

# L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Rapport annuel 2016

**Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.**

# TABLE DES MATIÈRES

---

Faits saillants	4
Message du président du conseil d'administration	5
Message du président et chef de la direction	6
Sources de bénéfices	8
Rapport de gestion	11
Responsabilité de la direction relativement à l'information financière	42
Rapport de l'auditeur indépendant	42
Rapport de l'actuaire désigné	44
États consolidés de la situation financière	45
Comptes consolidés de résultat	46
États consolidés du résultat global	47
États consolidés des variations des capitaux propres	48
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	49
Notes annexes	50
1. Description de la société et sommaire des activités	50
2. Principales méthodes comptables	50
3. Instruments financiers	64
4. Montants d'assurance à recevoir	67
5. Autres actifs	67
6. Immobilisations corporelles	68
7. Immobilisations incorporelles	69
8. Fonds distincts	69
9. Montants d'assurance à payer	71
10. Passifs des contrats d'assurance et actifs/passifs de réassurance	71
11. Créiteurs et autres passifs	75
12. Régimes d'avantages du personnel	76
13. Dette subordonnée	82
14. Primes d'assurance	83
15. Produits tirés des frais	83
16. Prestations et charges	83
17. Charges opérationnelles	84
18. Impôts	84
19. Résultat par action	86
20. Capital-actions	87
21. Dividendes	87
22. Droit aux capitaux propres attribuables aux actionnaires	87
23. Information supplémentaire sur les titulaires de polices avec participation	88
24. Information sectorielle	88
25. Engagements et éventualités	90
26. Opérations entre parties liées	91
27. Gestion du capital	92
28. Gestion du risque	92
Glossaire des termes	108
Politique de gestion du compte avec participation	110
Politique d'attribution des participations du compte et des bonis pour les polices avec participation	112
Gouvernance d'entreprise à l'égard de la gestion du risque	114
Renseignements généraux	116

# FAITS SAILLANTS FINANCIERS 2016

## 248 %

Ratio du MPRCE  
au 31 décembre 2016

### Solidité de nos assises financières

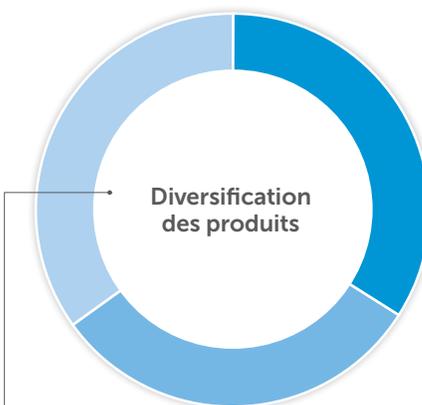
Notre ratio du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) est bien au-delà des exigences minimales établies par l'organisme de réglementation du secteur. Un ratio du MPRCE élevé traduit notre capacité à long terme d'honorer les demandes de règlement, ainsi que notre gestion prudente des capitaux.

#### Qu'est-ce qu'un ratio du MPRCE?

Un ratio du MPRCE de 100 % signifie qu'une société dispose du capital adéquat pour remplir ses obligations envers ses titulaires de polices. Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada exige des assureurs vie de maintenir un ratio du MPRCE d'au moins 120 %; il s'attend toutefois à ce que ceux-ci présentent un ratio cible d'au moins 150 %.

### Notes financières

Ces notes financières vous donnent une opinion indépendante de notre solidité financière à titre d'assureur ainsi que de notre capacité à remplir nos obligations envers nos titulaires de polices.



### Diversification des produits

selon les revenus de primes et de frais pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2016

L'Empire Vie est bien diversifiée dans trois secteurs d'activité :

Gestion de patrimoine

## 36 %



Assurance collective

## 31 %



Assurance individuelle

## 33 %



Résultat net attribuable  
aux actionnaires ordinaires en  
2016 (en millions de dollars)

## 152,7 \$

Résultat net attribuable  
aux actionnaires ordinaires en  
2015 (en millions de dollars) : 108,6 \$

Revenu net découlant des  
primes et des frais en  
2016 (en millions de dollars)

## 1 110 \$

Revenu net découlant des  
primes et des frais en  
2015 (en millions de dollars) :  
1 052 \$

Total des actifs sous gestion en  
2016 (en millions de dollars)

## 16 051 \$

Total des actifs sous gestion en  
2015 (en millions de dollars) :  
14 535 \$

## A (Excellent)

A.M. Best (le 27 mai 2016)

## Note de solidité financière : A

Note d'émetteur A

Note pour les dettes subordonnées :  
A (faible)

DBRS (le 27 mai 2016)

**Note :** Les données financières choisies présentées ci-dessus proviennent des états financiers audités de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie et du rapport de gestion contenu dans le rapport annuel 2016 de L'Empire Vie.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est satisfait des résultats de l'Empire Vie pour 2016. Il apprécie particulièrement la façon dont l'équipe de gestion a développé la capacité de la société à financer sa croissance. En 2016, la société a amassé la somme de 350 millions de dollars au moyen de l'émission d'actions privilégiées au premier trimestre, et de l'émission d'une dette subordonnée vers la fin décembre. Ce signe de maturité et de souplesse consolide la capacité que possède l'Empire Vie d'assurer sa position concurrentielle et de réussir sur le marché canadien.

Le 29 mars 2016, j'ai eu le plaisir de sonner la cloche de l'ouverture de la séance de la Bourse de Toronto, aux côtés de Mark Sylvia, président et chef de la direction, et de plusieurs collègues d'E-L Financial et de l'Empire Vie. Cet événement célébrait l'inscription des actions privilégiées de l'Empire Vie à la Bourse de Toronto. Ce matin-là, avant que nous ne sonnions la cloche, j'ai fait remarquer que mon père, Henry (Hal), avait également ouvert la Bourse de Toronto lorsque l'E-L Financial s'y était inscrit en 1968. J'étais fier que notre famille soit impliquée dans l'histoire de la société depuis si longtemps.

Cette histoire se poursuit. Cette dernière année, l'Empire Vie a franchi des étapes importantes et a connu une croissance considérable. Vous trouverez dans ce rapport des preuves du solide rendement de la société au courant de la dernière année, ainsi que la manière dont elle se prépare pour l'avenir.

Je suis reconnaissant aux membres du conseil d'administration de leur apport au cours de la dernière année, de leur dévouement et de leur engagement envers la société. Richard Rooney et Jonathan Yates ne se sont pas représentés pour l'année dernière. Je tiens à leur exprimer ma gratitude pour leur travail au sein du conseil d'administration. Douglas Townsend a pris sa retraite plus tôt cette année et ne s'est pas représenté pour 2016. Je remercie M. Townsend de sa longue carrière remplie de succès et de ses nombreuses années de service tant à l'Empire Vie qu'au conseil d'administration.

Une fois de plus, ce sont les gens de l'Empire Vie, y compris les actionnaires et les titulaires de polices, qui sont à l'origine du succès de la société. Au nom du conseil d'administration, je les remercie tous de leur appui, de leur engagement, de leur excellent travail et de leur dévouement.



---

**Duncan N. R. Jackman**

*Président du conseil d'administration*

Le 24 février 2017

# MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Chaque année, quand vient le temps d'écrire ce message, je songe à la conjoncture économique et à l'incidence qu'elle a eue sur nos clients et nos activités. Dans notre rapport annuel pour 2014, j'avais remarqué que l'indice de la Bourse de Toronto (TSX) avait progressé de 7,4 % malgré l'incertitude qui planait sur l'économie mondiale. L'année dernière à pareille date, j'avais décrit 2015 comme une année de baisse, car les marchés boursiers et les prix du pétrole avaient connu un repli et les taux d'intérêt à long terme étaient demeurés faibles.

Je crois que la plupart des gens seront d'accord que 2014 et 2015 ont été des années relativement paisibles si on les compare à 2016. Le TSX a plongé en début d'année, mais l'a terminée en beauté à la suite d'une série d'événements inattendus dans l'arène politique internationale dont les marchés boursiers craignaient les répercussions négatives. Les taux d'intérêt à long terme sont quant à eux remontés aux niveaux observés en 2015.

Bien peu de gens auraient pu prévoir les événements de l'année dernière. Il sera intéressant de faire le bilan de 2017 à pareille date l'année prochaine et d'analyser jusqu'à quel point nous nous attendions à ce qu'elle nous réservait. J'ai l'impression que les événements politiques et économiques continueront de causer la surprise. L'incertitude est devenue la nouvelle norme. Il n'est pas possible, selon nous, de parer à toutes les éventualités. Au lieu de chercher à deviner ce qui nous attend, l'Empire Vie s'emploie à offrir des produits bien conçus, à gérer ses activités efficacement et à investir dans des actifs de grande qualité caractérisés par leur valeur et leur capacité à afficher une bonne tenue pendant les périodes mouvementées.

L'Empire Vie a été fondée à Toronto il y a presque 100 ans. La société a peu après déménagé son siège social à Kingston, en Ontario. Elle a connu une croissance qui fait d'elle le sixième assureur vie au Canada, selon les actifs. Nous ne faisons affaire qu'au Canada. Nous avons donc un point de vue et une compréhension uniques de notre clientèle : des familles à revenu moyen ainsi que des propriétaires de petites entreprises et leurs employés.

Nous sommes d'avis que notre pays est promis à un bel avenir. Nous avons d'importantes ressources naturelles qui nous ont permis de construire un réseau d'infrastructures nationales qui comprend un solide système d'éducation. Cet accent mis sur l'éducation permet au Canada d'opérer une transition vers une économie axée sur la technologie, et nous commençons à voir l'émergence de centres de technologies à l'échelle du pays. Cette nouvelle tendance sera une source d'occasions pour la prochaine génération de Canadiens et de Canadiennes.

L'année dernière, j'ai souligné à quel point la technologie était désormais importante pour nos activités. Elle a rendu possible la mise en place d'une plateforme de services sur laquelle s'appuient les plus de 20 000 conseillers financiers qualifiés qui recommandent l'Empire Vie à leurs clients. Tous les produits et services d'assurance vie, d'assurance collective et de placement que nous développons font appel à la technologie pour assurer la livraison et la prestation de ceux-ci, et améliorer l'expérience client. Nos clients veulent que l'achat de produits et le traitement de leurs demandes de règlement soient simples et faciles, et nous nous sommes engagés à répondre à leurs attentes.

Nous nous sommes concentrés sur les aspects fondamentaux de nos activités afin d'offrir à nos clients des produits de grande valeur et un service de qualité. Je peux affirmer avec certitude que l'accent que nous mettons sur la qualité de notre portefeuille de placements et notre gestion prudente profiteront à nous et nos clients alors que s'ouvre une nouvelle ère technologique.

## Résultats financiers de 2016

En 2016, le résultat net attribuable aux actionnaires a été de 152,7 millions de dollars, comparativement à 108,6 millions de dollars en 2015. Ce résultat record a été atteint grâce notamment à l'amélioration des conditions boursières, nos bons résultats d'exploitation et nos stratégies de gestion du capital, de l'actif et du passif.

L'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de nouvelles règles en matière d'impôt sur le revenu visant les polices d'assurance vie ont stimulé les ventes d'assurance. Bon nombre de clients ont profité de cette dernière chance de souscrire une police alors que les anciennes règles étaient encore en vigueur. En 2016, le secteur de l'assurance individuelle a dégagé un revenu net de 83 millions de dollars, comparativement à une perte de 2 millions de dollars enregistrée l'année dernière. Nous avons atténué le risque auquel est exposé notre portefeuille de polices d'assurance en mettant l'accent sur la création de produits simples qui sont faciles à acquérir et à comprendre. Ces produits exigent en outre moins de capitaux et offrent une bonne valeur à nos clients.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Malgré les obstacles auxquels les marchés boursiers ont dû faire face en début d'année, l'indice composé TSX a terminé l'année en force, dégageant un impressionnant rendement de 17,5 %. Les activités de gestion de patrimoine ont dégagé un revenu net de 62 millions de dollars en 2016, comparativement à 59 millions de dollars en 2015, grâce notamment à la vigueur des marchés boursiers, à la croissance des frais liés aux garanties sur les fonds distincts, aux frais de gestion et à la réduction des dépenses. Nous continuons de gérer notre portefeuille de placements prudemment afin d'atténuer l'effet de la conjoncture de faibles taux d'intérêt sur notre rendement à long terme.

Le marché de l'assurance collective demeure hautement compétitif. Malgré cela, notre résultat net en 2016 pour ce secteur a été de 10 millions de dollars, comparativement à 6 millions de dollars en 2015. Nos marges bénéficiaires ont augmenté en raison de la mise en oeuvre d'une série de mesures qui ont amélioré les résultats dégagés par nos produits d'assurance maladie. En 2016, nous avons conclu quelques partenariats avec des fournisseurs spécialisés et des tiers administrateurs afin d'élargir notre distribution sur le marché des petites entreprises.

## Gestion du risque et du capital

Le maintien de solides assises financières constitue le pilier de notre stratégie de gestion du capital. L'Empire Vie s'est adressée aux marchés deux fois en 2016 pour lever des capitaux. La société a émis 149,5 millions de dollars en actions privilégiées en janvier et complété une émission de titres de dette subordonnée de 200 millions de dollars en décembre. Augmenter notre accès aux marchés financiers était l'une de nos priorités. Le 31 mars 2016, nous étions très heureux de sonner la cloche signalant l'ouverture de la Bourse de Toronto, indiquant par ce geste que l'Empire Vie était devenue un émetteur assujéti.

Le ratio du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) de l'Empire Vie est passé de 201 % à la fin de 2015 à 248 % au 31 décembre 2016. Cette solide assise financière nous permettra de faire face aux changements que subira le contexte économique dans lequel nous évoluons.

La gestion du capital n'est que l'un des éléments qui doit être pris en compte dans la gestion du risque. Nous continuons de développer notre cadre de gestion du risque d'entreprise afin de nous assurer que nous identifions, mesurons et gérons les risques qui pourraient avoir une incidence sur nos activités.

## Valeur intemporelle

Dans notre monde en rapide évolution, l'importance que l'on accorde à la valeur est l'une des choses qui n'ont pas changé. Nos clients souhaitent obtenir des prix concurrentiels et s'attendent à ce que nous gérons prudemment leurs placements et les placements sur lesquels sont adossés nos produits d'assurance.

En tant qu'investisseurs axés sur la valeur, nous adoptons la même rigoureuse philosophie de placement depuis plus de 50 ans. Elle nous a bien servis et a bien servi nos clients. Notre équipe de gestion des placements est attentive aux détails et investit dans les titres de créance et de participation de sociétés qui s'apprécieront au fil du temps.

Au 31 décembre 2016, l'Empire Vie gérait des actifs de 16,1 milliards de dollars répartis dans des fonds distincts, des fonds communs de placement, des polices d'assurance avec participation et des actifs généraux. Nous sommes conscients de l'immense responsabilité qui nous est confiée par les Canadiens et les Canadiennes et la grande confiance qu'ils nous accordent. Nous comprenons que nous ne faisons pas que gérer des fonds ou fournir des produits d'assurance. Nous aidons des familles à acheter de leur première maison, à régler des frais médicaux, à prendre soin de leurs êtres chers et à planifier leur retraite. C'est notre raison d'être, et nous prenons cette responsabilité et la confiance qu'on nous accorde très au sérieux.

Nous estimons profiter d'un net avantage sur nos concurrents : la touche personnelle des membres de notre personnel et le souci dont ils font preuve. J'aimerais remercier tous les membres de l'équipe Empire Vie pour leur contribution à une autre année couronnée de succès, notre équipe de direction pour sa vision et sa gouverne, et notre conseil d'administration pour son soutien et ses conseils.



---

**Mark Sylvia**

*Président et chef de la direction*

Le 24 février 2017

# SOURCES DE BÉNÉFICES

L'analyse des sources de bénéfices représente une méthode de détermination et de quantification des diverses sources de bénéfices d'une société d'assurance vie conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Elle constitue une présentation du résultat net attribuable aux actionnaires sous une forme différente de l'état du résultat net classique et permet une meilleure compréhension des sources de bénéfices de la société, ventilées par grand secteur d'activité.

## Bénéfices prévus sur les affaires en vigueur

Cette composante des sources de bénéfices représente le profit que la société s'attend à réaliser sur les affaires en vigueur si les résultats sont en phase avec les hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la société en matière de mortalité, de morbidité, de maintien en vigueur, de rendement des placements, de frais et d'impôts.

## Effet des nouvelles affaires

La souscription de nouvelles affaires ajoute en général de la valeur économique à une société d'assurance vie. Les nouvelles affaires peuvent toutefois avoir un effet positif ou négatif sur les bénéfices au point de vente. Un effet négatif (poids des nouvelles affaires) intervient lorsque la provision pour écarts défavorables incluse dans les provisions mathématiques au point de vente est supérieure à la marge bénéficiaire prévue à la tarification du produit. L'effet des nouvelles affaires inclut également tout excédent des frais d'acquisition non couvert par la tarification du produit à l'émission.

## Gains et pertes actuariels

Cette composante des sources de bénéfices représente les écarts entre les résultats réels et les hypothèses fondées sur les meilleures estimations.

## Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses

Cette composante des sources de bénéfices comprend les bénéfices qui découlent des mesures prises par la direction pendant l'exercice (par ex., l'acquisition ou la vente d'un bloc d'affaires, les changements relatifs à la tarification, aux honoraires exigés, à la composition de l'actif), ou l'incidence de changements relatifs aux hypothèses ou à la méthode de calcul des provisions mathématiques pour les affaires en vigueur.

## Autres

Cette composante des sources de bénéfices comprend toute autre source de bénéfice qui provient de l'exploitation non prise en compte ci-dessus.

## Bénéfices relatifs à l'excédent

Cette composante des sources de bénéfices représente les bénéfices avant impôts réalisés sur le capital des actionnaires et l'excédent.

## Sources de bénéfices par secteur d'activité

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Gestion de patrimoine		Assurance collective		Assurance individuelle		Capital et excédent		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Bénéfices prévus sur les affaires en vigueur	99,9 \$	94,9 \$	20,0 \$	21,1 \$	39,6 \$	43,8 \$			159,5 \$	159,7 \$
Effet des nouvelles affaires	(6,5)	(17,0)	(7,7)	(9,9)	(1,0)	(6,9)			(15,2)	(33,8)
Gains et pertes actuariels	8,5	6,2	(5,2)	(3,4)	29,3	(12,4)			32,6	(9,6)
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(19,9)	(5,8)	7,0	0,2	53,2	(19,3)			40,3	(24,9)
Autres	—	—	—	—	—	—			—	—
Bénéfices relatifs aux activités avant impôts	82,1	78,3	14,1	8,0	121,1	5,2	—	—	217,2	91,4
Bénéfices relatifs à l'excédent	—	—	—	—	—	—	(2,7)	50,2	(2,7)	50,2
Résultat avant impôts	82,1 \$	78,3 \$	14,1 \$	8,0 \$	121,1 \$	5,2 \$	(2,7) \$	50,2 \$	214,5 \$	141,6 \$
Impôts	20,0	19,0	4,1	2,2	30,9	(1,6)	(1,1)	13,4	54,0	33,0
Résultat net attribuable aux actionnaires	62,1 \$	59,3 \$	10,0 \$	5,8 \$	90,2 \$	6,8 \$	(1,6) \$	36,8 \$	160,6 \$	108,6 \$

# SOURCES DE BÉNÉFICES

## Gestion de patrimoine

Les bénéfices relatifs aux activités du secteur de la gestion de patrimoine ont été plus élevés en 2016 qu'en 2015. En 2016, les bénéfices ont augmenté en raison de la baisse du poids des nouvelles affaires, principalement attribuable aux ventes de produits de fonds distincts inférieures en 2016 comparativement à 2015, et aux charges plus faibles.

Nous constatons qu'en 2016, les affaires de fonds distincts ont, en grande partie, fait hausser les bénéfices prévus sur les affaires en vigueur. Ceci s'explique principalement par la croissance des frais sur les garanties des fonds distincts et les frais de gestion, et les charges plus faibles.

De plus, les gains actuariels plus élevés en 2016 comparativement à 2015 sont principalement attribuables à des résultats techniques plus favorables au chapitre des placements découlant des fluctuations des taux d'intérêt du marché et à la disponibilité accrue des actifs à des rendements attrayants pour appairer les passifs des contrats de rentes à taux fixe.

Ces éléments ont été partiellement compensés par les pertes plus importantes en 2016 qui s'expliquent par les mesures prises par la direction et les modifications des hypothèses comparativement à 2015. En 2016, les pertes étaient principalement attribuables aux hypothèses de rendement de placement et aux améliorations du modèle des flux de trésorerie des actions privilégiées relativement aux affaires de rentes différées et immédiates. En 2015, les pertes découlaient en grande partie des hypothèses sur le rendement des placements.

## Assurance collective

Les bénéfices relatifs aux affaires d'assurance collective ont été plus élevés qu'en 2015. Nous constatons en 2016 une augmentation des bénéfices résultant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats. Cette augmentation était en majeure partie attribuable aux produits d'assurance invalidité collective de longue durée.

## Assurance individuelle

L'augmentation des bénéfices relatifs aux activités de l'assurance individuelle s'explique principalement par les mesures de la direction et des modifications des hypothèses. Les mesures prises par la direction pour améliorer l'appariement des actifs et des passifs ont entraîné un gain plus élevé en 2016. Cette amélioration de l'appariement a entraîné un gain en raison de la mise à jour des passifs des contrats d'assurance. L'Empire Vie a investi davantage dans des parts de sociétés immobilières en commandite au cours de 2016. Ce type de placement sert à appairer les passifs des contrats d'assurance à long terme. De plus, l'Empire Vie a apporté des changements à ses placements en obligations depuis le début de 2016 pour resserrer l'appariement des placements et des passifs des contrats d'assurance.

Les modifications des hypothèses en 2016 ont entraîné des bénéfices du côté de l'assurance individuelle comparativement à des pertes en 2015. En 2016, les bénéfices attribuables aux changements des hypothèses découlaient principalement des ajustements apportés aux modèles des traités de réassurance et aux hypothèses améliorées relatives à la mortalité. Ces facteurs ont en partie été compensés par les pertes qui s'expliquent par les mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et aux hypothèses de réinvestissement. Les améliorations apportées aux hypothèses de déchéance de 2016 concernaient surtout les résultats les plus récents au chapitre des taux de déchéance pour les taux croissants des taux de déchéance au renouvellement des affaires d'assurance temporaire 10 ans. La mise à jour de l'hypothèse de rendement des placements en 2016 est principalement attribuable aux mises à jour régulières des taux de réinvestissement et des écarts de crédit du modèle de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) quant aux hypothèses de réinvestissement futur.

Ce résultat contraste avec la perte découlant du renforcement net des provisions de 2015 principalement lié à des mises à jour des hypothèses de déchéance pour refléter les nouvelles données du secteur publiées en 2015. Cette perte a été en partie compensée par la mise à jour des hypothèses de réinvestissement de 2015 principalement liées à l'amélioration du montant projeté des actions adossées aux passifs d'assurance vie individuelle.

Les bénéfices relatifs aux activités de l'assurance individuelle ont également augmenté en raison des gains actuariels principalement attribuables aux résultats au chapitre des placements en 2016 comparativement à un gain moins important en 2015. En 2016, le gain qui en résulte s'explique principalement par les fluctuations favorables des marchés boursiers pendant l'année. En 2015, ce gain était principalement attribuable à l'élargissement des écarts des taux d'intérêt entre les obligations provinciales et de sociétés.

# SOURCES DE BÉNÉFICES

## Capital et excédent

Les résultats du secteur capital et excédent pour 2016 étaient inférieurs par rapport à 2015, principalement en raison d'une perte de 28 millions de dollars après impôt attribuable au programme de couverture de l'Empire Vie, comparativement à un gain de 2 millions de dollars après impôt en 2015. La perte attribuable au programme de couverture en 2016 s'expliquait en majeure partie par la hausse du cours des actions canadiennes.

De plus, nous constatons des gains moins élevés réalisés à la vente d'obligations disponibles à la vente en 2016 par rapport à 2015.

# RAPPORT DE GESTION

**Ce rapport de gestion est en date du 24 février 2017.**

Ce document a été préparé afin de fournir un rapport de gestion sur les résultats d'exploitation et la situation financière de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie ou la société) pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015. Ce rapport de gestion devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2016, qui font partie intégrante du Rapport annuel 2016 de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, daté du 24 février 2017. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière IFRS telles qu'elles sont énoncées dans le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (Manuel de l'ICCA). À moins d'indication contraire, les états financiers consolidés et le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens.

Le rapport de gestion comprend des renseignements prospectifs ainsi que de nombreux risques et incertitudes, y compris, mais sans s'y limiter, ceux décrits à la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle accessible sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que les résultats, les rendements ou les réalisations exprimés de façon explicite ou implicite dans tout renseignement prospectif se concrétiseront, ou, s'ils se confirment dans la réalité, qu'un quelconque avantage puisse en découler. Les résultats réels pourraient différer de façon significative des résultats exprimés ou sous-entendus par les renseignements prospectifs. Reportez-vous à la section « Énoncés et renseignements prospectifs » de ce rapport.

Les états financiers de la société sont préparés conformément aux IFRS, qui constituent les principes comptables généralement reconnus (PCGR), énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Le présent rapport de gestion fait référence à certaines mesures non conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas reconnues en vertu des normes IFRS et n'ont pas de signification normalisée au sens desdites normes. Elles sont donc difficilement comparables aux mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Elles sont plutôt fournies à titre de complément aux mesures conformes aux normes IFRS pour permettre de mieux comprendre les résultats d'exploitation de la société du point de vue de la direction. Par conséquent, elles ne doivent pas être prises en compte de manière isolée ni remplacer l'analyse de information financière présentée selon les normes IFRS. Reportez-vous à la section « Mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport pour plus de détails.

## Analyse financière Vue d'ensemble

(en millions de dollars, sauf pour les données par action)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2016	2015	2016	2015
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	<b>52,5 \$</b>	16,2 \$	<b>152,7 \$</b>	108,6 \$
Résultat par action - de base et dilué	<b>53,34 \$</b>	16,43 \$	<b>155,03 \$</b>	110,22 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (trimestres annualisés)	<b>17,1 %</b>	5,9 %	<b>13,1 %</b>	10,2 %

L'Empire Vie a déclaré, pour le quatrième trimestre, un résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de 52,5 millions de dollars en 2016, comparativement à 16,2 millions de dollars en 2015. Le résultat net attribuable aux actionnaires s'élève à 152,7 millions de dollars pour l'exercice 2016, comparativement à 108,6 millions de dollars pour celui de 2015.

Le tableau ci-après présente une ventilation des composantes des sources de bénéfices<sup>1</sup> pour le quatrième trimestre et l'exercice :

# RAPPORT DE GESTION

Sources de bénéfices (en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2016	2015	2016	2015
Bénéfices prévus sur les affaires en vigueur	<b>39,9 \$</b>	40,9 \$	<b>159,5 \$</b>	159,7 \$
Effet des nouvelles affaires	<b>(5,5)</b>	(9,5)	<b>(15,2)</b>	(33,8)
Gains (pertes) actuariels	<b>34,5</b>	8,0	<b>32,6</b>	(9,6)
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	<b>5,5</b>	(24,9)	<b>40,3</b>	(24,9)
Bénéfices relatifs aux activités avant impôts	<b>74,4</b>	14,5	<b>217,2</b>	91,4
Bénéfices relatifs à l'excédent	<b>(1,1)</b>	7,1	<b>(2,7)</b>	50,2
Résultat avant impôts	<b>73,3</b>	21,7	<b>214,5</b>	141,6
Impôts	<b>18,6</b>	5,4	<b>54,0</b>	33,0
Résultat net attribuable aux actionnaires	<b>54,7</b>	16,2	<b>160,6</b>	108,6
Dividendes versés sur les actions privilégiées	<b>2,2</b>	—	<b>7,9</b>	—
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	<b>52,5 \$</b>	16,2 \$	<b>152,7 \$</b>	108,6 \$

Le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le rendement des capitaux propres ont été plus élevés pour le quatrième trimestre et l'exercice complet, comparativement à 2015, en raison d'un profit en hausse pour le secteur de l'assurance individuelle. Cette hausse de profit est principalement attribuable à l'amélioration de la conjoncture boursière, à la mise à jour des hypothèses liées aux passifs des contrats d'assurance individuelle qui a été favorable en 2016 (elle avait été défavorable en 2015) et aux mesures prises par la direction pour améliorer l'appariement des actifs et des passifs en 2016. L'Empire Vie a amélioré sa structure d'appariement tout au long de 2016, en augmentant ses parts de sociétés immobilières en commandite et en apportant des changements à ses placements obligataires. Cette position d'appariement améliorée a entraîné un gain pour les quatre trimestres de 2016.

Les bénéfices prévus sur les affaires en vigueur étaient légèrement inférieurs à ceux de 2015, en raison surtout de la hausse de la taxe sur les primes des polices en vigueur. Cette situation a été partiellement compensée par les solides bénéfices générés par les affaires en vigueur de gestion de patrimoine en raison de la croissance des frais des garanties liées aux fonds distincts, de la croissance des frais de gestion et des charges moins élevées. L'amélioration de l'effet des nouvelles affaires est principalement attribuable à un poids moindre des nouvelles affaires (qui résulte des ventes de fonds distincts moins élevées) et des charges moindres du secteur de la gestion de patrimoine pour les quatre trimestres de 2016, par rapport aux périodes comparables de 2015. Les bénéfices relatifs à l'excédent ont diminué principalement en raison des frais de couverture, attribuables à la hausse des marchés boursiers en 2016.

Au premier trimestre de 2016, l'Empire Vie a émis pour 149,5 millions de dollars d'actions privilégiées, ce qui a donné lieu au versement d'un dividende sur les actions privilégiées en 2016 et entraîné une diminution du résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires comparativement à 2015. Le 16 décembre 2016, la société a émis des débetures subordonnées non garanties d'un montant en principal de 200 millions de dollars, dont la date d'échéance est le 16 décembre 2026. Le taux d'intérêt du 16 décembre 2016 au 16 décembre 2021 est 3,383 %, et le taux d'intérêt pour la période allant du 16 décembre 2021 au 16 décembre 2026 correspondra au taux des acceptations bancaires canadiennes à trois mois majoré de 1,95 %. L'émission des débetures a augmenté le ratio du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) de l'Empire Vie de 26 points de pourcentage au quatrième trimestre de 2016.

La société dispose de trois principaux secteurs d'activité (gestion de patrimoine, assurance collective et assurance individuelle) et elle maintient des comptes distincts pour le capital et l'excédent. Une analyse portant sur le résultat net de 2016 de chaque secteur d'activité par rapport à 2015 est présentée ci-après dans les sections « Résultats par secteur ».

# RAPPORT DE GESTION

## Principales données financières

Information financière tirée de l'état du résultat net (en millions de dollars)	Pour les exercices clos les 31 décembre		
	2016	2015	2014
<b>Produits</b>			
Produit net des primes	882 \$	835 \$	867 \$
Produit d'honoraires	228	217	188
Revenu de placement	255	259	246
Gain réalisé sur les placements à la juste valeur par la biais du résultat net	20	42	74
Profit réalisé sur les placements disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur	12	19	13
Variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	12	(85)	538
<b>Total des produits</b>	<b>1 409</b>	<b>1 287</b>	<b>1 926</b>
<b>Charges</b>			
Prestations et charges	1 178 \$	1 139 \$	1 770 \$
Impôts sur le résultat et taxes	74	46	49
<b>Total des charges</b>	<b>1 252</b>	<b>1 185</b>	<b>1 819</b>
Résultat net après impôts	157	102	107
Quote-part du résultat net attribuable aux titulaires de polices avec participation	(4)	(6)	9
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires</b>	<b>161 \$</b>	<b>108 \$</b>	<b>98 \$</b>
Dividendes versés sur les actions privilégiées	8,0	—	—
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>153</b>	<b>108</b>	<b>98</b>
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	13,1 %	10,2 %	10,5 %

La volatilité dans les produits des activités ordinaires a surtout été causée par l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net. L'effet de ces facteurs sur le résultat net a été considérablement réduit en raison d'une variation correspondante des passifs des contrats d'assurance (inclut au poste « Prestations et charges » du tableau ci-dessus).

Information financière tirée de l'état de la situation financière (en millions de dollars)	Aux 31 décembre		
	2016	2015	2014
<b>Actif</b>			
Trésorerie et placements	7 605 \$	6 859 \$	6 669 \$
Autres actifs	175	137	112
Actif des fonds distincts	8 082	7 368	6 948
<b>Total des actifs</b>	<b>15 862 \$</b>	<b>14 364 \$</b>	<b>13 729 \$</b>
<b>Passif</b>			
Passifs des contrats d'assurance	5 003 \$	4 799 \$	4 713 \$
Passifs de réassurance	533	531	491
Dette subordonnée	499	299	299
Autres passifs	295	215	216
Passifs des polices de fonds distincts	8 082	7 368	6 948
<b>Total des passifs</b>	<b>14 412</b>	<b>13 212</b>	<b>12 667</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 450</b>	<b>1 152</b>	<b>1 062</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>15 862 \$</b>	<b>14 364 \$</b>	<b>13 729 \$</b>

# RAPPORT DE GESTION

Autre information financière (en millions de dollars)	Aux 31 décembre		
	2016	2015	2014
<b>Actifs sous gestion<sup>2</sup></b>			
Actifs du fonds général <sup>2</sup>	7 780 \$	6 996 \$	6 780 \$
Actifs de fonds distincts <sup>2</sup>	8 082	7 368	6 948
Actifs de fonds communs de placement <sup>2</sup>	189	171	109
Dette subordonnée	499	299	299
Actions privilégiées	150	—	—
<b>Capital réglementaire disponible</b>			
Première catégorie	1 206 \$	918 \$	872 \$
Deuxième catégorie	707	504	452
<b>Total</b>	<b>1 913</b>	<b>1 422</b>	<b>1 324</b>
<b>Capital réglementaire requis</b>	<b>771 \$</b>	<b>708 \$</b>	<b>671 \$</b>
<b>Ratio du MPRCE</b>	<b>248 %</b>	<b>201 %</b>	<b>197 %</b>
	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Dividendes en espèces par action</b>			
Actions privilégiées, série 1	1,3183 \$	— \$	— \$
Actions ordinaires	— \$	— \$	34,4985 \$

En 2016, l'émission de débentures subordonnées totalisant 200 millions de dollars a augmenté le ratio du MPRCE de l'Empire Vie de 26 points de pourcentage, et l'émission d'actions privilégiées se chiffrant à 149,5 millions de dollars l'a augmenté de 20 points de pourcentage.

Le tableau ci-après fournit un sommaire des résultats de l'Empire Vie par principaux secteurs (les chiffres présentés dans le rapport de gestion peuvent différer parce qu'ils sont arrondis) :

# RAPPORT DE GESTION

Pour la période de douze mois close le 31 décembre (en millions de dollars)	Gestion de patrimoine		Assurance collective		Assurance individuelle		Capital et excédent		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
<b>Produits</b>										
Produit net des primes	176 \$	144 \$	339 \$	325 \$	367 \$	366 \$	— \$	— \$	882 \$	835 \$
Produits tirés des frais	217	207	9	9	2	1	—	—	228	217
Revenu de placement	41	43	4	4	176	171	34	41	255	259
Profit (perte) réalisé sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(1)	1	1	1	48	38	(28)	2	20	42
Profit réalisé sur les placements disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur	—	—	—	—	—	—	12	19	12	19
Variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(4)	(28)	—	(2)	22	(56)	(6)	1	12	(85)
<b>Total des produits</b>	<b>429</b>	<b>367</b>	<b>353</b>	<b>337</b>	<b>615</b>	<b>520</b>	<b>12</b>	<b>63</b>	<b>1 409</b>	<b>1 287</b>
<b>Charges</b>										
Prestations et charges	348	289	329	322	491	518	10	10	1 178	1 139
Impôts sur le résultat et taxes	19	19	14	9	40	4	—	14	73	46
<b>Total des charges</b>	<b>367</b>	<b>308</b>	<b>343</b>	<b>331</b>	<b>531</b>	<b>522</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>1 251</b>	<b>1 185</b>
<b>Résultat net après impôts</b>	<b>62 \$</b>	<b>59 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>83 \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>39 \$</b>	<b>157 \$</b>	<b>102 \$</b>
Quote-part du résultat net attribuable aux titulaires de polices avec participation									(4)	(6)
Dividendes versés sur les actions privilégiées									8	—
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>									<b>153 \$</b>	<b>108 \$</b>
Actifs sous gestion <sup>3</sup>										
Actifs du fonds général <sup>3</sup>	970 \$	959 \$							7 780 \$	6 996 \$
Actifs de fonds distincts <sup>3</sup>	8 061 \$	7 347 \$			21 \$	20 \$			8 082 \$	7 367 \$
Actifs de fonds communs de placement <sup>3</sup>	189 \$	171 \$							189 \$	171 \$
Ventes de primes annualisées <sup>3</sup>			44 \$	44 \$	42 \$	51 \$				

## Total des produits

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2016	2015	2016	2015
<b>Produits</b>				
Produit net des primes	222 \$	206 \$	882 \$	835 \$
Revenu de placement	69	67	255	259
Variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net, incluant les montants réalisés	(371)	62	32	(43)
Profit (perte) réalisé sur les placements disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur	(3)	—	12	19
Produits tirés des frais et autres produits	58	56	228	217
<b>Total des produits</b>	<b>(25) \$</b>	<b>391 \$</b>	<b>1 409 \$</b>	<b>1 287 \$</b>

Pour le trimestre, le total des produits de l'Empire Vie a diminué de 416 millions de dollars pour atteindre (25) millions de dollars en 2016. Pour l'exercice, le total des produits des activités ordinaires a augmenté de 9 % pour atteindre 1 409 millions de dollars, comparativement à 1 287 millions de dollars en 2015. La volatilité dans les produits des activités ordinaires a surtout été causée par l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des marchés boursiers sur la variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Les principaux éléments des produits des activités ordinaires font l'objet d'analyses ci-après.

# RAPPORT DE GESTION

Le produit net des primes pour le trimestre et pour l'exercice a augmenté de 7,9 % et de 5,5 % respectivement, par rapport aux périodes comparables de 2015. L'augmentation était principalement liée au segment des rentes immédiates à taux d'intérêt fixe du secteur de la gestion de patrimoine, qui a connu une forte demande en raison des meilleurs taux d'intérêt offerts par l'Empire Vie et de la prudence des consommateurs découlant de la volatilité des marchés boursiers.

La variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net, incluant les montants réalisés, crée souvent une grande volatilité dans les produits. Ces actifs ont inscrit une perte pour le quatrième trimestre et un gain net pour l'exercice 2016; le scénario inverse s'est produit aux mêmes périodes en 2015. En 2016, la perte au quatrième trimestre était attribuable à une diminution du prix des obligations (causée par une augmentation des taux d'intérêt du marché). En 2015, le profit du quatrième trimestre était principalement attribuable à une augmentation du prix des obligations (casée par une diminution des taux d'intérêt du marché) et à une augmentation des prix des actions américaines. En 2016, le gain pour l'exercice complet s'explique essentiellement par l'appréciation des cours boursiers. La perte pour l'exercice 2015 était due au recul des cours boursiers et obligataires (en raison d'une hausse des taux d'intérêt sur le marché). Pour le quatrième trimestre et l'exercice, l'effet de ces facteurs sur le résultat net a été considérablement réduit en raison d'une variation correspondante des passifs des contrats d'assurance (qui fait l'objet d'une analyse dans la section « Total des prestations et des charges » ci-après).

Le gain (la perte) réalisé sur les placements disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur, a constitué un gain pour l'exercice en 2016 et en 2015. Le gain pour les deux exercices est surtout attribuable à la vente d'obligations disponibles à la vente. L'incidence de ces gains et pertes sur le résultat net est pris en compte dans les commentaires sur le résultat net de placement de chacun des secteurs d'activité en cause (voir la section « Résultats par secteur » ci-après). Les actifs vendus étaient principalement adossés au compte capital et excédent.

Les produits tirés des frais pour le trimestre et pour l'exercice ont augmenté de 3,9 % et de 5,3 % respectivement en 2016 par rapport à 2015, principalement en raison de la croissance des frais des garanties liées aux fonds distincts et de la croissance des frais de gestion (voir la section « Résultats par secteur - Gestion de patrimoine » ci-après).

# RAPPORT DE GESTION

## Total des prestations et des charges

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2016	2015	2016	2015
<b>Prestations et charges</b>				
Montant net des prestations et des règlements	<b>151 \$</b>	162 \$	<b>593 \$</b>	642 \$
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	<b>(357)</b>	109	<b>207</b>	126
Variation de la provision des contrats de placement	<b>(1)</b>	(1)	<b>—</b>	—
Participations	<b>8</b>	7	<b>29</b>	26
Charges opérationnelles	<b>40</b>	39	<b>145</b>	147
Commissions nettes	<b>56</b>	49	<b>195</b>	189
Charges d'intérêts	<b>3</b>	2	<b>9</b>	9
Total des prestations et des charges	<b>(100) \$</b>	367 \$	<b>1 178 \$</b>	1 139 \$

Le total des prestations et des charges de l'Empire Vie pour le trimestre a diminué de 467 millions de dollars pour atteindre (100) millions de dollars en 2016. Pour l'exercice complet, le total des prestations et des charges totales a diminué de 3,5 % à 1 178 millions de dollars comparativement à 1 139 millions de dollars en 2015. La volatilité dans les charges est principalement attribuable à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt du marché et des marchés boursiers sur la variation nette des passifs des contrats d'assurance. Les principaux éléments des prestations et des charges sont présentés ci-après.

Les prestations nettes et la variabilité des règlements dépendent des demandes de règlement survenues. En règle générale, les demandes de règlement augmentent d'année en année en raison de la croissance des blocs d'assurance, ce qui a été le cas pour le trimestre et l'exercice pour le secteur de l'assurance collective. Les prestations nettes et les demandes de règlement étaient moins élevées pour le trimestre et l'exercice par rapport à 2015 principalement en raison du secteur de la gestion de patrimoine, qui a connu une baisse en raison de la diminution des retraits des produits de rentes différées à taux fixe. La variabilité des règlements ne peut, isolément, influencer le résultat net, puisque des passifs de contrats d'assurance sont libérés lorsque les demandes de règlement surviennent. Les passifs de contrats d'assurance libérés pourraient être supérieurs ou inférieurs au montant des demandes survenues selon que les résultats techniques en matière de règlements aient été favorables ou défavorables. Les résultats techniques en matière de règlements correspondent à la combinaison des demandes survenues en comparaison des demandes escomptées dans le prix des produits et dans les passifs des contrats d'assurance. Les résultats par rapport à l'exercice précédent sont présentés sous chacun des secteurs concernés (voir la section « Résultats par secteur » plus loin dans ce rapport).

La variation nette dans les passifs des contrats d'assurance dépend de plusieurs facteurs, dont les ventes de nouvelles affaires, les demandes survenues, les rachats et les déchéances, les hypothèses futures et la fluctuation de la valeur de marché des actifs appariés aux passifs des contrats d'assurance. La principale raison du grand écart de cet élément pour le trimestre et l'exercice par rapport à 2015 a été la fluctuation des passifs des contrats d'assurance qui découle de la variation de la juste valeur des actifs appariés (décrits ci-dessus dans la section « Total des produits des activités ordinaires »). La variabilité de la variation nette des passifs des contrats d'assurance, isolément, n'influence pas le résultat net, puisqu'il faut tenir compte des autres postes de l'état du résultat net.

Pour le trimestre et l'exercice complet, les commissions nettes ont augmenté sur 12 mois principalement en raison de l'augmentation des ventes de produits d'assurance individuelle avec participation.

# RAPPORT DE GESTION

## Résultats par secteur - Gestion de patrimoine

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre			
	2016		2015	
<b>Actifs sous gestion<sup>4</sup></b>				
Rentes du fonds général <sup>4</sup>	970 \$		959 \$	
Actifs des fonds distincts <sup>4</sup>	8 061		7 347	
Actifs des fonds communs de placement <sup>4</sup>	189		171	
(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2016	2015	2016	2015
<b>Principales données financières</b>				
Primes de rentes à taux d'intérêt fixe, montant net	39 \$	32 \$	176 \$	144 \$
Ventes brutes de fonds distincts <sup>4</sup>	326	279	1 027	1 120
Ventes nettes de fonds distincts <sup>4</sup>	92	65	157	272
Produits découlant des frais des fonds distincts	54	52	213	202
Ventes brutes de fonds communs de placement <sup>4</sup>	6	13	33	79
Ventes nettes de fonds communs de placement <sup>4</sup>	(1)	7	8	62
Produits découlant des frais des fonds communs de placement	1	1	3	2
<b>Résultat net après impôts</b>	<b>8 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>62 \$</b>	<b>59 \$</b>

Les actifs de rentes du fonds général de l'Empire Vie ont augmenté de moins de 1 %, alors que les actifs de fonds distincts ont augmenté de 10 % durant les 12 derniers mois. L'augmentation des actifs de rentes du fonds général sur les 12 derniers mois est principalement attribuable à une demande croissante de rentes immédiates à taux fixe. L'augmentation des fonds distincts sur les 12 derniers mois est attribuable à la hausse des marchés boursiers et à des ventes nettes positives.

Le produit tiré des primes pour le secteur de la gestion de patrimoine comprend seulement les nouveaux dépôts sur les rentes à taux fixe et exclut les dépôts dans les produits de fonds distincts et de fonds communs de placement. Au cours du quatrième trimestre et pour l'exercice, les primes nettes de rentes à taux d'intérêt fixe ont augmenté de 21 % et de 22 % respectivement par rapport à 2015, en raison des meilleurs taux d'intérêt offerts par l'Empire Vie. La direction estime également que les clients, préoccupés par la volatilité des marchés boursiers, ont choisi des produits à taux d'intérêt fixe plus prudents.

Au cours du quatrième trimestre et pour l'exercice complet, les ventes brutes de fonds distincts ont augmenté de 17 % et diminué de 8 % respectivement par rapport à 2015, principalement en raison des ventes de produits avec garanties à l'échéance de 75 %, celles-ci ayant augmenté de 34 millions de dollars au cours du quatrième trimestre, mais diminué de 56 millions de dollars pour l'exercice. Au cours du quatrième trimestre de 2014, l'Empire Vie a fermé ses produits de fonds distincts courants aux nouvelles ventes le 31 octobre 2014. Le 3 novembre 2014, elle a lancé une nouvelle gamme de produits de placement comprenant une famille de fonds distincts et une nouvelle version de son produit avec garantie de retrait. Les frais imputés aux clients pour la nouvelle gamme de produits sont plus élevés que ceux de l'ancienne gamme. La tarification et les caractéristiques de la nouvelle gamme ont été établies par l'Empire Vie en tenant compte du contexte économique, réglementaire et concurrentiel du marché des produits de fonds distincts. Bien que les ventes en 2016 aient été en baisse par rapport à l'exercice précédent, le lancement de ces nouveaux produits de fonds distincts a donné de bons résultats, avec des ventes brutes de 281 millions de dollars (227 millions de dollars en 2015) et de 840 millions de dollars (844 millions de dollars en 2015) pour le quatrième trimestre et l'exercice respectivement, ce qui représente 86 % (81 % en 2015) et 82 % (75 % en 2015) des ventes totales brutes de fonds distincts.

Au cours du trimestre et pour l'exercice, les ventes nettes de fonds distincts ont augmenté de 41 % et diminué de 42 % respectivement par rapport aux périodes comparables de 2015, principalement en raison de l'évolution des ventes brutes indiquée ci-dessus.

# RAPPORT DE GESTION

Le volume des ventes brutes de fonds communs de placement a été très faible, et celles-ci demeurent une petite composante des actifs sous gestion dans notre secteur de la gestion de patrimoine. La direction croit que les clients ont privilégié des produits à taux fixe plus prudents en raison de la volatilité des marchés boursiers. Cette volatilité nuit aux ventes de fonds communs de placement, puisque ces produits n'offrent pas de garanties aux clients. L'Empire Vie continue d'explorer diverses options stratégiques en lien avec ses affaires de fonds communs de placement.

Par conséquent, au cours du trimestre et pour l'exercice, les produits tirés des frais sur les fonds distincts ont augmenté de 4 % et de 5 % respectivement par rapport à 2015. La hausse s'explique essentiellement par la croissance des frais des garanties liées aux fonds distincts et la croissance des frais de gestion. La meilleure tenue des marchés boursiers au deuxième semestre de 2016 a augmenté les actifs moyens sous gestion et les frais de gestion perçus, comparativement à 2015.

Les bénéfices de ce secteur d'activité ont diminué au cours du quatrième trimestre, alors que ceux-ci ont augmenté au cours de l'exercice par rapport à 2015. Le tableau suivant présente une ventilation des composantes de la variation du résultat net d'un exercice à l'autre.

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre	Exercice
<b>Éléments de l'augmentation (de la diminution)</b>		
Perte de 2015 résultant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats	4 \$	4 \$
Perte de 2016 résultant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats	(14)	(14)
Baisse du poids des nouvelles affaires	2	7
Augmentation des marges de profit sur les affaires en vigueur	—	4
Amélioration des résultats au chapitre de la mortalité des rentiers	1	—
Amélioration des résultats au chapitre des placements	5	2
<b>Total</b>	<b>(2) \$</b>	<b>3 \$</b>

En 2015 et en 2016, l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats a été défavorable. Des mises à jour défavorables aux rentes du fonds général ont eu lieu au cours de ces deux exercices. En 2015, la mise à jour concernait principalement les hypothèses de rendement des placements. En 2016, elle découlait des hypothèses de rendement des placements et d'améliorations au modèle des flux de trésorerie découlant des placements en actions privilégiées pour le secteur des rentes différées et immédiates.

Le résultat net plus élevé découlant d'un poids moindre des nouvelles affaires pour l'exercice est principalement attribuable à la baisse des ventes brutes de fonds distincts (et du poids des nouvelles affaires qui en résulte) et à des charges moins élevées.

Le résultat net plus élevé sur les affaires en vigueur en 2016 résulte principalement de charges moins élevées et de la meilleure tenue des marchés boursiers.

## Résultats par secteur - Assurance collective

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2016	2015	2016	2015
<b>Principales données financières</b>				
Ventes de primes annualisées <sup>5</sup>	9 \$	12 \$	44 \$	44 \$
Produit net des primes	85	82	339	325
<b>Résultat net après impôts</b>	<b>9 \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>6 \$</b>

Pour le trimestre, les ventes de primes annualisées dans ce secteur d'activité ont diminué de 25 % et elles n'ont pas bougé sur l'exercice complet par rapport à 2015. Le produit tiré des primes en vigueur a augmenté de 4 % pour le

# RAPPORT DE GESTION

trimestre et pour l'exercice complet par rapport aux mêmes périodes en 2015. Le niveau des ventes de 2016, bien que légèrement inférieur, est une excellente réalisation, particulièrement en raison des faibles conditions économiques au Canada.

Durant le quatrième trimestre et l'exercice, les résultats de ce secteur ont augmenté par rapport à 2015. Le tableau suivant présente une ventilation des composantes de la variation du résultat net d'un exercice à l'autre.

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre	Exercice
<b>Éléments de l'augmentation</b>		
Profit de 2016 résultant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats	5 \$	5 \$
Amélioration (détérioration) des résultats au chapitre des règlements	6	(1)
Total	11 \$	4 \$

La mise à jour des hypothèses relatives aux passifs des polices collectives d'assurance invalidité à long terme a été favorable au quatrième trimestre de 2016.

Les résultats techniques en matière de règlements ont été défavorables au cours des deux exercices, et ce, principalement en raison des règlements d'assurance maladie. Ils ont toutefois été partiellement compensés par les résultats d'assurance vie collective et d'assurance invalidité à long terme.

## Résultats par secteur - Assurance individuelle

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2016	2015	2016	2015
<b>Principales données financières</b>				
Ventes de primes annualisées <sup>6</sup>	14 \$	11 \$	42 \$	51 \$
Produit net des primes	98	92	367	366
<b>Résultat net après impôts</b>				
Quote-part du résultat net après impôts attribuable aux actionnaires	38 \$	2 \$	90 \$	6 \$
Quote-part du résultat net après impôts attribuable aux titulaires de polices	(3)	(1)	(7)	(8)
Résultat net après impôts	35 \$	1 \$	83 \$	(2) \$

Pour le quatrième trimestre et l'exercice 2016, les ventes de primes annualisées dans ce secteur d'activité ont augmenté de 18 % et diminué de 19 % respectivement par rapport à 2015. Les résultats de ventes de cette gamme de produits pour le quatrième trimestre sont principalement attribuables aux ventes plus élevées de produits d'assurance avec participation. La direction estime que cette situation est due en partie à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de règles fiscales moins favorables en ce qui a trait aux critères d'exonération de certaines polices d'assurance vie. La baisse des ventes pour l'exercice complet est attribuable à une diminution des ventes de produits d'assurance vie universelle, qui a été compensée en partie par la hausse des ventes de produits avec participation et des produits à terme. Le produit d'assurance avec participation AssurMax<sup>MD</sup>, que l'Empire Vie a récemment lancé, a contribué à cette croissance des ventes des produits avec participation. Le produit AssurMax<sup>MD</sup> est distribué par l'intermédiaire de conseillers financiers professionnels et vise à offrir des solutions simples de planification successorale aux bébé-boumiers canadiens. Au cours des dernières années, l'Empire Vie a remplacé progressivement ses produits par des produits à plus court terme, comme l'assurance vie temporaire, et a augmenté les prix des produits à long terme, en raison du contexte de faibles taux d'intérêt à long terme. Au cours du quatrième trimestre de 2016, l'Empire Vie a décidé d'arrêter de vendre des produits d'assurance vie universelle, mais la société continuera d'administrer son bloc d'affaires liées aux produits d'assurance vie universelle en vigueur.

Durant le quatrième trimestre et l'exercice, les résultats de ce secteur ont augmenté par rapport à 2015. Le tableau suivant présente une ventilation des composantes de la variation du résultat net d'un exercice à l'autre.

# RAPPORT DE GESTION

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre	Exercice
<b>Éléments de l'augmentation</b>		
Perte de 2015 résultant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats	15 \$	15 \$
Profit de 2016 résultant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats	4	4
Mesures prises par la direction pour améliorer l'appariement des actifs et des passifs	1	27
Amélioration des résultats au chapitre des placements	7	31
Amélioration des résultats techniques au chapitre de la mortalité et des rachats et autres	8	11
Diminution des marges de profit sur les affaires en vigueur	(1)	(3)
<b>Total</b>	<b>34 \$</b>	<b>85 \$</b>

En 2015, l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats a été défavorable par 15 millions de dollars.

En 2016, l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats a été favorable par 4 millions de dollars. Le tableau suivant présente une ventilation des composantes de ce montant :

(en millions de dollars)	Exercice
<b>Composantes de l'augmentation du résultat découlant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats</b>	
Déchéance	(19) \$
Hypothèses de réinvestissement net	(12)
Mortalité	7
Autre	28
<b>Total du profit de 2016 résultant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats</b>	<b>4 \$</b>

Les améliorations apportées aux hypothèses de déchéance en 2016 sont principalement attribuables aux résultats techniques les plus récents au chapitre des taux de déchéance des produits d'assurance vie temporaire renouvelable sur 10 ans.

La mise à jour des hypothèses de rendement des placements en 2016 est principalement attribuable aux modifications régulières des taux de réinvestissement et des écarts qui servent au modèle d'évaluation de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) pour les hypothèses de réinvestissement futur.

Les autres mises à jour des hypothèses relatives aux passifs des polices en 2016 ont surtout consisté en des améliorations à la modélisation des traités de réassurance.

Les mesures prises par la direction pour améliorer l'appariement des actifs et des passifs ont entraîné un gain plus élevé au quatrième trimestre et pour l'exercice en 2016. Cette amélioration de l'appariement a entraîné un gain en raison de la mise à jour des passifs des contrats d'assurance. L'Empire Vie a investi davantage dans des parts de sociétés immobilières en commandite au cours des neuf premiers mois de 2016. Ce type de placement sert à appairer les passifs des contrats d'assurance à long terme. De plus, l'Empire Vie a apporté des changements à ses placements en obligations depuis le début de 2016 pour resserrer l'appariement des placements et des passifs des contrats d'assurance.

Les résultats techniques au chapitre des placements ont généré un gain pour le quatrième trimestre et l'exercice de 2016, comparativement à un gain moindre pour les périodes comparables de 2015. En 2016, le gain actuariel est principalement attribuable aux fluctuations favorables des marchés boursiers au cours du quatrième trimestre et pour l'exercice de 2016. En 2015, le gain actuariel était principalement imputable à l'élargissement des écarts de taux d'intérêt sur les obligations provinciales et les obligations de sociétés.

Le tableau suivant présente les fluctuations des taux d'intérêt à long terme.

# RAPPORT DE GESTION

	Quatrième trimestre		Exercice	
	2016	2015	2016	2015
<b>Fluctuations des taux d'intérêt</b>				
Rendement des obligations du gouvernement du Canada à 30 ans				
Fin de la période	<b>2,31 %</b>	2,16 %	<b>2,31 %</b>	2,16 %
Début de la période	<b>1,67 %</b>	2,20 %	<b>2,16 %</b>	2,36 %
Variation pendant la période	<b>0,64 %</b>	(0,04) %	<b>0,15 %</b>	(0,20) %
Écart par rapport aux obligations à 30 ans de la province de l'Ontario				
Fin de la période	<b>0,90 %</b>	1,05 %	<b>0,90 %</b>	1,05 %
Début de la période	<b>1,00 %</b>	1,00 %	<b>1,05 %</b>	0,95 %
Variation pendant la période	<b>(0,10) %</b>	0,05 %	<b>(0,15) %</b>	0,10 %
Écart par rapport à des obligations de sociétés à 30 ans notées A (incluant les services financiers)				
Fin de la période	<b>1,60 %</b>	1,92 %	<b>1,60 %</b>	1,92 %
Début de la période	<b>1,73 %</b>	1,85 %	<b>1,92 %</b>	1,52 %
Variation pendant la période	<b>(0,13) %</b>	0,07 %	<b>(0,32) %</b>	0,40 %
Écart par rapport à des obligations à 30 ans du secteur des services financiers notées A				
Fin de la période	<b>2,01 %</b>	2,19 %	<b>2,01 %</b>	2,19 %
Début de la période	<b>2,26 %</b>	2,05 %	<b>2,19 %</b>	1,87 %
Variation pendant la période	<b>(0,25) %</b>	0,14 %	<b>(0,18) %</b>	0,32 %

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence à la fois sur les justes valeurs des actifs obligataires et les passifs des contrats d'assurance. Au cours du quatrième trimestre et pour l'exercice de 2016, la hausse des taux d'intérêt (incluant les écarts décrits ci-dessus) a entraîné une baisse du prix des obligations et, par le fait même, le rajustement des obligations à la juste valeur du marché. Les modifications apportées aux passifs des contrats d'assurance ont compensé les rajustements de la juste valeur.

Le tableau ci-dessous témoigne des fluctuations des marchés boursiers.

	Quatrième trimestre		Exercice	
	2016	2015	2016	2015
<b>Fluctuations des marchés boursiers</b>				
Indice composé S&P/TSX				
Fin de la période	<b>15 288</b>	13 010	<b>15 288</b>	13 010
Début de la période	<b>14 726</b>	13 307	<b>13 010</b>	14 632
Variation en pourcentage pendant la période	<b>3,80 %</b>	(2,20) %	<b>17,50 %</b>	(11,10) %
Indice S&P 500				
Fin de la période	<b>2 239</b>	2 044	<b>2 239</b>	2 044
Début de la période	<b>2 168</b>	1 920	<b>2 044</b>	2 059
Variation en pourcentage pendant la période	<b>3,30 %</b>	6,50 %	<b>9,50 %</b>	(0,70) %

Au cours du quatrième trimestre et de l'exercice 2016, la forte progression des marchés boursiers a donné lieu à une augmentation de la juste valeur des actions ordinaires. La hausse des passifs des contrats d'assurance a partiellement contrebalancé ces gains.

# RAPPORT DE GESTION

## Résultats - Capital et excédent

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2016	2015	2016	2015
<b>Résultat net après impôts</b>				
Quote-part du résultat net après impôts attribuable aux actionnaires	(1) \$	5 \$	(2) \$	37 \$
Quote-part du résultat net après impôts attribuable aux titulaires de polices	—	—	4	2
Résultat net après impôts	(1) \$	5 \$	2 \$	39 \$

En plus des trois principaux secteurs d'activité, l'Empire Vie maintient des comptes distincts pour le revenu de placement attribuable au compte capital et excédent des actionnaires et au compte excédent des titulaires de polices.

Pour le quatrième trimestre et l'exercice, les résultats du secteur capital et excédent ont diminué par rapport à 2015. Le tableau suivant présente une ventilation des composantes de la variation du résultat net d'un exercice à l'autre.

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre	Exercice
<b>Éléments de la diminution</b>		
Augmentation de la perte nette sur les instruments de couverture	(4) \$	(30) \$
Diminution du résultat net sur les placements	(2)	(7)
Total	(6) \$	(37) \$

Au cours du quatrième trimestre et pour l'exercice de 2016, l'Empire Vie a subi une perte de 5 millions de dollars et de 28 millions de dollars respectivement, déduction faite des impôts, sur son programme de couverture, principalement en raison de la hausse des cours des actions canadiennes, comparativement à la perte de 1 million de dollars et au gain de 2 millions de dollars respectivement pour les périodes comparables de 2015 (décrits ci-après dans la section « Gestion du risque »).

La diminution du résultat net découlant des placements est principalement attribuable à des gains moins élevés réalisés à la vente d'obligations disponibles à la vente en 2016, comparativement à 2015.

## Total des flux de trésorerie

(en millions de dollars)	Exercice	
	2016	2015
<b>Flux de trésorerie liés aux activités</b>		
Activités d'exploitation	292 \$	149 \$
Activités d'investissement	(454)	(179)
Activités de financement	331	(9)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	169 \$	(39) \$

En 2015, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation étaient à peu près les mêmes que ceux de 2014.

En 2016, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont augmenté par rapport à 2015, principalement en raison de flux de trésorerie nets plus élevés découlant d'une augmentation des niveaux du fonds de roulement.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont augmenté en 2016 par rapport à 2015 en raison surtout de l'investissement du produit de l'émission d'actions privilégiées totalisant 149,5 millions de dollars au premier trimestre de 2016, de l'investissement des flux de trésorerie additionnels provenant des produits de rentes à taux d'intérêt fixe dans des actifs appariés et de l'investissement partiel du produit de l'émission par l'Empire Vie d'une dette subordonnée se chiffrant à 200 millions de dollars au quatrième trimestre de 2016.

# RAPPORT DE GESTION

L'augmentation des flux de trésorerie provenant des activités de financement en 2016 par rapport à 2015 découle principalement de l'émission par l'Empire Vie d'une dette subordonnée se chiffrant à 200 millions de dollars au quatrième trimestre de 2016 et d'actions privilégiées totalisant 149,5 millions de dollars au premier trimestre de 2016.

Reportez-vous aux notes 10 e) et 28 b) des états financiers consolidés de 2016 pour une analyse des liquidités de l'Empire Vie.

## Instruments financiers

L'Empire Vie achète des obligations de qualité afin de soutenir, dans une très forte proportion, les passifs des contrats d'assurance et de rente de l'Empire Vie. La stratégie de placement de la société comprend également l'utilisation d'actions ordinaires de sociétés à forte capitalisation négociées en bourse pour soutenir les passifs de ses contrats d'assurance. Les flux de trésorerie qui découlent de ces instruments financiers visent à répondre aux exigences en matière de liquidité liées aux polices de l'Empire Vie, selon les limites établies par celle-ci. L'Empire Vie est sujette aux risques du marché liés à ces instruments financiers.

L'Empire Vie est également sujette à un risque de crédit lié à ces instruments financiers qui pourrait entraîner une perte, si l'autre partie n'est pas en mesure de respecter ses obligations. Le risque de crédit découle principalement de placements dans des obligations, des débetures, des actions privilégiées, des placements à court terme et des prêts hypothécaires. L'Empire Vie gère son exposition au risque de marché principalement en appliquant des limites de placement et en supervisant ses gestionnaires de placement internes et les cabinets de placement externes par l'intermédiaire du chef des placements, du comité de gestion des actifs et du comité des placements du conseil d'administration. Le comité des placements surveille activement la taille et la composition des actifs des portefeuilles. L'Empire Vie dispose d'un programme de couverture semi-statique dans le cadre de son approche de gestion de ce risque. Elle gère le risque de crédit en appliquant les lignes directrices relatives aux placements établies par le comité des placements. Les lignes directrices relatives aux placements déterminent les notes de crédit minimales pour les émetteurs d'obligations, de débetures et d'actions privilégiées, de même que les limites de concentration par émetteur de tels titres de créance. La direction et les comités du conseil d'administration examinent la qualité du crédit relativement aux acquisitions de placements et surveillent en outre la qualité du crédit des actifs investis au fil du temps. La direction fait régulièrement rapport au comité des placements du conseil d'administration de l'Empire Vie à l'égard du risque de crédit auquel le portefeuille est exposé.

L'Empire Vie gère le risque de crédit lié à un instrument dérivé en appliquant les limites et les restrictions en matière de notations de crédit prescrites par le comité des placements dans ses lignes directrices relatives aux placements, qui déterminent les dérivés autorisés et les utilisations autorisées des dérivés, de même que les limites à l'égard de l'utilisation de ces instruments. En particulier, les dérivés ne peuvent pas faire l'objet d'un financement et les contraintes de crédit liées à la contrepartie sont strictes. L'exposition totale au crédit est limitée à 100 millions de dollars. Reportez-vous aux notes 2 d), 3, 10 c) et 28 des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 afin d'obtenir des renseignements additionnels sur les instruments financiers.

## Sources de financement

	31 déc. 2016	30 sept. 2016	30 juin 2016	31 mars 2016	31 déc. 2015
<b>Ratio du MPRCE</b>	<b>248 %</b>	213 %	213 %	219 %	201 %

L'Empire Vie continue d'afficher un bilan solide et une forte capitalisation. Les débetures et les actions privilégiées de l'Empire Vie sont notées par les agences DBRS Limited (DBRS) et A.M. Best Company, Inc. (A.M. Best). Le 27 mai 2016, la société DBRS a confirmé les notes d'émetteur de l'Empire Vie, dont sa note d'émetteur « A » (6<sup>e</sup> de 20 catégories), sa note « A (faible) » pour les dettes subordonnées (7<sup>e</sup> de 20 catégories), sa note « A » pour la solidité financière (6<sup>e</sup> de 22 catégories) et sa note « Pfd-2 » pour les actions privilégiées (5<sup>e</sup> de 18 catégories). Toutes ces notes ont des perspectives stables. Selon DBRS, les notes attribuées reflètent la gamme de produits complète à petite échelle de l'Empire Vie, ainsi que sa participation à un marché spécifique qui récompense sa solidité et

# RAPPORT DE GESTION

l'amélioration et la régularité de sa rentabilité et de la couverture de ses charges fixes. Le 16 décembre 2016, l'Empire Vie a émis, par voie de placement privé au Canada, des débentures subordonnées non garanties d'un montant en principal de 200 millions de dollars, dont la date d'échéance est le 16 décembre 2026. Le 15 décembre 2016, DBRS a attribué la note « A (faible) », assortie de perspectives stables, aux débentures subordonnées.

Le 27 mai 2016, la firme A.M. Best a également confirmé les notes de l'Empire Vie, notamment sa note d'émetteur « a » (6<sup>e</sup> de 21 catégories), sa note « bbb+ » pour les dettes subordonnées (8<sup>e</sup> de 21 catégories) et sa note « A (Excellent) » pour la solidité financière (3<sup>e</sup> de 16 catégories) ainsi que de la note « bbb » de ses actions privilégiées (9<sup>e</sup> de 21 catégories). Toutes ces notes ont des perspectives stables. Selon A.M. Best, les notes reflètent la situation favorable du capital de l'Empire Vie ajusté en fonction du risque, la croissance continue de ses bénéfices et sa présence soutenue sur le marché canadien par l'entremise de ses divers secteurs d'activité. Le 16 décembre 2016, A.M. Best a attribué la note « bbb+ », assortie de perspectives stables, aux débentures subordonnées de l'Empire Vie émise le 16 décembre 2016.

Le ratio du capital réglementaire fondé sur le risque de l'Empire Vie, mesuré par le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE), de 248 % au 31 décembre 2016, continue d'être supérieur aux exigences établies par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF) et aux cibles internes minimales de l'Empire Vie.

Le ratio du MMPRCE a augmenté de 35 points de pourcentage par rapport au trimestre précédent et de 47 points de pourcentage pour l'exercice. La hausse pour le quatrième trimestre et l'exercice complet est surtout attribuable aux augmentations du capital réglementaire disponible. Pour l'exercice, les augmentations ont été partiellement compensées par des augmentations du capital réglementaire requis, comme l'illustre le tableau ci-dessous. Pour le quatrième trimestre et l'exercice 2016, la hausse découle principalement des débentures subordonnées non garanties d'un montant en principal de 200 millions de dollars émises par l'Empire Vie le 16 décembre 2016 (comme décrit ci-après), ce qui a augmenté le ratio du MMPRCE de l'Empire Vie de 26 points de pourcentage. La hausse pour l'exercice complet est également attribuable aux actions privilégiées se chiffrant à 149,5 millions de dollars émises par l'Empire Vie au premier trimestre de 2016 (comme décrit ci-après), ce qui a augmenté le ratio du MMPRCE de l'Empire Vie de 20 points de pourcentage.

(en millions de dollars)	31 déc. 2016	30 sept. 2016	30 juin 2016	31 mars 2016	31 déc. 2015
<b>Capital réglementaire disponible</b>					
<b>Première catégorie</b>	<b>1 206 \$</b>	1 123 \$	1 089 \$	1 078 \$	918 \$
<b>Deuxième catégorie</b>	<b>707</b>	541	535	528	504
<b>Total</b>	<b>1 913 \$</b>	1 664 \$	1 624 \$	1 606 \$	1 422 \$
<b>Capital réglementaire requis</b>	<b>771 \$</b>	781 \$	762 \$	734 \$	708 \$

L'augmentation du capital réglementaire disponible de première catégorie par rapport au trimestre précédent découle principalement du résultat net. L'augmentation du capital réglementaire disponible de première catégorie pour l'exercice s'explique principalement par le résultat net et l'émission d'actions privilégiées se chiffrant à 149,5 millions de dollars par l'Empire Vie au premier trimestre de 2016.

Par rapport au trimestre précédent et pour l'exercice complet, le capital réglementaire disponible de deuxième catégorie a augmenté principalement à cause de l'émission de débentures subordonnées non garanties d'un montant en principal de 200 millions de dollars par l'Empire Vie.

Par rapport au trimestre précédent, les exigences en matière de capital réglementaire ont diminué; elles ont toutefois augmenté pour l'exercice complet. Pour le trimestre, la diminution est principalement attribuable aux exigences moindres relatives aux échéances et au risque de taux d'intérêt, qui ont tous deux profité de la hausse des taux d'intérêt à long terme au quatrième trimestre. Pour l'exercice complet, l'augmentation découle essentiellement d'un accroissement des exigences relatives à l'insuffisance des actifs et aux garanties des fonds distincts.

# RAPPORT DE GESTION

Pendant le premier trimestre de 2016, l'Empire Vie a clos un appel public à l'épargne canadien visant des actions privilégiées de 149,5 millions de dollars. L'Empire Vie affecte actuellement le produit net du placement au capital réglementaire et à des fins d'ordre général. La clôture du placement a eu lieu au cours du premier trimestre. Les actions ont commencé à se négocier à la Bourse de Toronto sous le symbole EML.PR.A. Les actionnaires privilégiés auront le droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux fixe correspondant à 5,75 % annuellement, de la manière et au moment prescrits par le conseil d'administration de l'Empire Vie, pour la période initiale qui prendra fin le 17 avril 2021. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans et correspondra au taux de rendement des obligations du Canada à cinq ans majoré de 4,99 %.

Le 16 décembre 2016, la société a émis des débetures subordonnées non garanties d'un montant en principal de 200 millions de dollars, dont la date d'échéance est le 16 décembre 2026. Le taux d'intérêt du 16 décembre 2016 au 16 décembre 2021 est de 3,383 %, et le taux d'intérêt pour la période allant du 16 décembre 2021 au 16 décembre 2026 correspondra au taux des acceptations bancaires canadiennes à trois mois majoré de 1,95 %.

## Autres éléments du résultat global

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre		Exercice	
	2016	2015	2016	2015
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>(16,0) \$</b>	3,0 \$	<b>3,0 \$</b>	(13,0) \$
Moins la quote-part des titulaires de polices avec participation	—	(1,0)	<b>(2,0)</b>	1,0
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	<b>(16,0) \$</b>	3,0 \$	<b>1,0 \$</b>	(12,0) \$

Les autres éléments du résultat global ont diminué au cours du quatrième trimestre, mais ils ont augmenté au cours de l'exercice 2016 comparativement aux mêmes périodes en 2015. Pour le quatrième trimestre, la diminution est principalement attribuable aux baisses latentes de la juste valeur des obligations disponibles à la vente en 2016, qui s'expliquent surtout par les fluctuations des taux d'intérêt (les taux d'intérêt ayant augmenté au cours du quatrième trimestre de 2016). Cette situation a été partiellement compensée au quatrième trimestre par un gain important attribuable à la réévaluation de la composante des passifs des régimes à prestations définies postérieures à l'emploi découlant de la hausse des taux d'intérêt. Pour l'exercice 2016, l'augmentation des autres éléments du résultat global est principalement attribuable à la réévaluation de la composante des actifs des régimes à prestations définies postérieures à l'emploi (comme décrit ci-après) et à la diminution des profits réalisés sur les obligations disponibles à la vente reclassés dans le résultat net.

Les autres éléments du résultat global comprennent la réévaluation des régimes à prestations définies qui a enregistré un gain pour l'exercice 2016, mais une perte en 2015. Le résultat des régimes à prestations définies en 2016 est principalement attribuable à la hausse des marchés boursiers, alors que 2015 avait connu une baisse de ceux-ci.

Les augmentations et diminutions latentes de la juste valeur des obligations disponibles à la vente constatées dans les autres éléments du résultat global n'ont pas d'incidence sur le MMPRCE. La réévaluation des régimes à prestations définies n'a pas d'effet immédiat sur le MMPRCE, puisque le profit ou la perte de réévaluation de chaque trimestre est amorti sur 12 trimestres aux fins du MMPRCE.

## Dynamique sectorielle et stratégie de la direction

Les activités de la société sont organisées par secteur d'activité, chacun assumant la responsabilité de la mise au point, du marketing et de la distribution des produits, ainsi que du service à la clientèle au sein de son marché propre. Cette structure permet de tenir compte des dynamiques de marchés distinctes pour les trois grands secteurs d'activité. La direction croit que cette structure permet à chaque secteur d'activité d'élaborer des stratégies afin d'atteindre les objectifs généraux de l'entreprise relatifs à la croissance des affaires et à la gestion des charges tout en reconnaissant les particularités des milieux d'affaires dans lesquels chaque secteur d'activité évolue. Les secteurs d'activité ont l'appui des unités fonctionnelles de l'entreprise qui assurent l'établissement des prix des produits, les

# RAPPORT DE GESTION

services administratifs et technologiques des secteurs, gèrent les actifs investis et supervisent les politiques de gestion du risque de l'entreprise.

Selon les actifs du fonds général et des fonds distincts, la société fait partie des 10 principaux assureurs vie au Canada. La part de marché de la société est d'environ six pour cent ou moins dans ses trois grands secteurs d'activité. Pour conserver des prix concurrentiels sur le marché tout en assurant un rendement financier à long terme acceptable pour les actionnaires, la société doit, à titre d'organisation de taille moyenne, trouver des moyens de continuer à rivaliser au chapitre des prix avec les grandes sociétés qui profitent naturellement d'économies d'échelle. Afin d'améliorer ses charges unitaires, la direction a adopté pour l'ensemble de la société une orientation stratégique axée sur l'atteinte d'une croissance rentable dans ses marchés désignés et la gestion des charges. La société s'est concentrée exclusivement sur le marché canadien et, par surcroît, sur certains segments de ce marché où la direction croit qu'il existe des possibilités de nouer des relations solides à long terme avec des partenaires de distribution indépendants en proposant des produits concurrentiels et un service plus personnalisé. En mettant l'accent sur certains segments particuliers du marché et en faisant en sorte que ces conseillers indépendants nous considèrent comme une solution de rechange viable à des concurrents qui ciblent des marchés plus larges, la direction est d'avis que ces relations solides permettront de dégager une croissance rentable.

Le secteur de la gestion de patrimoine de la société se compose des produits de fonds distincts, des produits à intérêt garanti et des fonds communs de placement. Ces produits livrent concurrence aux produits offerts par de nombreuses institutions financières. L'un des éléments clés de toute stratégie concurrentielle dans ce marché est l'aptitude à assurer un taux de rendement concurrentiel au client. La stratégie de placement en actions axée sur la valeur met l'accent sur le développement d'un rendement à long terme sur le marché des fonds. La direction continuera d'accroître la compétitivité en mettant l'accent sur le rendement à long terme, l'offre de produits à faibles coûts aux clients et un réseau de distribution plus étendu. Malgré la baisse des ventes pour l'ensemble du secteur et pour l'Empire Vie en 2016, la société a constaté une forte croissance de ses actifs gérés grâce à ses affaires de fonds distincts en raison de l'appréciation des marchés boursiers. L'Empire Vie continue de surveiller et de gérer l'exposition au risque de son produit avec garantie de retrait (produit de GR), de même que le milieu concurrentiel pour ce produit. Le lancement du produit par l'Empire Vie au quatrième trimestre de 2014 comprenait une nouvelle version de son produit de GR. Cette version est assortie de prix plus élevés et réduit le degré de risque auquel s'expose l'Empire Vie, tout en offrant une solution de revenu garanti concurrentielle aux clients.

Au sein du vaste marché de l'assurance collective canadien, l'Empire Vie continue de centrer ses efforts sur le marché des petits groupes de moins de 200 employés, qui représente la majorité des sociétés canadiennes. Cette stratégie de créneau, ainsi que la constante priorité accordée à l'équilibre entre la croissance et le bénéfice, lui a permis d'être concurrentielle au chapitre des coûts dans ce segment du marché, ce qui devrait lui permettre d'augmenter sa part de marché et d'atteindre des rendements acceptables.

Les produits d'assurance individuelle sont de nature à long terme et, par conséquent, peuvent être soumis à un poids des nouvelles affaires. La société constate un poids des nouvelles affaires lorsque la provision pour tenir compte des écarts défavorables compris dans les provisions mathématiques dépasse la marge bénéficiaire incluse dans le prix du produit. Compte tenu des niveaux des prix de réassurance courants sur le marché canadien, une société pourrait réduire le poids des nouvelles affaires et améliorer son bénéfice à court terme en optant pour une augmentation du montant de réassurance du risque d'assurance auprès de tiers. Les tendances relatives à la mortalité demeurent favorables pour les produits d'assurance vie. Plutôt que de renoncer aux bénéfices futurs qu'elle pourrait dégager advenant le maintien de la tendance à l'amélioration au chapitre de la mortalité observée au cours des dernières décennies, la société continue d'avoir recours à des niveaux de réassurance inférieurs à la moyenne même si cela a des conséquences négatives sur son bénéfice à court terme. La faiblesse des taux d'intérêt à long terme a continué d'avoir une incidence défavorable sur cette gamme de produits. Au cours des dernières années, les prix des produits d'assurance vie à long terme ont augmenté dans le secteur. L'Empire Vie a aussi relevé les prix de ces produits et a concentré ses efforts de croissance sur les produits à court terme, comme l'assurance vie temporaire renouvelable de 10 ans. Cependant, en raison des résultats à long terme raisonnables de ce secteur d'activité, la direction continue de concentrer ses efforts sur une croissance constante, sur le développement technologique et sur des améliorations des processus afin de maintenir une structure des coûts qui lui permet de demeurer concurrentielle, tout en générant un apport financier à long terme acceptable. La société revoit sa gamme de produits d'assurance vie individuelle sur une base continue pour améliorer la rentabilité, réduire le risque lié aux taux d'intérêt, réduire le capital réglementaire

# RAPPORT DE GESTION

requis, développer des produits et des processus basés sur le Web, de même qu'améliorer l'expérience pour le client et le conseiller.

## Gestion du risque

L'Empire Vie est une institution financière offrant des produits de gestion de patrimoine, d'assurance collective et d'assurance individuelle. La société est exposée à un certain nombre de risques qui découlent de ses activités. L'objectif du processus de gestion du risque de la société est de s'assurer que les activités qui l'exposent à un risque sont cohérentes avec ses objectifs, sa stratégie et sa philosophie en matière de risque, tout en maintenant un équilibre risque/ rendement approprié et en améliorant la valeur pour les parties prenantes. Lorsqu'elle prend des décisions sur la prise d'un risque ou la gestion du risque, elle évalue les besoins suivants :

- Satisfaire aux exigences de ses clients, de ses actionnaires et de ses créanciers et protéger les engagements qui ont été pris à leur égard;
- Recevoir une rémunération adéquate pour le capital affecté au soutien des activités et des objectifs stratégiques;
- Protéger sa marque;
- Maintenir sa note de solidité financière cible.

La propension au risque de l'Empire Vie détermine le niveau de risque global que la société est disposée à prendre pour mener à bien ses stratégies d'affaires. La propension au risque sert à accroître la valeur pour les actionnaires, sans toutefois compromettre la capacité de la société de rembourser les demandes de règlement et de respecter ses engagements à l'égard des titulaires de polices.

Le cadre de gestion du risque de l'Empire Vie est structuré en fonction d'un certain nombre de principes généraux :

- En raison de la nature à long terme de la plupart de ses engagements, la société accepte un risque lié au marché des capitaux, pourvu qu'il soit géré selon des seuils et tolérances au risque spécifiques. La société gère ses placements selon une approche à faible risque axée sur la valeur. Elle accepte les risques de crédit et les risques liés à d'autres actifs, à condition d'être récompensée de manière appropriée par des rendements bonifiés;
- La société gère les liquidités de toute l'organisation afin de s'assurer avec un degré élevé de confiance que toutes les obligations envers les clients, les créanciers et les actionnaires seront respectées au moment où elles seront exigibles;
- La société accepte les risques liés à l'assurance, pour autant que les prix des produits soient clairement établis et que les risques soient gérés de façon à offrir de la valeur à ses clients et à ses actionnaires;
- La société adopte une approche de planification d'affaires avant-gardiste et de gestion du capital prudente. Elle s'efforce d'établir un niveau de confiance élevé en garantissant que le capital suffit à soutenir les activités prévues à l'avenir;
- La direction siège activement aux comités du secteur et, par l'entremise d'un réseau de personnes ayant des fonctions de surveillance, surveille le contexte afin que la société se positionne de manière appropriée pour gérer les changements d'ordre réglementaire, fiscal, comptable et actuariel;
- La société accepte que les risques opérationnels fassent partie des affaires et sait que la gestion du risque est un élément clé de la prise de décisions. Elle protège ses affaires et les clients en prenant des mesures de réduction des risques;
- La société s'attend à ce que l'ensemble de ses employés adoptent le code d'éthique et agissent avec intégrité en tout temps.

Le conseil d'administration surveille le cadre, les processus, les pratiques et les examens de gestion du risque de la société et approuve la cadre de gestion du risque d'entreprise et la propension au risque de la société. L'équipe de la haute direction partage la responsabilité et l'imputabilité de la gestion du risque dans l'ensemble de l'organisation. Elle peut ainsi avoir une perspective interfonctionnelle sur la gestion du risque, qui est renforcée par la fréquence des communications au sein de l'équipe. La société a un comité de gestion des actifs dont la responsabilité consiste à surveiller l'administration des politiques d'entreprises établies par le comité des placements et le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration. Vous trouverez plus de détails sur la gouvernance à la section Gouvernance d'entreprise à l'égard de la gestion du risque du rapport annuel 2016 de l'Empire Vie. L'élaboration de la politique de gestion du risque relève du chef de la gestion du risque. Cette politique s'applique à toutes les unités d'affaires. Le chef de la gestion du risque est membre du comité de gestion des actifs et a la responsabilité de

# RAPPORT DE GESTION

présenter des rapports sur la gestion du risque et du capital au conseil d'administration. Toutes les politiques et les procédures de gestion du risque font l'objet d'une révision régulière pour vérifier leur pertinence et prendre en compte les changements survenant dans l'environnement de risque. La responsabilité, l'application des politiques, la gestion quotidienne et les éléments de procédure incombent à la direction du secteur, soutenue par les agents responsables de la conformité des unités d'affaires et le secteur de la gestion du risque. Des représentants de la haute direction siègent aux divers comités interdisciplinaires de contrôle du risque. La société définit et documente de façon officielle ses valeurs et niveaux de tolérance au risque par l'entremise de plusieurs politiques d'entreprise, incluant un code de conduite professionnelle, des principes de communication de l'information, ainsi que des politiques de gestion du risque d'entreprise, de gestion du capital et de dénonciation. Les politiques de gestion du risque stratégique de la société (incluant celles liées à la conception et à la tarification des produits, aux placements et à la gestion du risque) sont également approuvées par le conseil d'administration ou l'un des comités de celui-ci.

## Mise en garde à l'égard des sensibilités

Dans les sections qui suivent, la société présente des mesures de la sensibilité et de l'exposition au risque pour certains risques. Ces éléments comprennent les sensibilités aux variations particulières des cours du marché et des taux d'intérêt, en fonction des cours du marché, des taux d'intérêt, des actifs, des passifs et de la composition des affaires de la société constatés aux dates des calculs. Les sensibilités sont calculées indépendamment et supposent que tous les autres facteurs de risque demeurent inchangés. Les résultats réels peuvent différer de manière importante de ces estimations, et ce, pour diverses raisons, y compris l'interaction entre ces facteurs lorsque plus d'un facteur varie; les variations des rendements actuariels, des rendements des placements et des hypothèses à l'égard des activités de placement futures; les écarts entre les faits réels et les hypothèses; les changements dans la composition des affaires; les taux d'impôt effectifs et d'autres facteurs de marché ainsi que les limites générales des modèles internes de la société servant aux calculs. Les changements découlant de nouvelles affaires ou d'échéances, d'achats/de ventes d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient également entraîner des changements importants aux sensibilités présentées. Pour ces raisons, les sensibilités devraient être considérées seulement comme des estimations données à titre indicatif des sensibilités sous-jacentes des facteurs respectifs, fondées sur les hypothèses décrites. Elles ne doivent pas être interprétées comme des prévisions des sensibilités futures du résultat net de la société, des autres éléments de son résultat global et de son capital. Des fluctuations des variables de risque au-delà des fourchettes présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

## Risque lié au marché

La société assume un risque lié aux marchés boursiers en raison de ses produits de fonds distincts et des titres de capitaux propres soutenant ses passifs d'assurance vie. L'Empire Vie a mis en place un programme de couverture semi-statique. L'objectif du programme de couverture consiste à protéger la société, en partie, contre d'éventuelles baisses du ratio du MMRCE qui pourraient être liées à des variations défavorables des cours boursiers. Le programme de couverture utilise actuellement des options de vente et des positions à découvert sur d'importants indices boursiers. L'étendue des options utilisées fait l'objet d'un suivi et d'une gestion continue, en prenant en considération le risque lié aux actions et le niveau de capital disponible.

Ce programme de couverture provoque de la volatilité dans l'état du résultat net. Selon les niveaux actuels des marchés boursiers, la société a le capital requis aux fins du MMRCE pour les garanties associées aux fonds distincts, mais n'a pas de passifs de contrats liés à ces garanties dans son état de la situation financière. Par conséquent, la couverture de l'exposition au risque lié au MMRCE entraîne de la volatilité dans l'état du résultat net, puisque les gains ou les pertes liés aux instruments de couverture ne sont pas compensés par des variations des passifs de contrats liés aux garanties sur les fonds distincts dans l'état du résultat net. Au cours du quatrième trimestre et pour l'exercice de 2016, l'Empire Vie a subi une perte de 5 millions de dollars et de 28 millions de dollars respectivement, déduction faite des impôts, sur son programme de couverture, principalement en raison de la hausse des cours des actions canadiennes, comparativement à une perte de 1 million de dollars et à un gain de 2 millions de dollars respectivement pour les périodes comparables de 2015.

Le ratio du MMRCE de la société est également sensible à la volatilité des marchés boursiers, principalement en raison des exigences en matière de passif et de capital liées aux garanties de fonds distincts. Au 31 décembre 2016, la société détenait des actifs et des passifs de fonds distincts s'élevant à 8,1 milliards de dollars. De ce montant,

# RAPPORT DE GESTION

environ 7,8 milliards de dollars des éléments étaient assortis de garanties. Le tableau suivant fournit une ventilation en pourcentage par type de garantie :

	31 déc. 2016	31 déc. 2015
<b>Pourcentage des passifs de fonds distincts comportant les garanties suivantes :</b>		
Garantie sur la prestation à l'échéance de 75 % et garantie sur la prestation au décès de 75 %	1,2 %	0,4 %
Garantie sur la prestation à l'échéance de 75 % et garantie sur la prestation au décès de 100 %	49,7 %	51,5 %
Garanties sur les prestations à l'échéance et au décès de 100 % (avec période minimale de 15 ans entre le dépôt et la date d'échéance)	6,1 %	5,9 %
Garanties sur les prestations à l'échéance et au décès de 100 % (garantie de retrait)	43,0 %	42,2 %

Toutes les garanties de fonds distincts de la société sont basées sur les polices (non sur les dépôts), ce qui, par conséquent, atténue généralement la sensibilité de l'Empire Vie aux marchés boursiers pour ses produits assortis de garanties sur les dépôts. Les produits assortis de garanties basées sur les polices tiennent compte de tous les dépôts effectués dans la police du client (que la valeur des fonds soit inférieure ou supérieure au montant garanti) pour en arriver à un paiement de garantie global net. Les produits assortis de garanties basées sur les dépôts tiennent compte uniquement des dépôts lorsque la valeur des fonds est inférieure au montant garanti, mais excluent tous les dépôts effectués dans la police du client lorsque la valeur des fonds est supérieure au montant garanti. Par conséquent, les garanties basées sur les polices paient généralement moins que les garanties basées sur les dépôts. Pour les passifs des contrats d'assurance liés aux garanties de fonds distincts, le degré de sensibilité dépend fortement de la valeur des marchés boursiers au moment de l'évaluation. En fin de période, si les marchés boursiers affichent une hausse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité diminue. En fin de période, si les marchés boursiers affichent une baisse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité augmente.

Le capital réglementaire et le cadre des passifs de fonds distincts incluent l'application de la valeur plancher de zéro (une valeur plancher de zéro est utilisée, car les montants négatifs ne sont pas permis, tel qu'il est décrit ci-dessous) ainsi que d'autres contraintes réglementaires, et cela rend les effets sur la sensibilité non linéaires. En général, à mesure que les marchés boursiers et les taux d'intérêt montent, l'incidence négative des passifs augmente également. Dans le premier tableau ci-dessous, l'Empire Vie présente la sensibilité du résultat net attribuable aux changements apportés aux passifs des contrats d'assurance liés aux garanties de fonds distincts. Une baisse de 20 % et de 30 % a entraîné une perte nette au 31 décembre 2016 et 2015 respectivement, mais les autres montants indiqués dans le tableau sont nuls. Ces passifs (valeur actuelle des prestations et des charges futures, moins la valeur actuelle du revenu tiré d'honoraires) sont calculés selon des techniques de modélisation stochastique basées sur une variété de scénarios économiques futurs. Ces passifs sont le plus élevé de : (i) la moyenne des montants déterminés dans les 20 % pires scénarios; et (ii) zéro. Pour les montants de néant présentés dans le tableau, le passif pour l'Empire Vie était négatif. Par conséquent, la valeur zéro a été appliquée dans ces tests (plancher de valeur zéro), ce qui a entraîné un effet sur le résultat net de néant. Selon les niveaux des marchés boursiers au 31 décembre des exercices 2016 et 2015, la sensibilité du bénéfice net attribuable aux actionnaires de l'Empire Vie aux variations des passifs des contrats d'assurance liés aux garanties sur les fonds distincts qui résultent des augmentations et des diminutions des marchés boursiers est comme suit :

Sensibilité aux garanties de fonds distincts : (en millions de dollars après impôts)	Augmentation		Diminution		
	20 %	10 %	10 %	20 %	30 %
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires au 31 décembre 2016</b>	néant	néant	néant	(10) \$	(117) \$
Résultat net attribuable aux actionnaires au 31 décembre 2015	néant	néant	néant	(10) \$	(109) \$

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'incidence des fluctuations des marchés boursiers sur les passifs des garanties liées aux fonds distincts n'est pas linéaire. Par ailleurs, comme il a été mentionné précédemment, l'Empire Vie assume un risque lié aux marchés boursiers en raison des titres de capitaux propres soutenant ses passifs d'assurance vie. Selon les niveaux des marchés boursiers au 31 décembre 2016 et 2015, la sensibilité du résultat net attribuable aux

# RAPPORT DE GESTION

actionnaires de l'Empire Vie (incluant des variations dans les passifs des contrats d'assurance liés aux garanties sur les fonds distincts) qui résultent des augmentations et des diminutions des marchés boursiers est comme suit (à l'exception de l'incidence du programme de couverture du risque lié aux actions de l'Empire Vie) :

Sensibilité, excluant la couverture du risque sur capitaux propres (en millions de dollars après impôts)	Augmentation		Diminution		
	20 %	10 %	10 %	20 %	30 %
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires au 31 décembre 2016</b>	<b>51 \$</b>	<b>25 \$</b>	<b>(25) \$</b>	<b>(60) \$</b>	<b>(196) \$</b>
Résultat net attribuable aux actionnaires au 31 décembre 2015	44 \$	22 \$	(22) \$	(54) \$	(207) \$

Le programme de couverture du risque lié aux actions atténue les baisses en périodes de replis, mais entraîne des pertes en périodes de hausses.

Les montants aux 31 décembre 2016 et 2015, indiqués dans le tableau ci-dessous, incluent l'incidence du programme de couverture du risque sur capitaux propres de l'Empire Vie (décrit ci-dessus) :

Sensibilité, incluant la couverture du risque sur capitaux propres (en millions de dollars après impôts)	Augmentation		Diminution		
	20 %	10 %	10 %	20 %	30 %
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires au 31 décembre 2016</b>	<b>36 \$</b>	<b>18 \$</b>	<b>(16) \$</b>	<b>(36) \$</b>	<b>(148) \$</b>
Résultat net attribuable aux actionnaires au 31 décembre 2015	27 \$	12 \$	(7) \$	(19) \$	(149) \$

L'Empire Vie a également conclu une entente de réassurance afin de céder une partie de son exposition aux garanties de prestations au décès de ses fonds distincts. Tous les titulaires de polices de fonds distincts qui disposent d'une garantie de prestation au décès de 2 millions de dollars ou plus sont inclus dans cette entente. La société ne réassure pas les produits de fonds distincts d'autres assureurs.

Selon les niveaux des marchés boursiers aux dates ci-dessous, la sensibilité du ratio du MPRCE de la société aux hausses et aux baisses des marchés boursiers pour toutes ses expositions aux marchés boursiers, y compris celle liée aux garanties de fonds distincts, est comme suit (excluant l'incidence du programme de couverture du risque sur capitaux propres de l'Empire Vie) :

MMPRCE, excluant la couverture du risque sur capitaux propres Sensibilité aux marchés boursiers	Augmentation		Diminution		
	20 %	10 %	10 %	20 %	30 %
<b>Ratio du MPRCE au 31 décembre 2016</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(12,1)</b>	<b>(35,3)</b>	<b>(40,1)</b>
Ratio du MPRCE au 31 décembre 2015	1,2	0,7	(13,9)	(31,6)	(50,0)

Les montants aux 31 décembre 2016 et 2015, indiqués dans le tableau ci-dessous, incluent l'incidence du programme de couverture du risque sur capitaux propres de l'Empire Vie (décrit ci-dessus) :

MMPRCE, incluant la couverture du risque sur capitaux propres Sensibilité aux marchés boursiers	Augmentation		Diminution		
	20 %	10 %	10 %	20 %	30 %
<b>Ratio du MPRCE au 31 décembre 2016</b>	<b>(5,4)</b>	<b>(2,6)</b>	<b>(9,7)</b>	<b>(30,4)</b>	<b>(30,2)</b>
Ratio du MPRCE au 31 décembre 2015	(3,0)	(1,8)	(10,6)	(24,8)	(40,0)

Le capital de risque lié aux garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des fonds distincts et les provisions actuarielles qui en résultent ainsi que le capital requis aux fins du MPRCE pour les fonds distincts de la société sont les suivants :

# RAPPORT DE GESTION

Fonds distincts  (en millions de dollars)	Garantie de retrait > Valeur des fonds		Prestation à l'échéance > Valeur des fonds		Prestation au décès > Valeur des fonds		MMPRCE	
	Valeur des fonds	Capital de risque	Valeur des fonds	Capital de risque	Valeur des fonds	Capital de risque	Provisions actuarielles	Capital requis
<b>31 décembre 2016</b>	<b>2 530 \$</b>	<b>627 \$</b>	<b>37 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>324 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>néant</b>	<b>150 \$</b>
31 décembre 2015	2 343 \$	593 \$	124 \$	4 \$	1 415 \$	17 \$	néant	130 \$

Les six premières colonnes du tableau ci-dessus présentent toutes les polices de fonds distincts dont le montant futur de la garantie de retrait, de la garantie sur la prestation à l'échéance ou de la garantie sur la prestation au décès est supérieur à la valeur des fonds. Le capital de risque représente l'excédent du montant futur de la garantie de retrait, de la garantie sur la prestation à l'échéance ou de la garantie sur la prestation au décès par rapport à la valeur des fonds de toutes ces polices. Les montants de la garantie de retrait indiqués dans le tableau ci-dessus font référence aux produits de garantie de retrait. Le capital de risque de la garantie de retrait représente le moment que l'Empire Vie pourrait verser aux titulaires de polices de garantie de retrait si leur rendement net sur chaque actif se situe à zéro pour le reste de leur vie, selon l'espérance de vie. Au 31 décembre 2016, le capital de risque global pour ces trois catégories de risque (voir le tableau ci-dessus) s'élevait à 632 millions de dollars, ce qui représente une hausse par rapport au capital de risque global de 614 millions de dollars au 31 décembre 2015.

Pour ces trois catégories de risque, le capital de risque n'est pas payable à l'heure actuelle. Son paiement dépend des résultats futurs, incluant le rendement des fonds, les décès, les dépôts, les retraits et les dates d'échéance.

Le calcul du niveau de provisions actuarielles et du capital requis mentionnés dans le tableau ci-dessus est basé sur la probabilité que la société devra vraisemblablement payer aux titulaires de polices de fonds distincts un montant correspondant à tout déficit qui pourrait exister sur les versements futurs aux titulaires de polices avec garantie de retrait, ou en ce qui a trait aux échéances futures des polices de fonds distincts, ou en ce qui a trait aux décès futurs des titulaires de polices de fonds distincts. En décembre 2016, le niveau de risque a diminué relativement à l'exposition à la garantie de retrait (produits de GR) par rapport à décembre 2015, principalement en raison du volume des ventes de produits de garantie de retrait en 2016. Le capital réglementaire requis a augmenté par suite de la mise à jour trimestrielle des données sur les polices de fonds distincts alimentant le modèle stochastique de la société.

Le tableau suivant illustre l'incidence d'une baisse immédiate des taux d'intérêt de 50 points de base et d'une baisse du taux de réinvestissement initial (TRI) présumé de 50 points de base pour les affaires d'assurance sans participation et les garanties de fonds distincts. Il ne tient pas compte des variations potentielles du taux de réinvestissement ultime. La première colonne ci-dessous exclut les répercussions d'une variation de la valeur de marché des obligations disponibles à la vente. Les obligations disponibles à la vente offrent une compensation économique naturelle au risque de taux d'intérêt qui découle des passifs de nos produits. La deuxième colonne montre l'incidence de la vente d'obligations disponibles à la vente pour réaliser les gains liés à une baisse des taux d'intérêt de 50 points de base.

	Avant la vente des actifs disponibles Baisse de 50 points de base	Après la vente des actifs disponibles Baisse de 50 points de base
<b>Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt du marché :</b>		
<b>Ratio du MPRCE au 31 décembre 2016</b>	<b>(20) %</b>	<b>(15) %</b>
Ratio du MPRCE au 31 décembre 2015	(17) %	(13) %

## Risque opérationnel

Le risque opérationnel est lié à l'incertitude que des pertes ou dommages plus importants que prévu, causés par l'inadéquation ou l'échec des processus internes, des personnes et des systèmes, ou par des événements externes, peuvent engendrer. Le risque opérationnel, présent naturellement dans toutes les activités commerciales de la société, peut prendre différentes formes : litige, non-respect de la réglementation, défaillance des technologies, interruption des activités, atteinte à la sécurité et à la confidentialité de l'information, manquement en gestion des ressources humaines, erreur de traitement ou de modélisation, vol et fraude, et dommage matériel. Les paragraphes

# RAPPORT DE GESTION

qui suivent décrivent davantage les principaux risques opérationnels et les stratégies de gestion des risques adoptées en conséquence.

## 1) Risque juridique et réglementaire

La société est régie par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (LSA) et mène ses activités sous la surveillance du BSIF. Elle doit également respecter différentes exigences légales et réglementaires visant les compagnies d'assurances et entreprises de services financiers en vigueur dans les provinces et territoires canadiens. Un changement important au cadre réglementaire pourrait nuire à la société. Ne pas respecter les exigences réglementaires ou décevoir les La société fait parfois l'objet d'un litige dans le cours normal de ses activités; quelques poursuites sont d'ailleurs en cours. Enfin, rien ne garantit qu'un litige actuel ou futur n'aura pas d'effets néfastes considérables sur l'organisation. C'est le Service de la conformité de la société, dirigé par le chef de la conformité, qui voit à l'application du cadre de conformité réglementaire.

C'est le Service de la conformité de la société, dirigé par le chef de la conformité, qui voit à l'application du cadre de conformité réglementaire. Ce cadre, qui est centré sur une gestion des risques réglementaires et liés à la conformité, comporte plusieurs volets, notamment des politiques, directives opérationnelles et programmes applicables à toute l'organisation et qui visent à bien faire connaître les lois et la réglementation encadrant la société. Le cadre comprend aussi un volet de suivi continu des questions juridiques émergentes et des changements réglementaires, ainsi que le Code de conduite professionnelle. Font aussi partie du cadre les programmes d'information aux employés en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes, de gestion des risques pour les renseignements personnels et la sécurité de l'information, ainsi que de signalement des manquements à cet égard. Les agents responsables de la conformité des unités d'affaires et les Services juridiques de la société se chargent de l'application du cadre. Le chef de la conformité présente régulièrement au comité d'étude sur les règles de conduite du conseil d'administration un bilan de la conformité, des principaux risques liés à la conformité et des tendances réglementaires. Le chef du contentieux fait régulièrement le point sur les questions de litige auprès du comité d'audit du conseil d'administration.

## 2) Risque de modèle

Nombre d'activités de la société reposent sur des modèles, notamment l'évaluation des investissements, la conception et la tarification des produits, l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, la planification, ainsi que la gestion des actifs/passifs, du capital, des projets et des risques. Une mauvaise utilisation des modèles de la société, une erreur d'interprétation de leurs résultats et l'emploi de modèles, de données ou d'hypothèses qui présentent des lacunes risquent tous d'entraîner des pertes financières ou de mauvaises décisions. La société s'est dotée de processus de gestion et d'atténuation lui permettant de surveiller le bon emploi de ses modèles, afin de limiter les conséquences financières, opérationnelles et stratégiques d'une erreur ou d'une mauvaise interprétation des résultats tirés d'un modèle. Il incombe en outre à la haute direction de s'assurer que les modèles répondent correctement aux besoins opérationnels dans les différents secteurs d'activité.

## 3) Risque lié aux ressources humaines

La chasse aux employés qualifiés, notamment aux cadres, est intense autant dans les services financiers que dans d'autres secteurs. Si la société ne parvient pas à garder ni à attirer des employés et des cadres qualifiés, ses résultats opérationnels, sa santé financière et même sa position sur le marché pourraient tous en souffrir. La société a prévu des politiques, processus et pratiques de ressources humaines pour atténuer ce risque. La direction fait régulièrement le point au comité des ressources humaines du conseil d'administration sur la planification de la relève, sur les programmes de perfectionnement des employés, ainsi que sur les pratiques et programmes de rémunération, soit des mécanismes qui visent tous à attirer des employés très performants et prometteurs, à les motiver et à les garder dans l'organisation.

## 4) Risque lié aux tiers

La société fait affaire avec des fournisseurs externes pour obtenir différents services. Elle impartit également des fonctions ou des processus opérationnels. Si un tiers ne respecte pas ses obligations contractuelles ou son accord de services dans la prestation de ses services, la société pourrait en faire les frais. Pour atténuer ce risque, la société s'est donné une politique d'impartition applicable à l'ensemble de l'organisation qui balise différents éléments comme l'évaluation de l'intérêt de l'impartition, la conclusion d'un accord de services et la gestion des accords selon les risques liés au fournisseur de services et la nature des ententes. Chaque année, la direction rend compte des

# RAPPORT DE GESTION

activités d'impartition au comité de révision de la conduite des affaires du conseil d'administration, notamment pour faire le point sur les accords de services les plus importants pour la société.

## 5) Risque lié aux technologies, à la sécurité de l'information et à la continuité des activités

La société compte sur les technologies dans presque tous les aspects de ses activités et opérations, notamment pour concevoir de nouveaux produits et services, et pour les offrir. La nature même du secteur de l'assurance vie implique d'investir beaucoup dans les technologies. Pour que les activités se déroulent normalement, il faut assurer l'intégrité des opérations et des données, ainsi que la sécurité de l'information et de l'infrastructure des systèmes. Si les activités sont perturbées d'une manière ou d'une autre - panne de système, atteinte à la sécurité de l'information et à la vie privée, cyberattaque, erreur humaine, désastre naturel, activité criminelle, fraude ou perte de certaines licences logicielles -, la société pourrait en subir le contrecoup.

La société a mis en place un programme de continuité des activités et de reprise en cas de désastre applicable à toute l'organisation. C'est l'équipe de planification de la continuité des activités et le chef des technologies qui le chapeautent. Le programme comprend une série de politiques, de plans et de procédures, dont l'objectif est la poursuite optimale des fonctions clés et la reprise des opérations normales en toute efficacité en cas de perturbation majeure. Il incombe à chacune des unités d'affaires de préparer ses plans et processus détaillés de poursuite des activités, puis de les mettre en place. La société établit ses plans de continuité et de reprise des activités en cas de désastre qu'elle met à l'essai régulièrement. Elle a aussi une infrastructure de sauvegarde et des fonctions de reprise après échec hors site pour limiter le plus possible le temps d'arrêt et accélérer la reprise des systèmes.

Une atteinte à la sécurité des données comme une cyberattaque n'est pas impossible et pourrait entraîner la divulgation ou l'utilisation inappropriée de renseignements personnels ou confidentiels. Pour atténuer ce risque, la société s'est dotée d'un programme de sécurité de l'information que le chef des technologies chapeaute. Le programme est en fait une série de normes, de procédures et de lignes directrices visant la protection des données et des systèmes informatiques. Un processus de gestion des incidents est aussi en place pour surveiller les événements de sécurité et les gérer.

Une atteinte à la vie privée n'est pas non plus impossible et pourrait entraîner la divulgation ou l'utilisation non autorisée de renseignements personnels ou confidentiels. Pour gérer ce risque, la société dispose d'un programme de protection des renseignements personnels que chapeaute le chef de la protection des renseignements personnels. Ce programme, appuyé par un réseau d'agents responsables de la protection des renseignements personnels dans les unités d'affaires, prévoit des politiques et des normes, de même qu'un suivi constant des nouveautés légales en matière de protection des renseignements personnels. Des processus sont en place pour orienter les employés dans le traitement des renseignements personnels et le signalement des bris de confidentialité et d'autres problèmes aux responsables appropriés, afin qu'ils assurent le suivi et la résolution de ces problèmes.

## Risque commercial et stratégique

Le risque commercial et stratégique est lié à l'incertitude des bénéfices et du capital futurs découlant d'une éventuelle incapacité à mettre en place des plans d'affaires et des stratégies appropriés, de prendre des décisions, d'affecter des ressources, de gérer la distribution ou de s'adapter aux changements dans les conditions d'affaires, comme l'environnement concurrentiel, les changements réglementaires et fiscaux ou les changements aux normes comptables et actuarielles. La société revoit et adapte régulièrement ses stratégies et plans d'affaires pour tenir compte de l'évolution des conditions commerciales et de la situation économique, politique et réglementaire. Pour faire bonne figure financièrement, la société doit pouvoir mettre en et réaliser les stratégies et les plans d'affaires qui porteront sa croissance.

Ces stratégies et plans d'affaires sont articulés en fonction de la tolérance au risque de la société, de sa position en capital et de ses objectifs financiers. La société réévalue périodiquement sa tolérance au risque en tenant compte du contexte économique, réglementaire et concurrentiel dans lequel elle évolue. Dans l'actuel climat d'affaires, la société doit s'adapter rapidement aux occasions et aux défis qui se présentent, mais aussi parfaire ses stratégies en conséquence. Si la société ne revoit pas ses stratégies en temps opportun ou ne s'adapte pas aux nouvelles réalités, elle pourrait rater ses objectifs de croissance.

# RAPPORT DE GESTION

Les stratégies et plans d'affaires de la société reposent sur la bonne exécution des initiatives organisationnelles et stratégiques, conçues dans une optique de croissance de l'entreprise. Or, la capacité de bien gérer les changements et de donner la priorité aux bonnes initiatives a un effet direct sur la capacité de la société à réaliser ces stratégies. Il est essentiel de déterminer quelles sont les bonnes initiatives, puis de les concrétiser pour que la société atteigne les objectifs de son plan d'affaires. Autrement, la société pourrait notamment avoir des difficultés avec sa structure de coûts.

La réussite des stratégies et des plans d'affaires de la société dépend d'une série de facteurs : (i) dégager des bénéfices suffisants pour maintenir un niveau de capital adéquat, (ii) obtenir un rendement soutenu des investissements, (iii) respecter les exigences réglementaires, (iv) gérer les risques efficacement, (v) attirer des clients et des distributeurs, puis les garder, (vi) avoir la bonne offre de produits et (vii) réduire les frais d'exploitation sans nuire à la capacité d'embaucher, de garder et de motiver les bonnes personnes. La haute direction évalue les plans d'activités et stratégiques de la société et en discute avant de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Le conseil est aussi régulièrement informé de l'avancement des grands objectifs du plan d'affaires. Le conseil d'administration et ses sous-comités obtiennent régulièrement un compte rendu sur les principaux risques.

En plus de l'information sur les risques fournie dans ce rapport de gestion, une présentation complète des risques importants qui touchent l'Empire Vie se trouve dans la notice annuelle de la société, disponible au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La note 28 des états financiers consolidés de 2016 présente des renseignements supplémentaires concernant la sensibilité de la société aux risques.

## Contrôles et procédures en matière de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la société visent à donner l'assurance raisonnable que les renseignements que la société doit déclarer en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières sont bien notés, traités, résumés et déclarés dans les délais prescrits. Il s'agit notamment des contrôles et procédures en place pour s'assurer que les renseignements sont recueillis et transmis à la direction en temps opportun, pour lui permettre de prendre les bonnes décisions en matière de divulgation publique d'information. La direction a supervisé une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de déclaration de la société en date du 31 décembre 2016. Sur la base de cette évaluation, la direction a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la société en date du 31 décembre 2016 étaient efficaces.

## Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction d'établir les mesures adéquates de contrôle interne de l'information financière et de les faire appliquer, pour donner l'assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière et lors de la préparation des états financiers consolidés pour diffusion externe, conformément aux normes IFRS. La direction a supervisé une évaluation des mesures de contrôle interne de l'information financière de la société en date du 31 décembre 2016. Sur la base de cette évaluation, la direction a conclu que les mesures de contrôle interne de l'information financière de la société en date du 31 décembre 2016 étaient adéquates. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, aucun changement aux mesures de contrôle interne de l'information financière de la société n'a eu un effet important, ou était raisonnablement susceptible d'avoir un effet important, sur les mécanismes de contrôle interne de cette information.

## Estimations comptables critiques

Les principales méthodes comptables de la société sont décrites dans la note 2 des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes exigent de la part de la direction qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses à propos de questions qui sont incertaines par nature. Les estimations comptables les plus critiques de la société concernent l'évaluation des passifs des contrats, le classement des instruments financiers, les régimes de retraite et autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi, ainsi que la détermination de la provision pour prêts douteux.

### Passifs des contrats

La détermination des passifs des contrats exige la formulation d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations, qui couvrent la mortalité, la morbidité, les rendements des placements, le maintien en vigueur, les charges, l'inflation et les impôts pour la durée non écoulée des polices en vigueur, et qui tiennent compte des effets connexes de la réassurance. En raison des risques à long terme et des incertitudes quant à la mesure inhérentes aux activités liées à

# RAPPORT DE GESTION

l'assurance vie, chaque hypothèse comprend une marge pour écarts défavorables par rapport aux meilleures estimations. Ces marges tiennent compte d'une possible détérioration des résultats futurs et renforcent la confiance dans la capacité des passifs des contrats à payer les prestations futures. Les provisions pour écarts défavorables qui en découlent ont pour effet d'augmenter les passifs des contrats et de réduire le résultat qui, autrement, aurait été constaté au moment de la mise en vigueur de la police. L'Institut canadien des actuaires prescrit une échelle de marges autorisées. Les hypothèses sont révisées et mises à jour au moins une fois l'an et l'incidence des changements dans les hypothèses se reflète dans le résultat de l'exercice au cours duquel s'est produit le changement. La note 28 des états financiers consolidés décrit la sensibilité de la société aux risques liés aux passifs des contrats.

## Classement des instruments financiers

La direction utilise son jugement pour classer les instruments financiers en tant qu'instruments à la juste valeur par le biais du résultat net, instruments disponibles à la vente ou prêts et créances. La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont classés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. La plupart des actifs financiers soutenant le compte capital et excédent et le compte avec participation sont classés dans la catégorie disponible à la vente. Les prêts et les créances soutiennent tant les passifs des contrats que le capital et l'excédent. Le classement d'un instrument financier en tant qu'instrument à la juste valeur par le biais du résultat net ou instrument disponible à la vente dicte si les variations latentes de la juste valeur sont inscrites au résultat net ou aux autres éléments du résultat global. Les notes 2 d), 3 a), 3 b) et 10 c) comportent des renseignements supplémentaires concernant le classement des instruments financiers.

## Prestations de retraite et autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi

La charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi est calculée par des actuaires indépendants selon des hypothèses déterminées par la direction. Les hypothèses formulées ont une incidence sur la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi constatée en résultat net. Si les résultats réels diffèrent des hypothèses utilisées, le gain ou la perte actuarielle qui en résulte est constaté aux autres éléments du résultat global. Les notes 2 j) et 12 comportent des renseignements supplémentaires concernant les prestations de retraite et autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

## Provision pour prêts douteux

La société adopte une politique de prudence dans l'établissement de la provision pour prêts douteux. Lorsqu'il n'existe plus d'assurance raisonnable quant au recouvrement intégral du capital et des intérêts liés à un prêt hypothécaire ou à un prêt sur contrat, la direction constitue une provision spécifique pour prêts douteux; la réduction de la valeur comptable correspondante est inscrite au résultat net au cours de la période où l'existence de la moins-value est établie. Dans la détermination de la valeur de réalisation estimative du placement, la direction prend en considération un certain nombre de conditions et d'événements parmi lesquels, la valeur de la garantie sous-jacente au prêt, l'emplacement géographique, le secteur d'activité de l'emprunteur, une évaluation de la stabilité financière de l'emprunteur, l'historique des remboursements et une évaluation de l'incidence de la conjoncture économique. Toute modification de ces circonstances peut entraîner des changements subséquents dans la valeur de réalisation estimative du placement et, en conséquence, des changements dans la provision pour prêts douteux.

Les titres disponibles à la vente sont assujettis à des examens périodiques en cas de pertes de valeur importantes ou durables. Il y a indication objective de dépréciation en présence d'une baisse considérable ou prolongée de la juste valeur du placement en-dessous de son coût, d'un changement défavorable important du contexte technologique, boursier, économique ou juridique de l'émetteur ou de difficultés financières de l'émetteur.

## Perspectives

L'économie canadienne a continué d'enregistrer une croissance lente en 2016. Ce manque de vigueur est en grande partie attribuable à la faiblesse des placements dans le secteur pétrolier et aux perturbations de la production de sables bitumineux en Alberta. Le taux de chômage a oscillé près de 7 % pendant la majeure partie de l'année. La mollesse de l'économie canadienne témoigne de l'incertitude concernant l'économie mondiale. Le dynamisme de l'économie américaine en 2015 ne s'est pas poursuivi en 2016 comme on le prévoyait. Par comparaison des années

# RAPPORT DE GESTION

précédentes, la croissance en Chine a manqué d'aplomb pendant la majeure partie de 2016, alors que le pays opérait une transition vers une économie axée davantage sur la consommation et influencée par le marché. La confiance des entreprises au Royaume-Uni et dans la zone euro a été minée par l'incidence potentielle du référendum sur le Brexit. Les difficultés rencontrées par l'économie mondiale ont été partiellement neutralisées par l'augmentation des dépenses de consommation, la hausse des dépenses en infrastructures et la croissance soutenue de l'immobilier résidentiel au Canada. L'économie canadienne a pris de la vitesse au second semestre de 2016. Au Canada, les taux d'intérêt à long terme ont augmenté, passant de 1,72 % à la fin du deuxième trimestre à 2,31 % à la fin du quatrième trimestre de 2016. Même si les écarts de taux sur les obligations provinciales et les obligations de sociétés se sont légèrement resserrés pendant la période, la hausse des taux de rendement était bienvenue après l'important recul des taux d'intérêt en 2014. D'une manière générale, les taux d'intérêt ont été inférieurs à ce que l'on observe habituellement sur plusieurs années. Les marchés boursiers mondiaux se sont redressés en 2016. La conjoncture boursière a principalement un effet sur les résultats au chapitre des marges bénéficiaires sur les affaires en vigueur et la croissance des nouvelles affaires pour les segments de fonds distincts et de fonds communs de placement du secteur de la gestion de patrimoine de la société. Le marché boursier canadien, qui est fortement axé sur les ressources naturelles, a augmenté de 17,5 % en 2016, comparativement à un recul de 11,1 % en 2015. L'indice boursier américain S&P 500 a progressé de 9,5 % en 2016, comparativement à un recul de 0,7 % en 2015. La hausse des marchés boursiers canadien et américain a une incidence positive sur les frais liés aux fonds distincts dans le secteur d'activité de la gestion de patrimoine de l'Empire Vie. L'appréciation du dollar canadien a entraîné un rendement un peu plus faible pour les actifs libellés en dollars américains, ce qui a contribué au rendement de plusieurs fonds distincts de l'Empire Vie. Les consommateurs continuent toutefois d'être prudents quant à leur exposition aux marchés boursiers; la société est bien positionnée avec son offre de produits de fonds distincts, de fonds communs de placement et de rentes à taux fixe pour répondre à la demande de placements à plus faible risque.

Même si le Canada s'en est bien tiré par rapport à bon nombre d'autres pays au cours de la crise financière de 2008, l'économie canadienne a connu une croissance modeste au cours des dernières années et les indicateurs économiques contrastés continuent d'alimenter l'incertitude. Les consommateurs sont la principale source de croissance et les ventes d'habitations continuent d'augmenter, surtout dans le centre du Canada et les régions les plus à l'ouest du pays. La récession dans certaines régions de l'ouest du Canada causée par la baisse des prix du pétrole semble tirer à sa fin. Étant donné la récente stabilité des prix du pétrole et les progrès réalisés en ce qui concerne l'approbation d'importants oléoducs, l'économie albertaine est appelée à croître en 2017. Dans l'ensemble, l'économie canadienne devrait connaître une croissance de 2 %, selon la contribution des mesures de relance budgétaires du gouvernement fédéral sur la croissance. Vu le changement d'administration aux États-Unis, l'incertitude entourant le plus important partenaire commercial du Canada pourrait avoir une incidence importante sur la croissance au pays en 2017. Ultimement, cette situation pourrait avoir une incidence négative sur tous les secteurs d'activité de l'Empire Vie.

La gamme de produits d'assurance individuelle a pâti du contexte de faibles taux d'intérêt persistant qui a suivi la crise financière. Cette situation a eu des répercussions sur l'ensemble du secteur, ce qui a entraîné la hausse des prix des produits d'assurance individuelle de la société et de plusieurs de ses concurrents. Même si les taux d'intérêt à long terme se sont redressés quelque peu en 2015 et en 2016, les taux d'intérêt sont restés volatils en 2016. L'Empire Vie se détourne progressivement de ses produits d'assurance vie à long terme pour se concentrer sur les produits à plus court terme, comme l'assurance vie temporaire renouvelable de 10 ans. Les taux d'intérêt à long terme, ainsi que la composition et la tarification des produits devraient continuer de constituer des enjeux pour le secteur de l'assurance individuelle de la société en 2017.

Les exigences réglementaires pour les garanties des fonds distincts continuent d'évoluer. Le BSIF revoit actuellement l'approche globale pour déterminer les exigences en capital concernant les risques liés aux garanties sur les fonds distincts. En fin de compte, les changements relatifs aux exigences de capital pour les produits à revenu garanti pourraient influencer sur la capacité du secteur d'offrir ces produits à prix raisonnable aux clients.

Le 12 septembre 2016, le BSIF a publié la version finale de sa ligne directrice de 2018, Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie. Entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la nouvelle ligne directrice établira un nouveau cadre de référence en matière de capital réglementaire pour les sociétés d'assurance vie et remplacera l'actuelle

# RAPPORT DE GESTION

ligne directrice sur le MMPRCE. La nouvelle ligne directrice a été élaborée avec le concours des intervenants du secteur de l'assurance vie. Le BSIF ne s'attend pas à ce que le montant de capital requis dans le secteur de l'assurance vie subisse de grandes variations par rapport à celui énoncé dans la ligne directrice sur le MMPRCE. L'Empire Vie évalue actuellement l'incidence du nouveau cadre de référence et d'autres renseignements suivront une fois son évaluation terminée. Le BSIF est en accord avec l'application des nouvelles lignes directrices par l'Empire Vie.

L'IASB a fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2021 la date de l'adoption de la norme IFRS 17, Contrats d'assurance. La norme IFRS 17 comportera des différences fondamentales par rapport à la méthode MCAB (qui renvoie à la norme IFRS 4, Contrats d'assurance) que l'Empire Vie applique actuellement pour l'évaluation des contrats d'assurance et la comptabilisation des produits. L'IASB a également accordé une dispense temporaire de l'application de la norme IFRS 9, Instruments financiers afin de permettre aux compagnies d'assurance de mettre en oeuvre simultanément les normes IFRS 17 et IFRS 9 en 2021. La norme IFRS 9 porte sur l'évaluation des actifs financiers, le modèle des pertes sur créances prévues et la comptabilité de couverture. Pour la comptabilité des contrats d'assurance et des instruments financiers, l'objectif est une normalisation à l'échelle mondiale en vertu des IFRS plutôt que les approches différentes propres à chaque pays qui existent à l'heure actuelle. En 2014, le BSIF a publié les lignes directrices sur les normes de fonds propres à l'intention des banques qui s'appuyaient sur les normes de fonds propres pour les banques mondiales selon Bâle III. Les lignes directrices comprennent des exigences qui garantissent que ceux qui investissent dans des fonds propres réglementaires autres que sous forme d'actions ordinaires assument les pertes si la continuité de l'exploitation d'une banque est compromise et qu'elle devient non viable. Ces nouveaux instruments financiers émis par des banques devront respecter ces nouvelles règles afin d'être inclus dans les ratios de fonds propres des banques. Le BSIF a indiqué qu'il étudie l'applicabilité de ces règles aux compagnies d'assurance. À la connaissance de l'Empire Vie, le BSIF n'envisage pas prochainement des changements similaires pour les sociétés d'assurance vie.

Pour les normes relatives à la suffisance du capital, l'objectif est de normaliser le traitement du risque pour les assureurs d'une perspective de suffisance du capital, peu importe le type d'entreprise. Ces deux éléments pourraient avoir des incidences importantes sur le calcul du résultat net à l'avenir et sur les ratios de capital de l'Empire Vie.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont augmenté les exigences d'information à fournir pour les sociétés de fonds communs de placement, incluant les exigences au point de vente et des initiatives concernant un modèle de relations client-conseiller. Les organismes de réglementation au Canada continuent de se pencher sur les frais des organismes de placement collectif. Des tiers indépendants mandatés par les ACVM mènent actuellement des recherches sur l'effet des commissions et des frais intégrés (commissions de suivi) sur les flux des organismes de placement collectif. Ces recherches aideront les ACVM à prendre des décisions sur la structure de tarification des OPC. L'Empire Vie continue de suivre l'évolution de la situation et d'en évaluer les répercussions sur le secteur de l'assurance ultérieurement.

Des changements réglementaires ont également lieu pour les agents généraux administrateurs (AGA). Les assureurs vie, dont l'Empire Vie, font régulièrement affaire avec des AGA en tant que composante clé de leur réseau de distribution des produits d'assurance et de gestion de patrimoine. En 2013, l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) a publié une ligne directrice portant sur la relation entre l'assureur et l'AGA (avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015). Cette ligne directrice décrit les résultats attendus et les pratiques connexes dans cinq domaines généraux. Les assureurs doivent notamment exercer une diligence raisonnable avant de mettre un AGA sous contrat, énoncer clairement les rôles et les responsabilités dans le contrat, favoriser une culture de traitement équitable des clients, contrôler le rendement des AGA et conserver la responsabilité en dernier ressort.

On s'attend à ce que la réforme des régimes de retraite du gouvernement, y compris la *Loi sur les régimes de pension agréés collectifs* fédérale et le Régime de retraite de la province de l'Ontario, réduisent la demande à l'égard des produits d'épargne-retraite offerts par le secteur privé, ce qui nuirait aux banques, aux sociétés de fonds communs de placement, aux sociétés d'assurance vie et aux conseillers.

Les modifications apportées aux règles fiscales en 2016 en ce qui a trait aux critères d'exonération de certaines polices d'assurance vie prennent effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le critère d'exonération vise à distinguer (et à taxer de manière différente) les polices qui sont conçues pour assurer la protection des placements qui sont principalement des placements. Ces critères d'exonération marquent un changement important du régime fiscal qui a été en vigueur au

# RAPPORT DE GESTION

cours des 30 dernières années. Ces changements ont obligé toutes les compagnies d'assurance vie à passer en revue la structure et la tarification de leurs produits d'assurance vie. L'Empire Vie a soit modifié, soit retiré certains produits de sa gamme de produits afin de se conformer aux nouvelles règles fiscales.

## Résultats trimestriels

Le tableau ci-après résume divers résultats financiers sur une base trimestrielle pour les huit trimestres les plus récents :

(en millions de dollars, sauf le résultat par action)	31 déc. 2016	30 sept. 2016	30 juin 2016	31 mars 2016	31 déc. 2015	30 sept. 2015	30 juin 2015	31 mars 2015
<b>Produits</b>	<b>(25) \$</b>	453 \$	564 \$	416 \$	391 \$	212 \$	41 \$	643 \$
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>53 \$</b>	38 \$	25 \$	37 \$	16 \$	22 \$	44 \$	26 \$
<b>Résultat par action - de base et dilué</b>	<b>53,34 \$</b>	38,67 \$	25,21 \$	37,81 \$	16,43 \$	22,49 \$	45,34 \$	25,97 \$

Pour le quatrième trimestre de 2016, le total des produits de l'Empire Vie a diminué pour atteindre (25) millions de dollars, comparativement à 391 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015. Cette baisse est principalement imputable à une perte importante des placements à la juste valeur par le biais du résultat net enregistré au quatrième trimestre de 2016 comparativement à un gain net pour la même période en 2015. En 2016, la perte était attribuable à une diminution du prix des obligations (en raison d'une augmentation des taux d'intérêt du marché). En 2015, le gain net était principalement attribuable à une augmentation du prix des obligations (en raison d'une diminution des taux d'intérêt du marché) et à une augmentation des prix des actions américaines (reportez-vous à la section « Total des produits des activités ordinaires » ci-dessus). La volatilité dans les produits durant les huit trimestres les plus récents est principalement causée par l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt du marché et des marchés boursiers sur la variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net. L'incidence sur le résultat net a été considérablement réduite en raison d'une variation correspondante des passifs des contrats d'assurance.

Pour le quatrième trimestre de 2016, le résultat net a été plus élevé que celui du quatrième trimestre de 2015, en raison des bénéfices plus élevés du secteur de l'assurance individuelle qui découlent principalement de la meilleure conjoncture boursière en 2016, de la modification favorable des hypothèses liées aux passifs des contrats pour le secteur de l'assurance individuelle en 2016 (comparativement à une modification défavorable en 2015) et aux mesures prises par la direction pour améliorer l'appariement des actifs et des passifs en 2016. Veuillez consulter la section « Résultats par secteur » plus haut dans ce rapport pour plus d'information sur les résultats trimestriels.

L'Empire Vie a amélioré sa position d'appariement tout au long de 2016 en augmentant ses placements dans les parts de sociétés immobilières en commandite en cours des neuf premiers mois de 2016 et en modifiant ses placements obligataires. Cette position d'appariement améliorée a entraîné un gain pour les quatre trimestres de 2016 par suite de la mise à jour des passifs des contrats d'assurance.

La variabilité du résultat net durant les huit derniers trimestres s'explique souvent par les fluctuations des taux d'intérêt à long terme. La baisse des taux d'intérêt à long terme a pesé sur le résultat net du secteur de l'assurance individuelle pour les trimestres clos le 30 juin 2016, le 31 mars 2015 et le 31 décembre 2014. La hausse des taux d'intérêt à long terme a favorisé le résultat net des produits d'assurance individuelle aux deuxième, troisième et quatrième trimestres 2015. De plus, des résultats défavorables au chapitre de la mortalité, des rachats, et des déchéances pour le secteur de l'assurance individuelle ont diminué le résultat net des premier, deuxième et troisième trimestres de 2016, ainsi que du troisième trimestre de 2015. Durant les premier et troisième trimestres de 2016, les trois premiers trimestres de 2015 et le quatrième trimestre de 2014, le solide résultat du secteur de la gestion de patrimoine a fortement progressé. Le solide résultat de ce secteur s'explique principalement par la croissance des frais de gestion des fonds distincts et la croissance des frais sur les garanties des fonds distincts liés aux produits de GR. Ces produits importants tirés des frais sont principalement attribuables à l'effet positif des conditions boursières favorables sur les frais de gestion perçus, aux fortes ventes de produits de fonds distincts et à la hausse des prix des produits de GR.

# RAPPORT DE GESTION

## Énoncés et renseignements prospectifs

Certains énoncés du présent rapport de gestion sur les prévisions actuelles et futures, les attentes et les intentions, les résultats, la croissance et la rentabilité des parts de marché, les objectifs stratégiques ou tout autre événement ou développement futur de la société constituent des énoncés et des renseignements prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les mots « pouvoir », « devoir », « prévoir », « s'attendre », « planifier », « avoir l'intention », « tendre », « indiquer », « projeter », « croire », « estimer », « évaluer », « probablement » ou « potentiellement » ou des variantes de ces mots visent à signaler les énoncés et renseignements prospectifs. Bien que la direction croie que les prévisions et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés et les renseignements prospectifs sont raisonnables, il faut éviter de faire confiance de manière non justifiée aux énoncés et renseignements prospectifs parce qu'il n'existe aucune garantie qu'ils s'avéreront exacts. De par leur nature, ces énoncés et renseignements prospectifs sont assujettis à divers risques et diverses incertitudes, ce qui pourrait avoir pour effet un écart substantiel dans les résultats et les projections réels par rapport aux résultats et aux projections prévus. Ces risques et incertitudes comprennent, mais sans s'y limiter, les risques de marché, y compris les risques boursiers, de couverture, de taux d'intérêt, de change; les risques de liquidité; les risques de crédit tels que les risques de contrepartie; les risques d'assurance, dont les risques liés à la mortalité, au comportement des titulaires de polices, aux dépenses, à la morbidité, à la conception et à l'établissement des prix des produits, à la souscription, aux demandes et à la réassurance; les risques opérationnels, incluant les risques juridiques et réglementaires, les risques de modèle, les risques liés aux ressources humaines, aux tiers, aux technologies, à la sécurité de l'information et à la continuité des activités; et les risques commerciaux, comme les risques se rapportant à la concurrence, à la solidité financière, à la suffisance du capital, aux réseaux de distribution, aux changements apportés aux lois fiscales, aux litiges, les risques d'atteinte à la réputation, ceux liés aux politiques de gestion du risque, à la propriété intellectuelle et à la propriété importante des actions ordinaires. Pour en savoir davantage sur ces risques, veuillez consulter la section intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de l'Empire Vie qui se trouve au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Parmi les faits ou les hypothèses d'importance utilisés pour établir une conclusion ou faire une estimation présentée dans les énoncés et les renseignements prospectifs, notons l'hypothèse que l'économie générale et les taux d'intérêt demeurent relativement stables, les hypothèses relatives aux taux d'intérêt, aux taux de mortalité et aux passifs des contrats ainsi que l'hypothèse que les marchés de capitaux continuent de fournir un accès aux capitaux. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des éléments pouvant avoir une incidence sur la société. Toutefois, ils doivent être examinés attentivement et les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs formulés aux présentes ou dans les documents reproduits aux présentes.

Dans la mesure où l'information prospective dans ce rapport de gestion constitue des renseignements financiers prospectifs ou des perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, ces déclarations sont fournies afin d'illustrer des avantages potentiels et les lecteurs doivent être prévenus que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les renseignements financiers prospectifs et les perspectives financières sont fondés sur les hypothèses et sont assujettis aux risques énoncés ci-dessus.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont formulés entièrement sous réserve de la présente mise en garde. Lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs de l'Empire Vie et à l'information sur celle-ci pour prendre une décision, les investisseurs et autres devraient peser avec soin les faits et les hypothèses qui précèdent et d'autres incertitudes et événements potentiels. Le lecteur ne doit pas se fier indûment à ces renseignements prospectifs donnés à la date de la présente ou à la date indiquée et utiliser de tels renseignements à d'autres fins que celles qui ont été prévues. La société ne s'engage ni à mettre à jour publiquement ni à réviser les énoncés et renseignements prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autre après la date de ce document, à moins que la loi ne l'exige.

## **Mesures non conformes aux PCGR**

La société a recours aux mesures non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), telles que les sources de bénéfices, les ventes de primes annualisées, les actifs sous gestion, les ventes brutes et nettes de fonds communs de placement et de fonds distincts afin de fournir aux investisseurs des mesures complémentaires à son rendement financier et de mettre en évidence les tendances de ses activités principales qui, autrement, pourraient ne pas être dégagées si elle s'appuyait uniquement sur les mesures financières conformes aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS). La société croit également que les analystes en valeurs

# RAPPORT DE GESTION

mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non conformes aux PCGR pour évaluer les émetteurs. La direction de la société utilise ces mesures afin de faciliter la comparaison du rendement des activités d'une période à l'autre, d'établir des budgets d'exploitation annuels et de déterminer les composantes de la rémunération des dirigeants.

Les sources de bénéfices répartissent les revenus de l'Empire Vie en différentes catégories, qui sont utiles pour évaluer le rendement de la société. Ces catégories incluent les bénéfices prévus sur les affaires en vigueur, l'effet des nouvelles affaires, les gains actuariels et les pertes actuarielles, les mesures prises par la direction et les modifications des hypothèses, ainsi que les bénéfices relatifs à l'excédent. Les composantes des sources de bénéfices font l'objet d'un rapprochement avec le résultat net présenté à la section « Vue d'ensemble » ci-dessus.

Les ventes de primes annualisées sont une méthode de mesure du volume d'affaires correspondant à la prime que la société s'attend à recevoir dans les douze premiers mois pour toute nouvelle police d'assurance individuelle ou collective vendue durant la période. La société utilise également les ventes brutes et nettes de fonds communs de placement et de fonds distincts pour calculer le volume d'affaires. L'Empire Vie est d'avis que cette mesure fournit de l'information utile à ses actionnaires et à ses titulaires de polices en leur permettant d'évaluer les résultats financiers sous-jacents de la société.

Les actifs sous gestion sont une mesure non conforme aux PCGR des actifs gérés par l'Empire Vie et comprennent les actifs du fonds général ainsi que les actifs de fonds communs de placement et de fonds distincts. Ils représentent les actifs totaux de l'Empire Vie et les actifs dans lesquels ses clients investissent. L'Empire Vie est d'avis que cette mesure fournit de l'information utile à ses actionnaires et à ses titulaires de polices en leur permettant d'évaluer les résultats financiers sous-jacents de l'Empire Vie.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des actifs sous gestion et des actifs totaux des états financiers de l'Empire Vie :

## Rapprochement des actifs sous gestion

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2016	2015
<b>Actifs sous gestion</b>		
Actifs du fonds général	7 780 \$	6 996 \$
Actifs des fonds distincts	8 082	7 368
Total des actifs selon les états financiers	15 862	14 364
Actifs de fonds communs de placement	189	171
Actifs sous gestion	16 051 \$	14 535 \$

Le tableau ci-dessus comprend les montants suivants détenus dans les régimes à prestations définies de l'Empire Vie.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2016	2015
<b>Actifs des régimes à prestations définies</b>		
Actifs des fonds distincts	195 \$	183 \$
Actifs de fonds communs de placement	13	11

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés du présent rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de leur intégrité, de leur objectivité et de leur fiabilité. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la direction doit notamment choisir et appliquer les méthodes comptables appropriées, exercer son jugement, formuler des estimations et s'assurer que l'information présentée dans ce rapport annuel est conforme aux états financiers. Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF).

La société maintient un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a été conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les dépenses sont faites conformément aux autorisations des membres de la direction et des administrateurs, que les opérations sont enregistrées comme il se doit et que les données financières sont fiables pour la préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS. Sous la supervision de la direction, une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée au 31 décembre 2016. Selon cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2016.

Le conseil d'administration, qui agit par l'intermédiaire du comité d'audit, lequel est formé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la société, supervise la responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Le comité d'audit est chargé d'examiner les états financiers consolidés et le rapport annuel afin d'en recommander l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes pour discuter des stratégies d'audit, des contrôles internes exercés sur les processus comptables et les processus d'information financière ainsi que de divers aspects de l'audit et de l'information financière.

L'actuaire désigné est nommé par le conseil d'administration. Il doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation des passifs des polices sont conformes aux normes de pratique actuarielle reconnues et aux exigences réglementaires. L'actuaire désigné doit émettre une opinion quant au caractère approprié des passifs des contrats à la date de clôture à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. L'examen qui permet de vérifier l'exactitude et l'intégralité des données d'évaluation, ainsi que l'analyse des actifs de la société permettant de déterminer si ceux-ci suffisent pour soutenir les passifs des contrats, sont des éléments importants à considérer dans l'établissement d'une opinion. L'actuaire désigné doit, sur une base annuelle, analyser la situation financière de la société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. L'analyse permet d'évaluer la suffisance du capital de la société en fonction d'hypothèses économiques et financières défavorables, et ce, pour l'exercice courant et les quatre exercices suivants.

À titre d'auditeur externe, PricewaterhouseCoopers doit rendre compte aux titulaires de polices, aux actionnaires et au BSIF de la fidélité de la présentation des états financiers consolidés annuels de la société. L'auditeur externe a un accès libre et complet aux membres du comité d'audit et les rencontre périodiquement pour discuter de son audit. Le rapport de l'auditeur indépendant expose son opinion et l'étendue de son audit.



---

**Mark Sylvia**

*Président et chef de la direction*  
Kingston (Ontario)  
Le 24 février 2017



---

**Ron Friesen**

*Vice-président principal et chef des finances*  
Kingston (Ontario)  
Le 24 février 2017

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## Aux titulaires de polices et aux actionnaires de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie et de sa filiale, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015 ainsi que les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates et les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les renseignements fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus lors de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie et de sa filiale aux 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015 ainsi que de leur situation financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

---

**PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

*Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés*

Toronto (Ontario)

Le 24 février 2017

# RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

## Aux titulaires de polices et aux actionnaires de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

J'ai évalué les passifs des contrats et les passifs de réassurance dans l'état consolidé de la situation financière de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie au 31 décembre 2016 et toute modification s'y rapportant dans l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant des passifs des contrats, nets des passifs de réassurance, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats de cette évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



---

**Leonard Pressey, F.S.A., F.C.I.A.**

*Fellow, Institut canadien des actuaires*

Kingston (Ontario)

Le 24 février 2017

# ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars canadiens)

Aux 31 décembre	2016	2015
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	368 873 \$	199 770 \$
Placements		
Placements à court terme (note 3)	102 874	33 652
Obligations (note 3)	5 521 172	5 193 439
Actions privilégiées (note 3)	285 184	194 680
Actions ordinaires (note 3)	929 611	801 778
Actifs dérivés (note 3)	3 855	14 649
Prêts hypothécaires (note 3)	264 309	289 221
Avances sur polices (note 3)	47 969	46 925
Prêts sur polices (note 3)	80 944	84 921
<b>Total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements</b>	<b>7 604 791</b>	<b>6 859 035</b>
Revenu de placement à recevoir	40 551	26 023
Primes d'assurance à recevoir (note 4)	53 097	47 909
Actif d'impôt exigible	—	3 361
Autres actifs (note 5)	39 680	26 257
Immobilisations corporelles (note 6)	27 683	23 911
Immobilisations incorporelles (note 7)	14 341	9 225
Actifs des fonds distincts (note 8)	8 082 033	7 367 823
<b>Total de l'actif</b>	<b>15 862 176 \$</b>	<b>14 363 544 \$</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs et autres passifs (note 11)	79 600 \$	59 145 \$
Prestations d'assurance à payer (note 9)	97 135	77 337
Passif d'impôt exigible	32 536	—
Passifs de réassurance (note 10)	533 357	530 826
Passifs des contrats d'assurance (note 10)	5 003 450	4 798 683
Passifs des contrats de placement	13 903	11 241
Sommes en dépôt des titulaires de police	32 957	32 599
Provision pour profits à verser aux titulaires de polices	29 555	26 951
Passif d'impôt différé (note 18)	8 989	7 910
Dette subordonnée (note 13)	498 603	299 112
Passifs des polices de fonds distincts	8 082 033	7 367 823
<b>Total du passif</b>	<b>14 412 118</b>	<b>13 211 627</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Actions privilégiées (note 20)	149 500	—
Actions ordinaires (note 20)	985	985
Surplus d'apport	19 387	19 387
Résultats non distribués	1 267 049	1 121 542
Cumul des autres éléments du résultat global	13 137	10 003
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 450 058</b>	<b>1 151 917</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>15 862 176 \$</b>	<b>14 363 544 \$</b>



**Duncan N. R. Jackman**  
Président du conseil d'administration



**Mark Sylvia**  
Président et chef de la direction

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action ainsi que les actions autorisées et en circulation)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
<b>Produits</b>		
Primes brutes (note 14)	1 002 252 \$	947 037 \$
Primes cédées aux réassureurs (note 14)	(120 752)	(111 821)
Primes nettes (note 14)	881 500	835 216
Revenu de placement (note 3)	254 913	259 210
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	11 873	(85 677)
Profit (perte) réalisé à la cession d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	20 114	42 233
Profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente incluant les réductions de valeur (note 3)	11 739	19 128
Produits tirés des frais (note 15)	228 369	216 818
Total des produits	1 408 508	1 286 928
<b>Prestations et charges</b>		
Montant brut des prestations et des règlements payés (note 16)	665 420	727 319
Montants recouvrables des réassureurs (note 16)	(72 670)	(84 988)
Variation brute des passifs des contrats d'assurance (note 16)	204 767	85 221
Variation des passifs des contrats d'assurance cédés (note 16)	2 531	40 251
Variation des provisions des contrats de placement	40	426
Participations	28 564	25 991
Charges opérationnelles (note 17)	145 004	147 165
Commissions	197 651	190 769
Commissions recouvrées des réassureurs	(2 492)	(2 361)
Charges d'intérêts	9 297	8 959
Total des prestations et des charges	1 178 112	1 138 752
Impôt sur les primes	19 529	14 226
Impôt sur les placements et le capital	3 996	4 000
<b>Résultat net avant impôts</b>	<b>206 871</b>	<b>129 950</b>
Impôts (note 18)	49 705	27 492
<b>Résultat net</b>	<b>157 166 \$</b>	<b>102 458 \$</b>
Moins : résultat net attribuable aux titulaires de polices avec participation	(3 439)	(6 119)
Résultat net attribuable aux actionnaires	160 605	108 577
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées (note 21)	7 884	—
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>152 721 \$</b>	<b>108 577 \$</b>
Résultat par action - de base et dilué (note 19)	155,03 \$	110,22 \$
(2 000 000 d'actions autorisées; 985 076 actions en circulation)		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
<b>Résultat net</b>	<b>157 166 \$</b>	<b>102 458 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts :</b>		
Éléments qui pourraient être reclassés par la suite dans le résultat net :		
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente (note 18)	6 287	4 118
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur (note 18)	(8 553)	(13 922)
Augmentation (diminution) nette latente de la juste valeur	(2 266)	(9 804)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Réévaluations des obligations liées aux avantages postérieurs à l'emploi (note 18)	5 400	(3 016)
Total des autres éléments du résultat global	3 134	(12 820)
<b>Résultat global</b>	<b>160 300 \$</b>	<b>89 638 \$</b>
<b>Résultat global attribuable aux :</b>		
Titulaires de polices avec participation	(1 710) \$	(7 203) \$
Actionnaires	162 010	96 841
Total	160 300 \$	89 638 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016			2015		
	Actionnaires	Titulaires de polices	Total	Actionnaires	Titulaires de polices	Total
<b>Actions privilégiées (note 20)</b>	<b>149 500 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>149 500 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Actions ordinaires (note 20)</b>	<b>985</b>	<b>—</b>	<b>985</b>	<b>985</b>	<b>—</b>	<b>985</b>
<b>Surplus d'apport</b>	<b>19 387</b>	<b>—</b>	<b>19 387</b>	<b>19 387</b>	<b>—</b>	<b>19 387</b>
<b>Résultats non distribués</b>						
Résultats non distribués - début de l'exercice	1 075 120	46 422	1 121 542	966 543	52 541	1 019 084
Résultat net	160 605	(3 439)	157 166	108 577	(6 119)	102 458
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	(7 884)	—	(7 884)	—	—	—
Frais d'émission d'actions privilégiées, nets de l'impôt sur le revenu (note 20)	(3 775)	—	(3 775)	—	—	—
Dividendes - actionnaires ordinaires	—	—	—	—	—	—
Résultats non distribués - fin de l'exercice	1 224 066	42 983	1 267 049	1 075 120	46 422	1 121 542
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>						
Cumul des autres éléments du résultat global - début de l'exercice	3 588	6 415	10 003	15 324	7 499	22 823
Autres éléments du résultat global	1 405	1 729	3 134	(11 736)	(1 084)	(12 820)
Cumul des autres éléments du résultat global - fin de l'exercice	4 993	8 144	13 137	3 588	6 415	10 003
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 398 931 \$</b>	<b>51 127 \$</b>	<b>1 450 058 \$</b>	<b>1 099 080 \$</b>	<b>52 837 \$</b>	<b>1 151 917 \$</b>
<b>Composition du cumul des autres éléments du résultat global - fin de l'exercice</b>						
Profit (perte) latent sur les actifs financiers disponibles à la vente	11 287 \$	9 239 \$	20 526 \$	15 148 \$	7 644 \$	22 792 \$
Réévaluations des obligations liées aux avantages postérieurs à l'emploi	(7 014)	(375)	(7 389)	(12 163)	(626)	(12 789)
Quote-part des actionnaires du cumul des autres éléments du résultat global	720	(720)	—	603	(603)	—
Total du cumul des autres éléments du résultat global	4 993 \$	8 144 \$	13 137 \$	3 588 \$	6 415 \$	10 003 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
<b>Activités opérationnelles</b>		
Résultat net	157 166 \$	102 458 \$
Éléments hors trésorerie ayant une incidence sur le résultat net		
Variation des passifs des contrats	204 807	85 647
Variation des passifs de réassurance	2 531	40 251
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	(11 873)	85 677
(Profit) perte réalisé sur les actifs incluant les réductions de valeur des actifs disponibles à la vente	(31 853)	(61 361)
Amortissement de l'escompte sur les titres de créance	(77 215)	(73 515)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 6 et 7)	5 065	4 369
Impôt différé (note 18)	(639)	761
Autres éléments	44 273	(35 723)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	292 262	148 564
<b>Activités d'investissement</b>		
Placements en portefeuille		
Acquisitions et avances	(2 319 608)	(2 081 180)
Ventes et échéances	1 946 146	1 918 878
Avances sur polices		
Avances	(8 177)	(7 333)
Remboursements	11 151	8 657
(Augmentation) diminution des placements à court terme	(69 222)	(6 760)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (notes 6 et 7)	(13 953)	(11 548)
Flux de trésorerie liée aux activités d'investissement	(453 663)	(179 286)
<b>Activités de financement</b>		
Dividendes versés aux porteurs d'actions privilégiées (note 21)	(5 735)	—
Intérêt versé sur la dette subordonnée	(8 610)	(8 610)
Émission d'actions privilégiées (note 20)	149 500	—
Frais d'émission d'actions privilégiées, déduction faite de l'impôt sur le revenu (note 20)	(3 775)	—
Émission de dettes (note 13)	199 124	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	330 504	(8 610)
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>169 103</b>	<b>(39 332)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie - début de l'exercice (note 3)</b>	<b>199 770</b>	<b>239 102</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie - fin de l'exercice (note 3)</b>	<b>368 873 \$</b>	<b>199 770 \$</b>
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :		
Impôts sur le résultat payés, déduction faite de (remboursements)	12 370 \$	34 185 \$
Produit d'intérêts reçus	139 405	149 988
Dividendes reçus	35 150	37 764

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## 1. Description de la société et sommaire des activités

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (la société ou l'Empire Vie) a été fondée en 1923. Elle a d'abord été constituée à Toronto en vertu d'une charte provinciale, puis, en 1987, elle a reçu l'autorisation de poursuivre ses activités à titre de société fédérale. La société souscrit des polices d'assurance vie et maladie et fournit des produits de fonds distincts, de fonds communs de placement et de contrats de rentes au bénéfice de titulaires individuels et collectifs dans tout le Canada. La société est une filiale d'E-L Financial Corporation Limited (la société mère ou E-L). Le siège social de la société est situé au 259, rue King Est, Kingston (Ontario) K7L 3A8, qui est également son adresse principale. L'Empire Vie est une institution financière sous réglementation fédérale régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada. L'Empire Vie est devenue une société ouverte le 5 août 2015 et est inscrite à titre d'émetteur public auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. La société a mis en place une filiale de gestion de fonds communs de placement en 2011, Placements Empire Vie Inc., qui est devenue un gestionnaire de fonds d'investissement inscrit le 5 janvier 2012. Le siège social de Placements Empire Vie Inc. est situé au 165, avenue University, 9<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5H 3B8.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 24 février 2017.

## 2. Principales méthodes comptables

### (a) Base d'établissement

Les états financiers consolidés annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur une base d'évaluation à la juste valeur, à l'exception de certains actifs et passifs. Les passifs des contrats d'assurance et les actifs/passifs de réassurance sont évalués sur une base actualisée, conformément aux normes de pratique actuarielle. Les passifs des contrats de placement, les prêts hypothécaires ainsi que les prêts sur polices et les avances sur polices sont comptabilisés au coût amorti. Certains autres actifs et passifs sont évalués selon la base du coût historique, comme il est expliqué tout au long de cette note. Tous les montants inclus dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action ou des autres mentions. Les présents états financiers consolidés sont également conformes aux exigences de comptabilité du BSIF, dont aucune ne fait exception aux normes IFRS.

### (b) Base de consolidation

Les états financiers consolidés de la société comprennent les actifs, les passifs, les résultats et les flux de trésorerie de la société et de sa filiale en propriété et en contrôle exclusifs, Placements Empire Vie Inc. La société détient 100 % des actions avec droit de vote et le contrôle de sa filiale. La société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée, ou qu'elle a droit, à des rendements variables découlant de ses liens avec l'entité et que son pouvoir sur l'entité lui permet d'influencer ces rendements. Les filiales sont consolidées à compter de la date de transfert de contrôle à la société. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse. Les états financiers de Placements Empire Vie Inc. ont été préparés pour la même période de présentation que celle de la société, au moyen des mêmes méthodes comptables. Les opérations, les soldes, les produits et les charges intragroupe d'importance ont été éliminés entièrement dans la consolidation.

### (c) Jugements et estimations comptables clés

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux normes IFRS, exige que la direction utilise son jugement et fasse des estimations, en plus de formuler des hypothèses, qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges présentés durant l'exercice. Sur une base continue, la direction évalue ses jugements, ses estimations et ses

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

hypothèses critiques relativement à son actif, à son passif, à ses produits et à ses charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et les modifications des estimations sont comptabilisées dans la période comptable où elles sont déterminées.

La société considère les éléments suivants particulièrement susceptibles d'entraîner des modifications des estimations et des jugements :

(i) Passifs liés à l'assurance

Les passifs des contrats d'assurance sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), qui incorpore les hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la mortalité, de la morbidité, des déchéances, des rachats, des taux de rendement futurs des placements, des participations, des coûts d'administration et des marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont revues au moins sur une base annuelle et mises à jour afin de refléter les résultats réels et les conditions de marché. La modification des hypothèses et des marges pour écarts défavorables peut avoir une incidence significative sur l'évaluation des passifs liés à l'assurance.

Les notes 2 (e), 2 (k), 10 et 28 comportent des renseignements supplémentaires concernant les passifs liés à l'assurance.

(ii) Classement des instruments financiers

La direction utilise son jugement pour classer les instruments financiers en tant qu'instruments à la juste valeur par le biais du résultat net, instruments disponibles à la vente ou prêts et créances. La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont classés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. La plupart des actifs financiers soutenant le compte capital et excédent et le compte avec participation sont classés dans la catégorie disponibles à la vente. Les prêts et les créances soutiennent tant les passifs des contrats que le capital et l'excédent. Le classement d'un instrument financier en tant qu'instruments à la juste valeur par le biais du résultat net ou qu'instrument disponible à la vente dicte si les variations latentes de la juste valeur sont constatées au résultat net ou dans les autres éléments du résultat global.

Les notes 2 (d), 3 (a), 3 (b) et 10 (c) comportent des renseignements supplémentaires concernant le classement des instruments financiers.

(iii) Prestations de retraite et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

La charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi est calculée par des actuaires indépendants selon des hypothèses déterminées par la direction. Les hypothèses formulées ont une incidence sur la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi inscrite dans le résultat net. Si les résultats techniques diffèrent des hypothèses, les gains ou pertes actuariels qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les notes 2 (j) et 12 comportent des renseignements supplémentaires concernant les prestations de retraite et les autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi.

(iv) Dépréciation

Les titres disponibles à la vente et les prêts et créances sont revus à chaque clôture de trimestre pour identifier et évaluer les placements qui présentent des signes potentiels de dépréciation. Pour les titres disponibles à la vente et les prêts et créances, les pertes de valeur sont constatées s'il y a des indications objectives de dépréciation des suites d'un événement qui réduit les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument et que l'incidence peut être estimée de façon fiable. Les indications objectives de dépréciation comprennent, mais sans s'y limiter, une faillite ou un défaut, la défaillance d'un débiteur, et des conditions défavorables spécifiques affectant un secteur d'activité ou une région géographique. De plus, pour les titres de capitaux propres, un déclin important ou prolongé de la juste valeur d'un titre en-deçà de son coût est une indication objective de dépréciation. À ces fins, la direction considère comme déclin important une perte de 20 % ou plus et comme période prolongée une période de 12 mois ou plus.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

La décision de constater une perte de valeur, son montant et la période durant laquelle elle est constatée pourrait changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction était différente. Les réductions de valeur des titres de créance ne sont pas constatées lorsque la dépréciation découle de changements dans les taux d'intérêt des marchés si les flux de trésorerie contractuels à venir demeurent recouvrables aux yeux de la direction.

Les notes 2 (d), 3 (b), 10 (c) et 28 (c) comportent des renseignements supplémentaires concernant la dépréciation.

## (d) Instruments financiers

### (i) Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un instrument financier est initialement comptabilisé, sa juste valeur correspond généralement à la valeur de la contrepartie payée ou reçue. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier disposant d'un cours sur un marché actif correspond généralement au cours vendeur. Pour ce qui est des instruments financiers tels que les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dont la durée est courte, leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

Les évaluations à la juste valeur utilisées dans ces états financiers consolidés ont été classées au moyen d'une hiérarchie des justes valeurs basée sur la transparence des données d'entrée utilisées dans les évaluations. Voici les trois niveaux de la hiérarchie :

Niveau 1 - La juste valeur est basée sur des cours du marché non ajustés d'actifs ou de passifs identiques dans un marché actif. Les types d'instruments financiers classés au niveau 1 comprennent généralement la trésorerie, ainsi que les actions ordinaires, les actions privilégiées et les dérivés négociés en bourse.

Niveau 2 - La juste valeur est basée sur des cours de marché d'actifs ou de passifs similaires dans un marché actif, une évaluation basée sur des données d'entrée observables significatives ou des données d'entrée dérivées principalement de données de marché observables par l'entremise d'une corrélation ou d'une autre méthode ou corroborées par ces données. Les types d'instruments financiers classés au niveau 2 comprennent généralement les équivalents de trésorerie, les obligations d'État, certaines obligations de sociétés ou privées, des placements à court terme, certaines actions ordinaires (parts de sociétés immobilières en commandite) et les dérivés hors cote.

Niveau 3 - La juste valeur est basée sur des techniques d'évaluation qui exigent une ou plusieurs données d'entrée significatives qui ne reposent pas sur des données de marché observables. Ces données non observables reflètent nos attentes au sujet des hypothèses utilisées par les participants du marché pour la fixation du prix de l'actif ou du passif.

Tous les instruments financiers de la société qui requièrent une évaluation à la juste valeur respectent les critères du niveau 1 ou 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

### (ii) Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides assujettis à des variations négligeables dans leur valeur et facilement convertibles en montants connus de trésorerie. Les équivalents de trésorerie comprennent des actifs financiers qui viennent à échéance tout au plus trois mois après la date de leur acquisition.

Les placements à court terme comprennent des actifs financiers qui viennent à échéance plus de trois mois, mais moins d'un an après la date de leur acquisition.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont désignés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs peuvent comprendre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des obligations et des débetures, des actions ordinaires et des actions privilégiées, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré et des contrats d'options. Les variations de la juste valeur de ces actifs financiers sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état du résultat net durant la période à laquelle elles surviennent.

La plupart des actifs financiers soutenant le capital et l'excédent et le compte avec participation sont classés dans la catégorie disponibles à la vente. Ces actifs peuvent comprendre des placements à court terme, des obligations et des débetures ou des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. À l'exception des profits et pertes de change sur les actifs monétaires disponibles à la vente et des réductions de valeur, toute variation de la juste valeur est comptabilisée, nette d'impôts, dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés à la cession ou à l'échéance des actifs disponibles à la vente sont reclassés des autres éléments du résultat global au poste profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente dans l'état du résultat net.

Les prêts et les créances peuvent inclure les prêts hypothécaires, les avances sur polices et les prêts sur polices. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour pertes de valeur, s'il y a lieu. Les prêts hypothécaires sont garantis par des biens immobiliers. Les avances sur polices et les prêts sur polices sont garantis par les provisions mathématiques. Les prêts et les créances sont définis en tant qu'actifs financiers non dérivés avec paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Toutes les opérations sont comptabilisées à la date de la transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges pour les instruments à la juste valeur par le biais du résultat net et inscrits à l'actif pour tous les autres instruments.

### (iii) Instruments financiers dérivés

La société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques liés au change et aux actions ainsi qu'à d'autres risques de marché associés à certains actifs et passifs. Les actifs et les passifs financiers dérivés sont classés comme des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net. Par conséquent, ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, et sont par la suite réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive sont présentés en actifs dérivés, tandis que les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative sont présentés en passifs dérivés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état du résultat net.

### (iv) Dépréciation

Tous les placements autres que des instruments à la juste valeur par le biais du résultat net font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. La dépréciation est constatée sous le résultat net, lorsque des indications objectives montrent qu'une perte a déprécié les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif.

#### (1) Titres de créance disponibles à la vente

La société constate une dépréciation pour un titre de créance disponible à la vente en présence d'indications objectives que le recouvrement opportun du principal ou de l'intérêt contractuel n'est plus raisonnablement assuré. Cette situation peut découler d'un manquement au contrat par l'émetteur, tel qu'un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal, ou d'une indication que l'émetteur éprouve des difficultés financières importantes. La dépréciation est comptabilisée par le biais du résultat net. Les dépréciations comptabilisées antérieurement par le biais du résultat net sont contrepassées si la juste valeur augmente subséquentement et que les

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

augmentations peuvent être objectivement liées à un événement qui a eu lieu après que la dépréciation a été constatée.

(2) Titres de capitaux propres disponibles à la vente

Il y a une indication objective de dépréciation en présence d'une baisse considérable ou prolongée de la juste valeur du placement en-dessous de son coût ou d'un changement défavorable important du contexte technologique, boursier, économique ou juridique de l'émetteur ou de difficultés financières de l'émetteur.

La comptabilisation d'une dépréciation dans le résultat net est la même que celle décrite pour les titres de créance disponibles à la vente ci-dessus, sauf que les dépréciations antérieurement constatées dans le résultat net ne peuvent être reprises subséquemment en résultat net. Toute augmentation subséquente de la valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

(3) Prêts et créances

Les prêts hypothécaires et les prêts font l'objet de tests de dépréciation individuels afin d'établir la provision pour perte de valeur.

Il y a une indication objective de dépréciation lorsqu'il n'existe plus d'assurance raisonnable quant au recouvrement intégral du principal et des intérêts d'un prêt hypothécaire, d'une avance sur police ou d'un prêt sur police. Les conditions et les événements pris en compte pour déterminer s'il y a une indication objective de dépréciation comprennent la valeur de la garantie sous-jacente au prêt, l'emplacement géographique, le secteur d'activité de l'emprunteur, une évaluation de la stabilité financière et de la solvabilité de l'emprunteur, l'historique des remboursements et une évaluation de l'incidence de la conjoncture économique. S'il y a une indication objective de dépréciation, des provisions pour pertes sur créances sont établies afin d'ajuster la valeur comptable de ces actifs à leur valeur recouvrable nette et la dépréciation est constatée dans le résultat net. Si, dans une période subséquente, le montant de la dépréciation diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement qui a eu lieu après la constatation de la dépréciation, la dépréciation est reprise au moyen d'un ajustement à la provision et la reprise est constatée dans le résultat net.

(v) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou que la société a transféré ses droits économiques sur l'actif et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents. Dans les cas où la société n'a pas transféré ou conservé la quasi-totalité des risques et avantages, les actifs sont décomptabilisés si l'actif n'est pas sous contrôle en vertu de droits de vente ou de don de l'actif.

(vi) Autres

Les montants d'assurance à recevoir et les créances clients ont été classés en tant que prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti. Les créances clients sont présentées sous Autres actifs. Les créditeurs et autres passifs (à l'exception des passifs dérivés) et les montants d'assurance à payer ont été classés en tant qu'autres passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti. Pour ces instruments financiers, la valeur comptable correspond approximativement à la juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

**(e) Réassurance**

La société conclut des ententes de réassurance avec des réassureurs afin de limiter son exposition aux pertes importantes. La société a mis en place une politique de gestion du risque de réassurance qui exige que de telles ententes soient conclues avec des réassureurs bien établis dont la cote de crédit est élevée. Les traités de réassurance sont évalués selon les montants associés aux contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux dispositions de chaque traité de réassurance. Les montants payables ou à recevoir des réassureurs relativement aux primes reçues ou règlements payés sont inclus dans les

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

montants d'assurance à recevoir et les passifs d'assurance dans l'état consolidé de la situation financière. Les primes de réassurance cédées sont présentées comme primes cédées aux réassureurs dans l'état consolidé du résultat net. Les montants de réassurance recouverts sur les règlements survenus sont constatés en tant que montants recouvrables des réassureurs dans l'état consolidé du résultat net. La part du réassureur des passifs des contrats d'assurance est constatée en tant qu'actifs de réassurance ou passifs de réassurance, selon le cas, dans l'état consolidé de la situation financière au même moment que le passif lié à l'assurance sous-jacent auquel il se rapporte.

Les actifs de réassurance font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture ou plus fréquemment, lorsqu'une indication de dépréciation survient durant un exercice. Une dépréciation est constatée en présence d'une indication objective qu'une partie seulement des montants à recevoir en vertu des modalités du contrat sera reçue. Si un actif de réassurance est déprécié, il sera ramené à sa valeur recouvrable et la dépréciation sera constatée dans l'état consolidé du résultat net.

Le profit ou la perte sur la souscription de réassurance est constaté dans l'état consolidé du résultat net immédiatement à la date de la souscription et n'est pas amorti.

## (f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les immeubles, les améliorations locatives, le mobilier et le matériel à l'usage de la société. Toutes les catégories d'actifs sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et de toute dépréciation, sauf pour les terrains, qui ne sont pas assujettis à l'amortissement. Le coût comprend tous les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un actif. Des coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

L'amortissement est calculé afin de ramener le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée, de la façon suivante :

Terrains	Aucun amortissement
Immeubles	Cinq pour cent (solde dégressif)
Mobilier et matériel	Trois à cinq ans (linéaire)
Améliorations locatives	Durée jusqu'à l'échéance du bail (linéaire)

L'amortissement est inclus dans les charges opérationnelles dans l'état consolidé du résultat net.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à la clôture de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée sur une base prospective. Des tests de dépréciation ont lieu en présence d'indices que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une dépréciation est constatée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport au montant recouvrable attendu. Le montant recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. La dépréciation est constatée dans l'état consolidé du résultat net.

## (g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et les licences connexes, ainsi que les coûts de développement des logiciels, et sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et de toute réduction de valeur. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de répartir les coûts sur leur durée d'utilité estimée, qui varie généralement de trois à sept ans. L'amortissement est inclus dans les charges opérationnelles dans l'état consolidé du résultat net. Pour les actifs incorporels en développement, l'amortissement commence lorsque les actifs peuvent être utilisés. La société ne dispose pas d'actifs incorporels assortis d'une durée d'utilité indéfinie.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

Les changements dans la durée d'utilité attendue ou la tendance de consommation attendue des avantages économiques futurs associés à l'actif sont comptabilisés en modifiant la période ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements dans les estimations comptables.

Des tests de dépréciation ont lieu en présence d'indices que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une dépréciation est constatée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport au montant recouvrable attendu. Le montant recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. Aux fins de la détermination des dépréciations, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il y a des flux de trésorerie identifiables séparément. Les dépréciations sont constatées dans l'état consolidé du résultat net.

## (h) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent aux titulaires de polices d'investir dans les fonds distincts de placement gérés par la société au profit des titulaires de polices. Les titulaires de polices assument les risques et touchent les rendements associés à ces actifs de fonds distincts conformément aux ententes contractuelles, bien que les actifs sous-jacents soient enregistrés au nom de la société et que les titulaires de polices n'aient pas un accès direct aux actifs spécifiques. Les actifs des fonds distincts ne sont pas disponibles pour payer les passifs du fonds général. Les actifs de ces fonds sont comptabilisés à leur juste valeur de clôture. La société comptabilise des passifs de contrats de fonds distincts correspondant à la juste valeur des actifs, de même que toute garantie en tant que passifs de contrats d'assurance. L'état consolidé du résultat net de la société comprend les produits tirés des frais perçus pour la gestion des fonds distincts, de même que les charges liées à l'acquisition, à la gestion de placements, à l'administration ainsi qu'aux garanties sur les prestations à l'échéance et au décès et aux garanties de retrait de ces fonds. La note 8 présente des détails sur les actifs de fonds distincts et les variations dans les actifs de fonds distincts.

La société offre des garanties minimales sur certains contrats de fonds distincts, notamment des garanties sur les prestations à l'échéance et au décès et une garantie de retrait minimum comptabilisées comme des contrats d'assurance. Les provisions mathématiques associées à ces garanties minimales sont constatées dans les passifs des contrats d'assurance. La sensibilité aux fluctuations de marché des passifs de la société liés aux garanties des fonds distincts est présentée à la note 28 (a) (1).

## (i) Dette subordonnée

La dette subordonnée est constatée au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif. L'intérêt sur la dette subordonnée est comptabilisé à titre de charge d'intérêt dans l'état consolidé du résultat net.

## (j) Avantages du personnel

La société fournit des prestations de retraite aux membres de son personnel par l'entremise d'un régime à prestations définies ou d'un régime à cotisations définies. La société a cessé d'accepter de nouveaux adhérents au régime à prestations définies à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 et a lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2012 un régime à cotisations définies ouvert aux nouveaux adhérents et à tous les membres du personnel existant qui ont choisi de transférer leurs fonds hors du régime à prestations définies. La société offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

### (i) Prestations de retraite

En vertu du régime à prestations définies, la société détermine un montant de prestation de retraite auquel aura droit un employé à sa retraite, selon des facteurs tels que son âge, le nombre d'années de service et la rémunération. Le passif constaté dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, moins la juste valeur des actifs du régime. L'obligation au titre des prestations définies est calculée annuellement par des actuaires indépendants qualifiés selon la méthode de la projection de l'unité de crédit. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées au moyen d'un taux d'actualisation fondé sur les taux d'intérêt courants d'obligations de sociétés de haute qualité.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

La charge au titre des prestations définies inclut l'intérêt net sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies calculé à l'aide du taux d'actualisation basé sur les rendements du marché pour les obligations de haute qualité à la clôture de l'exercice précédent. Les gains et les pertes actuariels qui découlent de l'ajustement des résultats techniques et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont portés au débit ou au crédit du poste Autres éléments du résultat global dans la période où ils surviennent et demeurent dans le Cumul des autres éléments du résultat global. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

En vertu de la composante à cotisations définies du régime, la société verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds). Elle n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Les cotisations sont constatées en tant que charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont payables.

(ii) Autres avantages postérieurs à l'emploi

La société offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés retraités. L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans la société et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal. Le coût projeté de ces avantages est cumulé sur la période d'emploi en utilisant la même méthode comptable que pour les régimes à prestations définies. Les gains et les pertes actuariels qui découlent de l'ajustement des résultats techniques et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont portés au débit ou au crédit du poste Autres éléments du résultat global dans la période où ils surviennent et demeurent dans le Cumul des autres éléments du résultat global. Ces obligations sont évaluées annuellement par des actuaires indépendants qualifiés et ne sont pas financées.

(iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont payables lorsque l'emploi prend fin avant la date normale de retraite ou lorsqu'un membre du personnel accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités de fin de contrat de travail. La société comptabilise les indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle est manifestement engagée à mettre fin à l'emploi de membres du personnel selon un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réaliste de se rétracter, ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires.

## (k) Contrats d'assurance et de placement

(i) Classement des produits

Les contrats d'assurance sont ceux qui transfèrent un risque d'assurance important à l'établissement du contrat. Le risque d'assurance est transféré lorsque la société accepte d'indemniser un titulaire de police si un événement futur incertain spécifique (autre qu'un changement dans une variable financière) avait une incidence défavorable pour le titulaire de la police et le contrat d'assurance a une teneur commerciale. Tout contrat qui ne correspond pas à la définition d'un contrat d'assurance en vertu des IFRS sera classé comme un contrat de placement ou de services, selon le cas. Les produits émis par la société qui transfèrent un risque d'assurance important ont été classés en tant que contrats d'assurance conformément à la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance*. Autrement, les produits émis par la société sont classés en tant que contrats de placement conformément à la norme IAS 39 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* ou en tant que contrats de service conformément à la norme IAS 18 *Produits des activités ordinaires*. La société définit un risque d'assurance important comme la possibilité de verser au moins 2 % de plus que les prestations payables à la personne assurée si l'événement ne survenait pas. Lorsqu'elle fait référence à différents types de contrats, la société utilise le terme « passifs des polices ».

Une fois qu'un contrat est classé en tant que contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance pour le reste de sa durée, même si le risque d'assurance diminue considérablement durant cette période, à moins que tous les droits et toutes les obligations viennent à échéance ou à s'éteindre.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

Toutefois, des contrats de placement peuvent être reclassés en tant que contrats d'assurance après leur création si le risque d'assurance devient important.

La société classe ses contrats d'assurance et de placement dans trois catégories principales : contrats d'assurance à court terme, contrats d'assurance à long terme et contrats de placement.

## (1) Contrats d'assurance

Les passifs des contrats d'assurance sont calculés selon les pratiques actuarielles reconnues, en fonction des normes établies par l'Institut canadien des actuaires (ICA) et des exigences du BSIF. La société applique la MCAB pour l'évaluation des contrats d'assurance qui répond aux exigences de la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance*.

### A. Contrats d'assurance à court terme

Ces contrats comprennent des produits de rente et d'assurance collective.

Les produits de rente classés en tant que contrats d'assurance à court terme sont des options de placement garanties qui offrent un taux de rendement fixe sur une période donnée. Les contrats comprennent certaines garanties qui prennent effet au décès du rentier. Les obligations sont calculées grâce à la MCAB.

Les produits d'assurance collective classés en tant que contrats d'assurance à court terme comprennent l'assurance invalidité de courte durée, l'assurance maladie et l'assurance dentaire. Les prestations sont habituellement versées moins d'un an après que les frais ont été engagés. Les passifs pour les règlements impayés sont estimés au moyen d'une analyse statistique et des résultats de la société en matière de sinistres survenus mais non déclarés.

### B. Contrats d'assurance à long terme

Ces contrats comprennent des produits d'assurance, des produits de rente et des produits d'assurance collective. Dans tous les cas, les passifs représentent une estimation du montant qui, une fois ajouté aux primes et au revenu de placement futurs estimatifs, sera suffisant pour couvrir les prestations, les participations, les charges et les impôts à venir découlant des polices en vigueur.

Les produits d'assurance classés dans cette catégorie sont l'assurance vie et l'assurance maladies graves qui prévoient le versement de prestations liées au décès, à la survie ou à la survenance d'une maladie grave. Les durées sont longues. Les produits de rente classés en tant que contrats d'assurance à long terme comprennent les rentes qui prévoient le versement d'un revenu viager au rentier et les garanties associées aux produits de fonds distincts de la société. Les produits d'assurance collective classés en tant que contrats d'assurance à long terme sont l'assurance vie payable au décès de la personne assurée et l'assurance invalidité qui prévoit le remplacement du revenu en cas d'invalidité.

La détermination des passifs des contrats d'assurance à long terme exige la formulation d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations concernant la durée résiduelle des polices qui couvrent la mortalité, la morbidité, les rendements des placements, le maintien en vigueur, les charges, l'inflation et les impôts. En raison des risques à long terme et des incertitudes quant à la mesure inhérentes aux activités liées à l'assurance vie, chaque hypothèse comprend une marge pour écarts défavorables par rapport aux meilleures estimations. Ces marges tiennent compte d'une possible détérioration des résultats techniques futurs et renforcent la confiance dans la capacité des passifs des contrats d'assurance à payer les prestations futures. Les provisions pour écarts défavorables qui en découlent ont pour effet d'augmenter les passifs des contrats d'assurance et de réduire le bénéfice qui, autrement, aurait été constaté au moment de la mise en vigueur de la police. Les hypothèses sont révisées et mises à jour au moins une fois l'an et l'incidence des changements dans les hypothèses est constatée en tant que variation des passifs des

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

contrats d'assurance dans l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel s'est produit le changement.

Sur une base annuelle, l'actuaire désigné détermine si les passifs des contrats d'assurance (tant pour la catégorie à court terme que pour celle à long terme) sont suffisants pour couvrir les obligations et les coûts d'acquisition différés relativement aux polices en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière. Pour ce faire, il utilisera un certain nombre de méthodes d'évaluation, dont la MCAB, les flux monétaires actualisés et les modèles stochastiques. Les niveaux de regroupement et le niveau de prudence appliqués dans l'évaluation de la suffisance des passifs correspondent aux exigences de l'ICA. Tout ajustement est constaté en tant que variation brute des passifs des contrats d'assurance ou en tant que variation des passifs des contrats d'assurance cédés dans l'état consolidé du résultat net.

## (2) Contrats de placement

Ces contrats comprennent les produits de rente qui ne requièrent pas le transfert d'un risque d'assurance important à la création ou pendant la durée du contrat. Pour la société, les produits dans cette catégorie se limitent aux rentes certaines avec période garantie qui prévoient le versement d'un revenu pour une période de temps spécifique.

Les passifs des contrats de placement sont constatés lorsque les contrats sont conclus et que les dépôts sont reçus. Ces passifs sont initialement constatés à la juste valeur, puis sont constatés au coût amorti selon les flux de trésorerie futurs attendus grâce à la méthode du taux d'intérêt effectif. Les flux de trésorerie futurs attendus sont réestimés à chaque date de clôture et la valeur comptable du passif financier est recalculée en tant que valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du passif financier. Tout ajustement est constaté immédiatement dans l'état consolidé du résultat net. Les dépôts et les retraits sont constatés dans les passifs des contrats de placement dans l'état consolidé de la situation financière.

## (ii) Primes

Les primes brutes pour tous les types de contrats d'assurance sont constatées en tant que produit des activités ordinaires lorsqu'elles sont payables et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Lorsque les primes sont constatées, les provisions mathématiques sont calculées, avec pour résultat que les prestations et les charges sont appariées à ce produit des activités ordinaires. Les primes de rente comprennent uniquement les nouveaux dépôts liés aux produits du fonds général comportant un taux de rendement garanti et excluent les dépôts liés aux contrats de fonds distincts et de placement.

## (iii) Prestations et règlements payés

Les prestations sont passées en charges lorsqu'elles surviennent. Les prestations de rente sont passées en charges lorsqu'elles deviennent payables. Les règlements d'assurance maladie sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve suffisante de leur existence et qu'il est possible de faire une évaluation raisonnable du montant concerné. Les prestations et règlements payés comprennent les coûts directs d'un règlement. Les montants recouvrables des réassureurs sont comptabilisés dans la même période que les règlements y afférents.

## (iv) Coûts d'acquisition différés

Les frais de distribution des fonds distincts ayant des frais de vente différés sont reportés et amortis sur la durée des dépôts connexes ou sur la période visée par ces frais de vente, selon le cas. Ces coûts différés sont inclus dans les passifs des contrats d'assurance dans l'état consolidé de la situation financière. Les coûts différés dans la période et l'amortissement des coûts différés font partie intégrante de la variation brute des passifs des contrats d'assurance dans l'état consolidé du résultat net.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## (I) Polices avec participation

La société maintient un compte pour les polices avec participation (compte avec participation), séparément des comptes maintenus pour les autres polices, de la façon prescrite par le BSIF et ce, en vertu des articles 456 à 464 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le compte avec participation comprend toutes les polices émises par la société qui donnent droit à leur titulaire de participer aux profits qui découlent du compte avec participation. Le moment et le montant du versement des participations sont à la discrétion de la société et tiennent compte du maintien de la solvabilité du compte avec participation. La plupart des polices se font créditer des participations sur une base annuelle, alors que d'autres régimes plus anciens reçoivent des participations sur une base quinquennale, et ce, conformément aux dispositions contractuelles. Les participations des titulaires de polices avec participation sont comptabilisées à titre de charges liées aux participations sur polices dans l'état consolidé du résultat net.

À la fin de la période, tous les passifs des contrats d'assurance avec participation, tant garantis que discrétionnaires, sont constatés dans les passifs des contrats d'assurance, les sommes en dépôt des titulaires de polices et la provision pour participations à verser aux titulaires de polices. Tous les contrats de réassurance avec participation cédés à la fin de la période sont inscrits dans les actifs de réassurance ou dans les passifs de réassurance. Le résultat net attribuable aux titulaires de polices avec participation est présenté dans l'état consolidé du résultat net. Le résultat global attribuable aux titulaires de polices avec participation est présenté dans les états consolidés du résultat global. La partie des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices avec participation est constatée séparément dans les capitaux propres attribuables aux titulaires de polices à l'état consolidé des variations des capitaux propres. Des renseignements complémentaires sur les titulaires de polices avec participation sont présentés à la note 23.

### (i) Politique de placement

Les placements dans le compte avec participation sont assujettis aux limites prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux lignes directrices de placement établies par le comité des placements du conseil d'administration de l'Empire Vie. Les lignes directrices de placement sont conçues pour limiter le risque de placement global par la détermination des objectifs de placement, des placements admissibles, des critères de diversification, de l'exposition, des seuils de concentration et des critères de qualité pour les placements admissibles. Le risque de taux d'intérêt est géré selon les paramètres établis par le comité des placements et fait l'objet de rapports fréquents par la direction au comité des placements et au conseil d'administration. Le comité de gestion des actifs supervise la sensibilité aux taux d'intérêt. Le but est de maximiser le rendement des placements tout en gérant le risque de défaut, ainsi que les risques liés aux liquidités et aux réinvestissements à des niveaux acceptables et mesurables faibles.

### (ii) Affectation du revenu de placement

Le revenu de placement est constaté directement à chaque segment d'actifs. Lorsqu'il y a un déficit des fonds par rapports aux actifs, une part du revenu de placement est affectée au segment du capital et de l'excédent des actionnaires à partir du segment des actifs du compte avec participation, proportionnellement au déficit des fonds par rapport aux actifs de chaque segment. Lorsqu'il y a un excédent des fonds par rapport aux actifs, une part du revenu de placement est affecté du segment du capital et de l'excédent des actionnaires au segment des actifs du compte avec participation, proportionnellement à l'excédent des fonds par rapport aux actifs de chaque segment.

### (iii) Affectation des frais

Aux fins de l'affectation des profits au compte avec participation, les frais associés directement au compte avec participation sont imputés au compte avec participation. Les frais qui découlent ou qui varient directement selon les différentes activités de fonctionnement sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux statistiques propres à chaque centre de coûts. Les frais engagés par les centres de coûts généraux sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux frais directement imputés. Les frais de placement sont affectés mensuellement au compte avec participation, proportionnellement au total des fonds de la société au début de chaque mois. Les taxes sur les primes sont affectées en proportion des primes taxables. Les

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

autres taxes, permis et honoraires sont affectés aux différents secteurs d'activité selon la méthode des centres de coûts.

(iv) **Affectation de l'impôt sur le résultat**

Aux fins de l'affectation des profits au compte avec participation, l'impôt est affecté au compte avec participation en proportion du bénéfice imposable total de la société.

**(m) Produit tirés des frais**

Les produits tirés des frais comprennent les frais de gestion des placements, les frais d'administration de polices et les frais liés aux garanties : ceux-ci sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils comprennent également les frais de rachat qui sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés. Les produits tirés des frais obtenus pour la gestion et l'administration des placements ainsi que des garanties liées aux fonds sont comptabilisés selon la valeur liquidative des fonds à la clôture.

**(n) Revenu de placement**

Le revenu de placement est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais qui font partie intégrante du rendement effectif de l'actif financier sont constatés en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif de l'instrument.

Le revenu de dividendes est constaté lorsque le droit de recevoir un versement est établi, généralement à la date ex-dividende.

Les produits d'intérêts et le revenu de dividendes sont inclus dans le revenu de placement dans les états consolidés du résultat net pour tous les actifs financiers.

**(o) Impôts**

La charge d'impôts pour la période comprend les impôts exigibles et différés. Les impôts sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net sauf s'ils sont liés à un élément constaté dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ces cas, les impôts sont constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles pour la période actuelle et les périodes antérieures sont comptabilisés au montant que la société s'attend à recevoir des autorités fiscales ou à payer à celles-ci. Les taux d'imposition et les lois fiscales qui servent au calcul du montant sont ceux en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de chaque période.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont constatés au titre de l'incidence fiscale prévue sur des exercices futurs d'événements qui ont été inclus dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable : la société comptabilise des impôts différés au titre de toutes les différences temporaires importantes entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur aux fins des états financiers et au titre de certains éléments reportés prospectivement.

Les actifs d'impôt différé sont constatés seulement dans la mesure où, de l'avis de la direction, il est probable que ces actifs d'impôt différé seront réalisés. Les actifs et passifs d'impôt différé sont ajustés en fonction de l'incidence des modifications des lois fiscales et des taux d'imposition, à la date où ils sont pratiquement en vigueur.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et qu'ils sont liés à des impôts exigés par la même autorité fiscale de la même entité imposable.

**(p) Conversion des devises**

La société utilise le dollar canadien à titre de monnaie fonctionnelle et à titre de monnaie de présentation.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

Les opérations en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les profits et les pertes découlant du règlement de ces opérations et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en devises sont constatés dans l'état consolidé du résultat net.

En ce qui concerne les actifs financiers monétaires désignés à titre d'actifs disponibles à la vente, les écarts de conversion sont constatés dans l'état consolidé du résultat net. Les écarts de conversion sur les éléments non monétaires, comme les actions ordinaires disponibles à la vente libellées en devises, sont constatés dans les autres éléments du résultat global et inclus dans les actifs disponibles à la vente du cumul des autres éléments du résultat global. À la décomptabilisation d'un actif financier non monétaire disponible à la vente, le profit ou la perte de change cumulé antérieurement constaté dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

## (q) Résultat global

Le résultat global correspond au résultat net et aux autres éléments du résultat global. Les autres éléments du résultat global incluent des éléments qui peuvent être reclassés plus tard au résultat net : la variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente, déduction faite des montants reclassés dans le résultat net, et l'amortissement des pertes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les autres éléments du résultat global comprennent également des éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net : les réévaluations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Tous les montants des autres éléments du résultat global étant nets des impôts.

## (r) Provisions

Les provisions sont constatées lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être évalué de façon fiable. Si la sortie de ressources représentative d'avantages économiques est improbable, l'existence d'un passif éventuel est indiquée, à moins que la possibilité de sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit très faible. Toute variation dans l'estimation d'une provision est constatée dans le résultat net. Les provisions ne sont pas constatées dans les pertes opérationnelles futures. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des charges prévues pour l'extinction de l'obligation selon un taux d'actualisation qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation.

## (s) Contrats de location

La société loue certaines immobilisations corporelles. Comme la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents ne revient pas à la société, ces contrats de location sont donc considérés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués en vertu des contrats de location simple sont imputés au résultat net de façon linéaire sur la durée du contrat.

## (t) Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La société ne dispose pas d'instruments ayant potentiellement un effet dilutif. Par conséquent, le résultat dilué par action est le même que le résultat de base par action.

## (u) Modifications comptables

(i) Nouvelles prises de position comptables adoptées en 2016

(1) *Modifications à la norme IAS 1, Présentation des états financiers (IAS 1)*

L'IASB a émis des modifications à la norme IAS 1 dans le cadre de son initiative majeure visant à améliorer la présentation et l'information contenue dans les états financiers. Ces modifications précisent les lignes directrices de la norme IAS 1 en ce qui concerne l'importance relative et les regroupements, la structure des états financiers ainsi que les informations à fournir sur les méthodes comptables. L'adoption des modifications le 1<sup>er</sup> janvier 2016 n'a pas eu une incidence importante sur les états financiers consolidés.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## (2) *Améliorations annuelles des IFRS 2012-2014*

En septembre 2014, l'IASB a émis un nombre limité de modifications ayant pour but de préciser les exigences de quatre normes IFRS. L'adoption des améliorations 2012-2014 le 1<sup>er</sup> janvier 2016, conformément à leurs dispositions transitoires, n'a pas eu une incidence importante sur les états financiers consolidés.

## (ii) Nouvelles prises de position comptables publiées, mais non encore en vigueur

### (1) *IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15, qui introduit un modèle unique pour la constatation des produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. La norme IFRS 15 exclut les contrats d'assurance de son champ d'application et s'applique principalement aux produits des activités ordinaires qui ne sont pas attribuables aux contrats d'assurance de la société. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications à la norme IFRS 15 afin d'apporter des clarifications sur l'identification d'une obligation de prestation, la comptabilisation d'une licence de propriété intellectuelle ainsi que les modalités permettant d'identifier si une société agit pour son propre compte ou comme mandataire ou agent. Elles fournissent également des mesures de simplification supplémentaires à la transition. La norme et les modifications prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec application rétrospective. La société évalue les effets de la norme IFRS 15 sur ses états financiers consolidés.

### (2) *IFRS 9 Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de la norme IFRS 9, qui prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec application rétrospective. La nouvelle norme prévoit des exigences concernant le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers, un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues qui remplacera le modèle actuel de dépréciation fondé sur les pertes subies et de nouvelles lignes directrices en matière de comptabilité de couverture. La société évalue actuellement les effets de la norme IFRS 9 sur ses états financiers consolidés de même que des options d'application pour les assureurs proposées dans la modification de la norme IFRS 4 portant sur les contrats d'assurance de septembre 2016 qui permet aux assureurs admissibles de reporter l'adoption de la norme IFRS 9 jusqu'à l'adoption de la nouvelle norme portant sur les contrats d'assurance, ou en 2021 au plus tard.

### (3) *IFRS 16 Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La nouvelle norme exige la capitalisation de tous les contrats de location en reconnaissant la valeur actuelle des paiements de location et en les comptabilisant en tant qu'actifs de location, ainsi qu'en reconnaissant un passif financier qui représente une obligation de faire des paiements de location futurs. La société évalue les effets de la norme IFRS 16 sur ses états financiers consolidés.

### (4) *Modifications de la norme IAS 12 Impôts sur le résultat (IAS 12)*

En janvier 2016, l'IASB a émis des modifications visant à préciser les exigences pour comptabiliser les actifs d'impôt différé sur les pertes latentes. Les modifications précisent la comptabilisation pour les impôts différés lorsqu'un actif est évalué à la juste valeur et que la juste valeur est inférieure à la valeur fiscale de l'actif. Elles précisent également d'autres aspects de la comptabilisation pour les actifs d'impôts différés. Les modifications prennent effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La société évalue les effets des modifications apportées à la norme IAS 12 sur ses états financiers consolidés.

### (5) *Modifications de la norme IAS 7 Tableau des flux de trésorerie (IAS 7)*

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à la norme IAS 7. Celles-ci introduisent des informations à fournir qui permettront aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature des variations des obligations découlant des activités financières. Les modifications font partie de l'initiative concernant les informations à fournir de l'IASB. Cette initiative continue d'explorer les moyens d'améliorer la présentation de l'information dans les états financiers. Les modifications prennent effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La société évalue les effets des modifications apportées à la norme IAS 7 sur ses états financiers consolidés.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## 3. Instruments financiers

(a) Sommaire de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements

La valeur comptable de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements s'établit comme suit :

Aux 31 décembre	2016			2015		
Catégorie d'actifs	Juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Valeur comptable totale	Juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Valeur comptable totale
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>						
Trésorerie	14 278 \$	— \$	14 278 \$	21 390 \$	— \$	21 390 \$
Équivalents de trésorerie	354 595	—	354 595	178 380	—	178 380
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	368 873	—	368 873	199 770	—	199 770
<b>Placements à court terme</b>						
Gouvernement fédéral canadien	4 983	69 883	74 866	4 781	4 996	9 777
Gouvernements provinciaux canadiens	—	—	—	5 994	—	5 994
Administrations municipales canadiennes	3 963	—	3 963	—	—	—
Sociétés	24 045	—	24 045	17 881	—	17 881
Total des placements à court terme	32 991	69 883	102 874	28 656	4 996	33 652
<b>Obligations</b>						
Gouvernement fédéral canadien	81 516	288 200	369 716	76 053	214 285	290 338
Gouvernements provinciaux canadiens	2 614 635	310 369	2 925 004	2 523 693	322 456	2 846 149
Administrations municipales canadiennes	78 743	72 819	151 562	52 099	69 687	121 786
Total des obligations d'État canadiennes	2 774 894	671 388	3 446 282	2 651 845	606 428	3 258 273
<b>Obligations de sociétés canadiennes par secteur d'activité :</b>						
Énergie	50 679	43 649	94 328	40 999	53 352	94 351
Matières premières	10 716	—	10 716	10 789	—	10 789
Industrie	54 162	33 343	87 505	61 790	15 650	77 440
Biens de consommation cyclique	17 037	27 028	44 065	17 190	23 925	41 115
Biens de consommation de base	78 747	65 110	143 857	78 697	52 401	131 098
Soins de santé	69 543	22 084	91 627	70 821	13 001	83 822
Services financiers	504 027	343 255	847 282	475 027	386 044	861 071
Services de télécommunications	45 101	28 148	73 249	1 484	24 444	25 928
Services publics	317 114	42 408	359 522	274 431	33 070	307 501
Immobilier	6 726	—	6 726	—	—	—
Infrastructure	278 675	37 338	316 013	279 858	22 193	302 051
Total des obligations de sociétés canadiennes	1 432 527	642 363	2 074 890	1 311 086	624 080	1 935 166
Total des obligations	4 207 421	1 313 751	5 521 172	3 962 931	1 230 508	5 193 439
Total des actions privilégiées - canadiennes	274 871	10 313	285 184	189 645	5 035	194 680
<b>Actions ordinaires</b>						
canadiennes						
Actions ordinaires	582 582	66 969	649 551	505 534	61 831	567 365
Parts de sociétés immobilières en commandite	75 594	—	75 594	60 396	—	60 396
américaines						
autres	22 866	—	22 866	19 535	—	19 535
Total des actions ordinaires	862 642	66 969	929 611	739 947	61 831	801 778
Total des actifs dérivés	3 855	—	3 855	14 649	—	14 649
<b>Prêts et créances</b>						
Prêts hypothécaires	—	—	264 309	—	—	289 221
Avances sur polices	—	—	47 969	—	—	46 925
Prêts sur polices	—	—	80 944	—	—	84 921
Total des instruments financiers	5 750 653 \$	1 460 916 \$	7 604 791 \$	5 135 598 \$	1 302 370 \$	6 859 035 \$

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

La juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements classés selon la hiérarchie des justes valeurs est la suivante :

Aux	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Niveau 1	Niveau 2	Juste valeur totale	Niveau 1	Niveau 2	Juste valeur totale
Juste valeur par le biais du résultat net :						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 278 \$	354 595 \$	368 873 \$	21 390 \$	178 380 \$	199 770 \$
Placements à court terme	—	32 991	32 991	—	28 656	28 656
Obligations	—	4 207 421	4 207 421	—	3 962 931	3 962 931
Actions privilégiées	274 871	—	274 871	189 645	—	189 645
Actions ordinaires	787 048	75 594	862 642	679 551	60 396	739 947
Actifs dérivés	3 265	590	3 855	14 482	167	14 649
Disponibles à la vente :						
Placements à court terme	—	69 883	69 883	—	4 996	4 996
Obligations	—	1 313 751	1 313 751	—	1 230 508	1 230 508
Actions privilégiées	10 313	—	10 313	5 035	—	5 035
Actions ordinaires	66 969	—	66 969	61 831	—	61 831
Prêts et créances :						
Prêts hypothécaires	—	269 171	269 171	—	300 186	300 186
Avances sur polices	—	47 969	47 969	—	46 925	46 925
Prêts sur polices	—	80 944	80 944	—	84 921	84 921
<b>Total</b>	<b>1 156 744 \$</b>	<b>6 452 909 \$</b>	<b>7 609 653 \$</b>	<b>971 934 \$</b>	<b>5 898 066 \$</b>	<b>6 870 000 \$</b>

La juste valeur de chaque prêt hypothécaire a été recalculée en actualisant ses flux de trésorerie selon un taux d'actualisation approprié à la durée de vie résiduelle du prêt. Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de sondages réguliers sur les taux concurrentiels. Les justes valeurs des avances sur polices et des prêts sur polices correspondent approximativement à leurs valeurs comptables, en raison des contrats d'assurance vie qui les garantissent.

Le classement d'un instrument financier dans un niveau repose sur le plus faible niveau de données d'entrée importantes pour la détermination de la juste valeur. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 et aucun placement de niveau 3 au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

Pour plus d'information sur la composition des actifs investis de la société et pour une analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, veuillez consulter la note 28, Gestion du risque.

## (b) Dépréciation

### (i) Prêts et créances

Les placements dans des actifs individuels ont été diminués de la provision pour perte de valeur spécifique suivante :

Aux 31 décembre	2016			2015		
	Placement comptabilisé	Provision pour perte de valeur	Valeur comptable	Placement comptabilisé	Provision pour perte de valeur	Valeur comptable
Prêts dépréciés						
Prêts hypothécaires	6 649 \$	3 152 \$	3 497 \$	5 963 \$	2 600 \$	3 363 \$
Prêts sur polices	813	502	311	813	525	288
<b>Total</b>	<b>7 462 \$</b>	<b>3 654 \$</b>	<b>3 808 \$</b>	<b>6 776 \$</b>	<b>3 125 \$</b>	<b>3 651 \$</b>

La société détient des garanties dont la juste valeur s'élève à 3 500 \$ (3 370 \$ en 2015) relativement aux prêts hypothécaires et à 311 \$ (288 \$ en 2015) relativement aux prêts sur polices au

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

31 décembre 2016. Les prêts hypothécaires sont garantis par des biens immobiliers et les prêts sur polices sont garantis par des contrats d'assurance vie.

Évolution de la provision pour pertes sur créances	2016	2015
Provision - au début de l'exercice	3 125 \$	2 836 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	529	545
Radiation de prêts	—	(256)
<b>Provision - à la fin de l'exercice</b>	<b>3 654 \$</b>	<b>3 125 \$</b>

La société a comptabilisé un produit d'intérêts de 789 \$ (858 \$ en 2015) sur ces actifs.

Au 31 décembre 2016, les prêts et les créances en souffrance mais non dépréciés sont de néant (néant en 2015).

(ii) Actifs disponibles à la vente

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a sorti une perte avant impôts de 777 \$ des autres éléments du résultat global pour la reclasser en résultat net en raison de la baisse de valeur d'actions ordinaires et d'actions privilégiées dépréciées disponibles à la vente (2 379 \$ en 2015). La direction considère ces actifs comme dépréciés en raison de la durée pendant laquelle la valeur a été inférieure au coût et/ou de l'ampleur et de la nature de la perte.

Pour plus d'information sur la juste valeur des placements disponibles à la vente de la société, veuillez vous reporter à la note 3 (a). Pour obtenir l'analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, veuillez vous reporter à la note 28.

(c) Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des éléments suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Produits d'intérêts	218 589 \$	220 681 \$
Dividendes	35 970	38 225
Autres éléments	883	849
Dotation à la provision pour pertes sur créances	(529)	(545)
<b>Revenu de placement</b>	<b>254 913 \$</b>	<b>259 210 \$</b>

Les produits d'intérêts comprennent un montant de 53 134 \$ (63 449 \$ en 2015) lié aux actifs non classés comme des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

(d) Instruments financiers dérivés

Le tableau suivant présente les valeurs des dérivés. Le recours aux dérivés est mesuré en termes de montants nominaux, qui servent de base au calcul des paiements et ne sont généralement pas les montants réels échangés.

Aux 31 décembre	2016			2015		
	Montant nominal	Juste valeur des actifs	Juste valeur des passifs	Montant nominal	Juste valeur des actifs	Juste valeur des passifs
Négociés en bourse						
Contrats à terme sur indice	128 708 \$	1 471 \$	213 \$	94 312 \$	977 \$	340 \$
Options sur indice	325 348 \$	1 794	—	299 876	13 505	—
Hors cote						
Contrats de change à terme	28 247 \$	590	25	175 368	167	36
<b>Total</b>	<b>482 303 \$</b>	<b>3 855 \$</b>	<b>238 \$</b>	<b>569 556 \$</b>	<b>14 649 \$</b>	<b>376 \$</b>

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

Tous les contrats viennent à échéance dans moins de un an. Les justes valeurs des actifs sont comptabilisées sous Actifs dérivés dans l'état consolidé de la situation financière. Les justes valeurs des passifs sont comptabilisées sous Créditeurs et autres passifs dans l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur des produits dérivés cotés en bourse est évaluée en fonction de données d'entrée de niveau 1. L'évaluation des contrats de change à terme repose principalement sur le montant nominal du contrat, la différence entre le taux du contrat et le taux du marché à terme pour la même devise, les taux d'intérêt et les écarts de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme non importantes pour la juste valeur sont classés au niveau 2.

Pour obtenir l'analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, veuillez vous reporter à la note 28.

## 4. Montants d'assurance à recevoir

Aux 31 décembre	2016	2015
À recevoir des titulaires de polices	4 050 \$	3 229 \$
À recevoir des réassureurs	26 461	22 810
Frais à recevoir	17 844	18 506
Autres	4 742	3 364
<b>Montants d'assurance à recevoir</b>	<b>53 097 \$</b>	<b>47 909 \$</b>

La société prévoit recouvrer tous les montants dans l'année qui suit la date de clôture. Ces instruments financiers sont de nature à court terme et leurs justes valeurs correspondent approximativement à leurs valeurs comptables.

## 5. Autres actifs

Les autres actifs se composent des éléments suivants :

Aux 31 décembre	2016	2015
Créances clients	33 731 \$	20 803 \$
Frais payés d'avance	5 949	5 454
<b>Autres actifs</b>	<b>39 680 \$</b>	<b>26 257 \$</b>

La société prévoit recouvrer tous les montants dans l'année qui suit la date de clôture. Ces instruments financiers sont de nature à court terme et leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## 6. Immobilisations corporelles

	Terrains	Immeubles	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
<b>Coût</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	2 318 \$	12 947 \$	24 907 \$	6 341 \$	46 513 \$
Entrées	—	91	5 899	56	6 046
Sorties	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2015	2 318	13 038	30 806	6 397	52 559
Entrées	—	—	6 577	822	7 399
Sorties	—	—	—	—	—
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>2 318 \$</b>	<b>13 038 \$</b>	<b>37 383 \$</b>	<b>7 219 \$</b>	<b>59 958 \$</b>
<b>Amortissement</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	—	(2 912) \$	(17 320) \$	(5 156) \$	(25 388) \$
Dotation pour l'exercice	—	(498)	(2 205)	(557)	(3 260)
Sorties	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2015	—	(3 410)	(19 525)	(5 713)	(28 648)
Dotation pour l'exercice	—	(476)	(2 712)	(439)	(3 627)
Sorties	—	—	—	—	—
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>— \$</b>	<b>(3 886) \$</b>	<b>(22 237) \$</b>	<b>(6 152) \$</b>	<b>(32 275) \$</b>
<b>Valeur comptable</b>					
<b>31 décembre 2016</b>	<b>2 318 \$</b>	<b>9 152 \$</b>	<b>15 146 \$</b>	<b>1 067 \$</b>	<b>27 683 \$</b>
31 décembre 2015	2 318 \$	9 628 \$	11 281 \$	684 \$	23 911 \$

La société n'a comptabilisé aucune réduction de valeur d'actifs en 2016 ou en 2015.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## 7. Immobilisations incorporelles

	Immobilisations incorporelles
<b>Coût</b>	
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	44 337 \$
Entrées	5 502
Sorties	—
Au 31 décembre 2015	49 839
Entrées	6 554
Sorties	—
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>56 393 \$</b>
<b>Amortissement</b>	
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	(39 505) \$
Dotations pour l'exercice	(1 109)
Sorties	—
Au 31 décembre 2015	(40 614)
Dotations pour l'exercice	(1 438)
Sorties	—
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>(42 052) \$</b>
<b>Valeur comptable</b>	
<b>31 décembre 2016</b>	<b>14 341 \$</b>
31 décembre 2015	9 225 \$

La société n'a comptabilisé aucune réduction de valeur d'actifs en 2016 ou en 2015.

## 8. Fonds distincts

(a) Le tableau ci-dessous présente les actifs des fonds distincts regroupés par catégorie d'actifs :

Aux 31 décembre	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	262 838 \$	301 764 \$
Placements à court terme	142 710	151 203
Obligations	1 668 044	1 528 873
Actions ordinaires et actions privilégiées	5 990 431	5 362 003
Autres actifs	54 212	59 085
	<b>8 118 235</b>	<b>7 402 928</b>
Moins les fonds distincts détenus dans les placements du fonds général	(36 202)	(35 105)
<b>Total</b>	<b>8 082 033 \$</b>	<b>7 367 823 \$</b>

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

(b) Le tableau ci-dessous présente les placements des fonds distincts évalués sur une base récurrente à la juste valeur classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

Aux 31 décembre	2016			2015		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60 370 \$	202 468 \$	262 838 \$	42 827 \$	258 937 \$	301 764 \$
Placements à court terme	—	142 710	142 710	—	151 203	151 203
Obligations	—	1 668 044	1 668 044	—	1 528 873	1 528 873
Actions ordinaires et actions privilégiées	5 990 431	—	5 990 431	5 362 003	—	5 362 003
<b>Total</b>	<b>6 050 801 \$</b>	<b>2 013 222 \$</b>	<b>8 064 023 \$</b>	<b>5 404 830 \$</b>	<b>1 939 013 \$</b>	<b>7 343 843 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2, ni aucun placement de niveau 3 durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

(c) Le tableau ci-dessous présente la variation des actifs des fonds distincts :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Actifs de fonds distincts - au début de l'exercice	7 367 823 \$	6 948 475 \$
Ajouts aux fonds distincts :		
Montants reçus des titulaires de polices	1 349 159	1 521 736
Intérêts	67 562	63 259
Dividendes	125 173	130 732
Autres produits	29 340	32 306
Profits nets réalisés à la cession de placements	277 602	412 110
Augmentation nette latente de la juste valeur des placements	286 056	—
	<b>2 134 892</b>	<b>2 160 143</b>
Déductions des fonds distincts :		
Montants retirés ou transférés par les titulaires de polices	1 194 885	1 245 387
Diminution nette latente de la juste valeur des placements	—	262 012
Frais de gestion et autres charges opérationnelles	224 700	224 593
	<b>1 419 585</b>	<b>1 731 992</b>
Variation nette des fonds distincts détenus dans les placements du fonds général	<b>(1 097)</b>	<b>(8 803)</b>
Actifs de fonds distincts - à la fin de l'exercice	<b>8 082 033 \$</b>	<b>7 367 823 \$</b>

(d) Exposition de l'Empire Vie au risque lié à ses garanties sur les fonds distincts

Les produits de fonds distincts établis par l'Empire Vie comportent des garanties à l'échéance et au décès ainsi que des garanties de retrait. La fluctuation des cours a une incidence sur les passifs estimés de l'Empire Vie pour satisfaire ces garanties.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## 9. Montants d'assurance à payer

Aux 31 décembre	2016	2015
Règlements à payer	54 625 \$	38 159 \$
À payer aux agents	12 050	11 297
Primes payées à l'avance	1 902	2 267
À payer aux réassureurs	12 151	11 707
Autres	16 407	13 907
Montants d'assurance à payer	97 135 \$	77 337 \$

Sur le montant total ci-dessus, la société prévoit régler 2 985 \$ (1 305 \$ en 2015) un an ou plus après la date de clôture. La plupart de ces instruments financiers sont de nature à court terme et leurs justes valeurs correspondent approximativement à leurs valeurs comptables.

## 10. Passifs des contrats d'assurance et actifs/passifs de réassurance

- (a) Nature et composition des passifs des contrats d'assurance et de la réassurance connexe  
Les passifs des contrats d'assurance comprennent les contrats d'assurance vie, d'assurance maladie et de rente avec ou sans participation.

Les modifications dans les hypothèses actuarielles sont basées sur les résultats techniques nouveaux et sur leur évolution, eu égard aux principaux facteurs touchant les estimations des flux de trésorerie futurs et compte tenu des prévisions économiques de rendement des placements, des études du secteur et des exigences de l'ICA et du BSIF.

Les passifs des contrats d'assurance correspondent aux montants qui, une fois ajoutés aux primes et aux revenus de placement estimatifs futurs, suffiront à couvrir les prestations, les participations, les charges et les impôts estimatifs à venir découlant des polices en vigueur. Les passifs des contrats d'assurance sont calculés selon les pratiques actuarielles reconnues, en fonction des normes établies par l'ICA et des exigences du BSIF.

La société réassure les risques excédentaires auprès de réassureurs canadiens réglementés. Les actifs et passifs de réassurance sont calculés à la fois en fonction des primes que la société prévoit verser en vertu des ententes de réassurance pour toute la durée des contrats d'assurance qu'elle doit honorer et des règlements d'assurance que la société prévoit recevoir lorsqu'un événement assuré en vertu de ces contrats d'assurance se produit. La situation de passif d'une partie de la réassurance est attribuable à l'excédent des primes futures payables sur le bénéfice prévu de la réassurance. Cette variation des passifs de réassurance est principalement attribuable à la révision des hypothèses de la société en matière de mortalité, ce qui diminue la valeur actuelle des règlements d'assurance que la société prévoit recevoir des réassureurs. La société conclut des traités de réassurance seulement avec des réassureurs qui ont obtenu une cote de crédit indépendante de « A- » ou mieux d'A.M. Best.

Les opérations de réassurance ne libèrent aucunement l'assureur initial de son obligation première envers les titulaires de polices.

La société exerce ses activités au Canada dans la plupart des secteurs de l'assurance vie et des rentes; elle n'exerce aucune activité sur les marchés étrangers. Le tableau ci-dessous présente la concentration des passifs des contrats d'assurance et des actifs (passifs) de réassurance connexes regroupés par type de contrat.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

Aux 31 décembre	2016			2015		
	Passif brut des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette	Passif brut des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette
Assurance individuelle avec participation						
Assurance vie	554 486 \$	(406) \$	554 080 \$	547 978 \$	(2 111) \$	545 867 \$
Rentes	179	—	179	192	—	192
Assurance individuelle sans participation						
Assurance vie	3 191 047	625 926	3 816 973	3 011 228	623 305	3 634 533
Rentes	915 889	(11 036)	904 853	908 073	(12 439)	895 634
Assurance maladie	168 981	(8 800)	160 181	154 455	(9 274)	145 181
Assurance collective sans participation						
Assurance vie	23 289	(757)	22 532	21 564	(626)	20 938
Rentes	52 631	—	52 631	56 398	—	56 398
Assurance maladie	191 582	(71 570)	120 012	194 029	(68 029)	126 000
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts	(94 634)	—	(94 634)	(95 234)	—	(95 234)
<b>Total</b>	<b>5 003 450 \$</b>	<b>533 357 \$</b>	<b>5 536 807 \$</b>	<b>4 798 683 \$</b>	<b>530 826 \$</b>	<b>5 329 509 \$</b>

La société prévoit payer 4 933 196 \$ (4 710 118 \$ en 2015) en passifs de contrats d'assurance et 531 976 \$ (529 604 \$ en 2015) en passifs de réassurance un an ou plus après la date de clôture. La société prévoit régler le solde dans l'année qui suit la date de clôture.

Les coûts d'acquisition différés des fonds distincts suivants sont inclus dans les passifs des contrats d'assurance :

	2016	2015
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts - au début de l'exercice	95 234 \$	89 925 \$
Différés au cours de l'exercice	34 171	38 551
Amortis au cours de l'exercice	(34 772)	(33 242)
<b>Coûts d'acquisition différés des fonds distincts - à la fin de l'exercice</b>	<b>94 633 \$</b>	<b>95 234 \$</b>

Sur le montant ci-dessus, la société prévoit amortir 37 775 \$ (37 876 \$ en 2015) au cours de l'exercice à venir.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## (b) Variation des passifs des contrats d'assurance et des actifs (passifs) de réassurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016			2015		
	Passif brut des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette	Passif brut des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette
Solde - au début de l'exercice	4 798 683 \$	530 826 \$	5 329 509 \$	4 713 462 \$	490 575 \$	5 204 037 \$
Modifications des hypothèses et des méthodes						
Amélioration des résultats techniques en matière de mortalité/morbidité	(15 843)	12 543	(3 300)	(45 126)	36 149	(8 977)
Mises à jour de l'hypothèse de déchéance	31 764	(6 356)	25 408	67 282	8 364	75 646
Mise à jour de l'hypothèse de rendement des placements	32 906	(3 523)	29 383	(37 843)	(10 160)	(48 003)
Améliorations apportées aux modèles	—	—	—	—	—	—
Autres changements	(44 247)	44	(44 203)	8 599	(1 250)	7 349
Changements normaux						
Nouvelles affaires	79 275	(10 939)	68 336	77 241	(10 535)	66 706
Affaires en vigueur	120 912	10 762	131 674	15 068	17 683	32 751
Solde - à la fin de l'exercice	5 003 450 \$	533 357 \$	5 536 807 \$	4 798 683 \$	530 826 \$	5 329 509 \$

Les changements liés aux méthodes ou aux hypothèses indiqués dans les tableaux ci-dessus sont décrits plus en détail ci-après :

L'amélioration des résultats de mortalité en 2016 est principalement attribuable au secteur de l'assurance vie. Cette amélioration a été contrebalancée par une légère détérioration de la mortalité au chapitre des rentes immédiates.

L'amélioration des résultats de mortalité et de morbidité en 2015 était principalement attribuable au secteur de l'assurance vie.

La mise à jour de l'hypothèse des taux de déchéance pour 2016 s'explique principalement par l'augmentation des déchéances au chapitre des renouvellements d'affaires d'assurance temporaire 10 ans et, dans une moindre mesure, aux mises à jour régulières des résultats pour les polices d'assurance temporaire jusqu'à 100 ans et d'assurance viagère 20 primes.

La mise à jour de l'hypothèse des taux de déchéance pour 2015 était principalement attribuable aux hypothèses de taux de déchéance ultime du coût de l'assurance nivelé pour les polices d'assurance temporaire jusqu'à 100 ans et d'assurance vie universelle de l'Empire Vie. Elle avait pour but de refléter les documents de recherche du comité d'étude de l'Institut canadien des actuaires sur les résultats de déchéance pour les polices d'assurance temporaire jusqu'à 100 ans et sur les résultats de déchéance publiés en septembre 2015. Cette mise à jour a été partiellement compensée par une mise à jour des marges liées aux taux de déchéance pour refléter les résultats de la société et du secteur de l'assurance.

L'hypothèse de rendement des placements pour 2016 s'explique principalement par les mises à jour régulières des taux de réinvestissement et des écarts de crédit pour l'évaluation selon la MCAB, ainsi que par les améliorations apportées à la modélisation des flux de trésorerie des actions privilégiées pour les affaires de rentes différées et de rentes immédiates.

L'hypothèse de rendement des placements pour 2015 était principalement attribuable à l'amélioration du montant projeté d'actions adossées aux passifs d'assurance vie individuelle. Par ailleurs, plusieurs améliorations ont été apportées au modèle de la MCAB pour les hypothèses de réinvestissement futur.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

Les améliorations apportées au modèle et les autres modifications pour 2016 font référence aux améliorations apportées à la modélisation des modalités et des traités de réassurance pour l'assurance vie individuelle et aux mises à jour de l'étude de l'expérience en matière de taux de résiliation de l'assurance invalidité de longue durée collective. Par ailleurs, les coûts unitaires des charges de maintenance des affaires d'assurance vie individuelle ont légèrement augmenté par suite des modifications apportées à l'affectation des charges au chapitre des ventes et des affaires en vigueur.

Les améliorations apportées au modèle et les autres modifications pour 2015 faisaient référence à la baisse des coûts unitaires pour les charges, laquelle a été contrebalancée par des améliorations apportées à la composition cible de valeur des fonds pour les polices d'assurance vie universelle et par des modifications mineures apportées aux hypothèses et aux méthodologies.

- (c) Composition des actifs appariés aux passifs des contrats d'assurance, de rente et de placement et aux capitaux propres

Au 31 décembre 2016					
	Passifs d'assurance	Passifs de rente	Passifs de placement	Capitaux propres et autres passifs	Total
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	114 547 \$	15 006 \$	218 \$	341 976 \$	471 747 \$
Obligations	3 628 303	488 382	7 102	1 397 385	5 521 172
Prêts hypothécaires	45 574	215 600	3 135	—	264 309
Actions privilégiées	28 043	199 822	2 906	54 413	285 184
Actions ordinaires	862 642	—	—	66 969	929 611
Actifs dérivés	2 061	—	—	1 794	3 855
Avances sur polices	47 969	—	—	—	47 969
Prêts sur polices	335	30 848	449	49 312	80 944
Autres	36 126	6 430	93	132 703	175 352
<b>Total</b>	<b>4 765 600 \$</b>	<b>956 088 \$</b>	<b>13 903 \$</b>	<b>2 044 552 \$</b>	<b>7 780 143 \$</b>

Au 31 décembre 2015					
	Passifs d'assurance	Passifs de rente	Passifs de placement	Capitaux propres et autres passifs	Total
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	62 748 \$	20 676 \$	245 \$	149 753 \$	233 422 \$
Obligations	3 518 901	480 695	5 700	1 188 143	5 193 439
Prêts hypothécaires	46 811	239 569	2 841	—	289 221
Actions privilégiées	23 853	168 825	2 002	—	194 680
Actions ordinaires	739 948	—	—	61 830	801 778
Actifs dérivés	1 144	—	—	13 505	14 649
Avances sur polices	46 925	—	—	—	46 925
Prêts sur polices	318	33 444	397	50 762	84 921
Autres	23 754	4 731	56	108 145	136 686
<b>Total</b>	<b>4 464 402 \$</b>	<b>947 940 \$</b>	<b>11 241 \$</b>	<b>1 572 138 \$</b>	<b>6 995 721 \$</b>

Les provisions constituées pour les pertes futures prévues de principal et d'intérêts sur les placements et inscrites à titre de composante des passifs d'assurance s'élèvent à 155 700 \$ (163 500 \$ en 2015).

- (d) Juste valeur des passifs des contrats d'assurance et de placement et actifs/passifs de réassurance  
En l'absence d'un marché actif pour la vente des passifs des contrats d'assurance et de placement et des actifs/passifs de réassurance, les valeurs déterminées par les calculs actuariels offrent une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les passifs des contrats de placement sont des rentes certaines à durée relativement courte.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## (e) Actifs liquides

La société définit les actifs liquides comme des placements de grande qualité négociables qui peuvent être liquidés rapidement, au besoin, ce qui signifie qu'il existe un marché actif et des cours observables pour ces placements. La valeur des actifs liquides est calculée en fonction de leur juste valeur au 31 décembre.

La société définit les demandes de liquidités ou les obligations payables à vue comme ses obligations envers les titulaires de polices qu'elle pourrait devoir remplir dans l'immédiat à la discrétion du titulaire de police. Plus particulièrement, les demandes de liquidités comprennent les valeurs de rachat des produits d'assurance vie entière ainsi que les valeurs courantes cumulées des produits de rente. Ces montants sont bruts de tous frais de rachat ou de tout rajustement selon la valeur de marché permis en vertu des modalités des contrats. Les obligations payables à vue sont déterminées selon le montant qui serait nécessaire si la société devait remplir simultanément ses obligations envers tous ses titulaires de polices et ne peuvent être comparées facilement aux passifs des contrats d'assurance, qui sont calculés selon les hypothèses actuarielles liées aux déchéances ainsi qu'à d'autres facteurs ayant une incidence à la baisse.

La société maintient un niveau élevé d'actifs liquides afin de s'assurer de pouvoir remplir rapidement ses demandes de liquidités. Les actifs liquides de la société sont les suivants :

Aux 31 décembre	2016	2015
<b>Actifs :</b>		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	471 747 \$	233 422 \$
Obligations fédérales et provinciales canadiennes	3 294 720	3 136 487
Autres obligations et actions facilement négociables	2 807 447	2 459 446
<b>Total des actifs liquides</b>	<b>6 573 914 \$</b>	<b>5 829 355 \$</b>
<b>Passifs :</b>		
Obligations payables à vue avec valeur fixe	624 818 \$	586 695 \$
Obligations payables à vue avec rajustements selon la valeur de marché	1 141 199	1 099 332
<b>Total des besoins de liquidités</b>	<b>1 766 017 \$</b>	<b>1 686 027 \$</b>

## 11. Crédoeurs et autres passifs

Les crédoeurs et les autres passifs se composent des éléments suivants :

Aux 31 décembre	2016	2015
Crédoeurs	42 806 \$	21 905 \$
Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 12)	20 505	23 685
Intérêts courus sur la dette subordonnée	1 087	767
Passifs dérivés (note 3d)	238	376
Autres	14 964	12 412
<b>Crédoeurs et autres passifs</b>	<b>79 600 \$</b>	<b>59 145 \$</b>

Sur le montant ci-dessus, la société prévoit régler 20 505 \$ (23 685 \$ en 2015) un an ou plus après la date de clôture des états consolidés de la situation financière. En l'absence d'un marché actif pour les passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi, les valeurs déterminées par calculs actuariels offrent une estimation raisonnable de la juste valeur. Les passifs dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, tel qu'il est indiqué dans le note 3 (d). Tous les autres montants sont de nature à court terme et leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## 12. Régimes d'avantages du personnel

La société fournit des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés qui y sont admissibles. Le régime de retraite du personnel de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (le régime) combine une composante à prestations définies et une composante à cotisations définies. La société n'accepte plus de nouvelle adhésion à la composante à prestations définies depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011. La société a des ententes complémentaires qui fournissent des prestations de retraite définies au-delà des limites règlementaires. En plus des prestations de retraite, la société fournit également des garanties d'assurance maladie et d'assurance dentaire ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés et aux retraités admissibles.

La composante à prestations définies du régime est un régime de retraite derniers salaires, qui fournit des prestations aux participants sous forme de rente garantie payable la vie durant. Le niveau des prestations fournies dépend de l'âge du membre du personnel, de la durée de son service et de son salaire des dernières années qui précèdent sa retraite. La société n'accorde généralement pas d'augmentations pour tenir compte de l'inflation une fois qu'elle a commencé à servir les rentes. Par le passé, la société a toutefois accordé des augmentations ponctuelles à ses rentes dans la composante à prestations définies. Les augmentations sont accordées à la discrétion du conseil d'administration. Les prestations de retraite proviennent de fonds administrés par un fiduciaire.

Le régime de retraite du personnel de la société est régi par la *Loi sur les régimes de retraite de la province de l'Ontario*, telle que modifiée, qui exige que le promoteur du régime finance les prestations définies, telles qu'elles sont déterminées en vertu du régime. Le régime de retraite complémentaire du personnel de la société est régi par les dispositions du régime, qui exige que le promoteur du régime finance les prestations définies, telles qu'elles sont déterminées en vertu du régime. Le montant des cotisations de la société à ces régimes de retraite à prestations définies est déterminé par une évaluation actuarielle des régimes.

Au titre de la composante à cotisations définies, les cotisations sont versées conformément aux dispositions du régime.

Un comité de retraite, composé de membres spécifiques de la direction de la société et de sa société mère, E-L Financial Corporation, supervise le régime de retraite de la société. Le comité de retraite fait rapport au comité des ressources humaines du conseil d'administration trois fois par année. Le comité d'audit du conseil d'administration approuve les états financiers annuels audités du régime de retraite.

L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi fournit des garanties d'assurance maladie et d'assurance dentaire et d'autres prestations définies postérieures à l'emploi aux employés et aux retraités admissibles. Il est non capitalisé et la société remplit ses obligations de paiement des prestations à mesure qu'elles viennent à échéance.

En l'absence d'un marché actif pour les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les valeurs déterminées par calculs actuariels offrent une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les actifs des régimes sont comptabilisés à la juste valeur.

Les tableaux suivants présentent l'information financière relative aux régimes à prestations définies de la société.

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Valeur actualisée de l'obligation	218 059 \$	209 311 \$	9 727 \$	9 684 \$
Juste valeur des actifs des régimes	207 281	195 310	—	—
Actifs (passifs) au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(10 778) \$	(14 001) \$	(9 727) \$	(9 684) \$

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

Les actifs (passifs) au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite de l'incidence cumulative du plafond des actifs, sont compris dans l'état consolidé de la situation financière au poste Créditeurs et autres passifs (note 11).

La variation annuelle de la valeur actualisée des obligations à prestations définies est la suivante :

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies - au début de l'exercice	209 311 \$	192 948 \$	9 684 \$	10 531 \$
Coût des services rendus	6 233	6 817	13	29
Charges d'intérêts	8 635	8 038	367	400
Diminution (augmentation) du résultat net avant impôts	14 868	14 855	380	429
Réévaluations				
(Gain) perte découlant de la variation des hypothèses démographiques	—	—	—	(2 133)
(Gain) perte découlant de la variation des hypothèses financières	888	(5 873)	154	(177)
(Gain actuariel) perte actuarielle découlant des résultats techniques	177	12 992	(98)	1 384
Diminution (augmentation) des autres éléments du résultat global avant impôts	1 065	7 119	56	(926)
Cotisations des employés	1 707	1 823	—	—
Prestations versées	(8 892)	(7 434)	(393)	(350)
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies - à la fin de l'exercice	218 059 \$	209 311 \$	9 727 \$	9 684 \$

La variation annuelle de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

Aux 31 décembre	Régimes de retraite	
	2016	2015
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies - au début de l'exercice	195 310 \$	185 919 \$
Revenu d'intérêts	8 138	7 355
Frais d'administration	(780)	(682)
Augmentation (diminution) du résultat net avant impôts	7 358	6 673
Réévaluations		
Rendement des actifs des régimes, excluant les montants compris dans le revenu d'intérêts	8 487	2 083
Augmentation (diminution) des autres éléments du résultat global avant impôts	8 487	2 083
Cotisations de l'employeur	3 311	6 246
Cotisations des employés	1 707	1 823
Prestations versées	(8 892)	(7 434)
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies - à la fin de l'exercice	207 281 \$	195 310 \$

Le rendement réel des actifs des régimes à prestations définies, déduction faite des frais d'administration, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 correspond à un gain de 15 845 \$ (gain de 8 756 \$ en 2015).

Le tableau suivant résume les activités liées aux produits, aux charges et aux réévaluations des régimes à prestations définies de la société :

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

Pour les exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Charges opérationnelles				
Coût des services rendus	6 233 \$	6 817 \$	13 \$	29 \$
Charges d'intérêts	8 635	8 038	367	400
Revenu d'intérêts sur les actifs des régimes	(8 138)	(7 355)	—	—
Frais d'administration	780	682	—	—
<b>Diminution (augmentation) du résultat net avant impôts</b>	<b>7 510 \$</b>	<b>8 182 \$</b>	<b>380 \$</b>	<b>429 \$</b>
Réévaluations				
Rendement des actifs des régimes, excluant les montants compris dans le revenu d'intérêts	(8 487) \$	(2 083) \$	— \$	— \$
(Gain) perte découlant de la variation des hypothèses démographiques	—	—	—	(2 133)
(Gain) perte découlant de la variation des hypothèses financières	888	(5 873)	154	(177)
(Gain actuariel) perte actuarielle découlant des résultats techniques	177	12 992	(98)	1 384
Variation de l'effet du plafond des actifs	—	—	—	—
<b>Diminution (augmentation) des autres éléments du résultat global avant impôts (note 18 d)</b>	<b>(7 422) \$</b>	<b>5 036 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>(926) \$</b>

La charge relative aux régimes à prestations définies est comptabilisée au poste des charges opérationnelles. Les réévaluations des régimes à prestations définies sont constatées dans les autres éléments du résultat global. Les charges opérationnelles comprennent également 927 \$ (823 \$ en 2015) des cotisations de l'employeur liées à la composante à cotisations définies du régime.

Les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations définies de la société (y compris celles de l'employeur et des employés) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont d'environ 4 607 \$.

Les actifs du régime sont principalement investis dans les fonds distincts et les fonds communs de placement de la société. Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs sous-jacents des fonds et autres placements :

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

Aux 31 décembre	2016		2015	
<b>Actions</b>				
Actions canadiennes				
Biens de consommation cyclique	3 525 \$	2 %	3 535 \$	2 %
Biens de consommation de base	7 763	4 %	6 301	3 %
Énergie	17 421	9 %	6 988	3 %
Services financiers	28 284	15 %	18 863	9 %
Industrie	9 937	5 %	7 677	4 %
Technologies de l'information	7 219	3 %	5 876	3 %
Matières premières	2 875	1 %	1 057	1 %
Services de télécommunications	6 730	3 %	5 088	3 %
Services publics	2 554	1 %	1 399	1 %
<b>Total des actions canadiennes</b>	<b>86 308</b>	<b>43 %</b>	56 784	29 %
Actions étrangères	36 805	18 %	56 411	29 %
<b>Total des actions</b>	<b>123 113</b>	<b>61 %</b>	113 195	58 %
<b>Titres de créance</b>				
Gouvernement du Canada	11 038	5 %	10 336	5 %
Gouvernements provinciaux	14 662	7 %	15 459	8 %
Administrations municipales	490	— %	1 167	1 %
Sociétés canadiennes	33 819	16 %	32 778	17 %
<b>Total des titres de créance</b>	<b>60 009</b>	<b>28 %</b>	59 740	31 %
Trésorerie, équivalents de trésorerie, produits à recevoir	6 783	3 %	5 512	3 %
Fonds communs de placement	8 863	4 %	8 177	4 %
Autres	8 513	4 %	8 686	4 %
<b>Total de la juste valeur des actifs</b>	<b>207 281 \$</b>	<b>100 %</b>	195 310 \$	100 %

La juste valeur est déterminée selon les données du niveau 1 pour les actions et du niveau 2 pour les titres de créance.

La société a utilisé les hypothèses moyennes pondérées suivantes dans ses calculs actuariels :

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Obligation au titre des prestations définies aux 31 décembre :				
Taux d'actualisation - obligation au titre des prestations définies	4,0 %	4,2 %	3,8 %	4,0 %
Taux d'actualisation - intérêt net	4,2 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %
Hypothèse d'inflation	2,0 %	2,0 %	s. o.	s. o.
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %	s. o.	s. o.
Augmentations futures des prestations	3,0 %	3,0 %	s. o.	s. o.
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 décembre :				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	7,3 %	7,5 %
Seuil de diminution des taux tendanciels	s. o.	s. o.	4,5 %	4,5 %
Année d'atteinte du taux tendanciel ultime du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	2026	2026

Les hypothèses de mortalité (en nombre d'années) utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies et le coût net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations définies sont les suivantes :

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

Aux 31 décembre	2016	2015
Hommes âgés de 65 ans à la date d'évaluation	21,64	21,57
Femmes âgées de 65 ans à la date d'évaluation	24,08	24,02
Hommes âgés de 40 ans à la date d'évaluation	22,98	22,93
Femmes âgées de 40 ans à la date d'évaluation	25,27	25,22

Le tableau suivant présente la sensibilité des obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles. Pour chaque test de sensibilité, le tableau présente l'incidence de la variation raisonnablement possible d'un seul facteur, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées. En pratique, il est peu probable que ceci se produise, et les variations de certaines hypothèses peuvent être corrélées. La société utilise la même méthode pour calculer la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux principales hypothèses actuarielles que celle qu'elle utilise pour calculer l'obligation au titre des prestations postérieures à l'emploi comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière.

Au 31 décembre 2016	Variation de l'hypothèse	Effet sur les régimes de retraite		Effet sur les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	1 %	(26 091)	35 166	(964)	1 163
Taux de croissance de la rémunération	1 %	12 094	(10 577)	s. o.	s. o.
Augmentation du coût des soins de santé	1 %	s. o.	s. o.	1 138	(956)
Taux de réclamation	10 %	s. o.	s. o.	905	(905)
Espérance de vie	1 an	5 321	(5 437)	449	(438)

Au 31 décembre 2015	Variation de l'hypothèse	Effet sur les régimes de retraite		Effet sur les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	1 %	(24 832)	33 832	(969)	1 171
Taux de croissance de la rémunération	1 %	10 444	(9 080)	s. o.	s. o.
Augmentation du coût des soins de santé	1 %	s. o.	s. o.	1 110	(955)
Taux de réclamation	10 %	s. o.	s. o.	894	(895)
Espérance de vie	1 an	4 565	(4 690)	414	(407)

Les durées moyennes pondérées, en nombre d'années, des obligations au titre des prestations définies sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2016	2015
Régime de retraite du personnel	14	14
Régime de retraite complémentaire du personnel	10	11
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	11	15

## Risques

La société est exposée à un certain nombre de risques par l'entremise de son régime de retraite à prestations définies et de ses autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les principaux risques auxquels elle est exposée sont présentés ci-dessous :

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## Volatilité des actifs

Les obligations des régimes sont calculées au moyen d'un taux d'actualisation déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés; si les actifs des régimes obtiennent un rendement inférieur à ce rendement, les actifs accusent un déficit. Le régime de retraite comprend une proportion considérable d'actions, qui devraient obtenir à long terme un rendement supérieur à celui des obligations de sociétés, tout en exposant la société à de la volatilité et à des risques à court terme.

Les tableaux suivants présentent l'incidence potentielle sur les autres éléments du résultat global d'une variation des marchés boursiers mondiaux sur les actifs du régime de retraite de la société. La société considère une hausse ou une baisse de 10 % des marchés boursiers comme une variation raisonnablement possible des marchés boursiers. Elle mentionne également l'incidence d'une hausse ou d'une baisse de 20 % sur sa sensibilité aux marchés boursiers.

Au 31 décembre 2016				
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	9 499 \$	(9 499) \$	18 998 \$	(18 998) \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	456 \$	(456) \$	912 \$	(912) \$

Au 31 décembre 2015				
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	8 641 \$	(8 641) \$	17 281 \$	(17 281) \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	410 \$	(410) \$	820 \$	(820) \$

Les tableaux suivants présentent l'incidence potentielle sur les autres éléments du résultat global d'une variation des taux d'intérêt sur les actifs du régime de retraite de la société.

Au 31 décembre 2016				
	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	(1 491) \$	1 716 \$	(2 757) \$	3 657 \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	(72) \$	83 \$	(133) \$	176 \$

Au 31 décembre 2015				
	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	(1 576) \$	1 731 \$	(2 993) \$	3 620 \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	(75) \$	82 \$	(142) \$	172 \$

## Variation du rendement des obligations

Une baisse du rendement des obligations de sociétés augmentera les obligations au titre des régimes, bien que cette baisse sera partiellement compensée par une hausse de la valeur du portefeuille d'obligations des régimes.

## Espérance de vie

La majorité des obligations au titre des régimes ont pour objet de fournir des prestations du vivant des participants; ainsi, une hausse de l'espérance de vie entraînera une hausse des obligations au titre des régimes.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

Le comité de retraite s'assure que les positions de placement des régimes capitalisés sont gérées conformément à la philosophie de placement énoncée dans la politique de placement approuvée par le comité des ressources humaines du conseil d'administration. La philosophie fondamentale est d'obtenir un rendement suffisamment élevé sur les placements à long terme sans mettre en péril le niveau de sécurité des prestations des participants et sans ajouter une trop grande volatilité aux charges futures de la société. L'objectif de la société est d'apparier des actifs aux obligations de retraite en investissant dans des actions et des titres à taux fixe. La société surveille l'adéquation de la durée et du rendement prévu des placements aux sorties de trésorerie prévues découlant des obligations de retraite. La société utilise le même processus de gestion des risques pour le régime que celui des périodes précédentes. Les placements sont bien diversifiés, de sorte que le défaut d'un placement en particulier n'aurait pas d'effet significatif sur le niveau global des actifs. Le régime investit principalement dans des actions et des obligations canadiennes en acquérant des unités dans les fonds distincts et des parts dans les fonds communs de placement de l'Empire Vie. La société est d'avis que les actions offrent les meilleurs rendements à long terme moyennant un niveau de risque acceptable.

La dernière évaluation triennale du régime de retraite du personnel a eu lieu en août 2014 pour la période close le 31 décembre 2013. La prochaine évaluation triennale sera effectuée en 2017 pour la période close le 31 décembre 2016.

## 13. Dette subordonnée

Le 31 mai 2013, la société a émis des débetures subordonnées non garanties d'un montant en principal de 300 000 \$, dont la date d'échéance est le 31 mai 2023. Le taux d'intérêt du 31 mai 2013 au 31 mai 2018 est de 2,870 %, et le taux d'intérêt pour la période allant du 31 mai 2018 au 31 mai 2023 correspondra au taux CDOR (Canadian Deposit Offered Rate) sur trois mois majoré de 1,05 %. L'intérêt est payable sur une base semestrielle, aux 31 mai et aux 30 novembre, jusqu'au 31 mai 2018, puis sur une base trimestrielle par la suite, avec un premier versement le 31 août 2018. La société peut exiger le rachat des débetures en tout temps, sous réserve de l'approbation du BSIF. Les détenteurs n'ont aucun droit de rachat. La juste valeur de ces débetures se chiffre à 301 062 \$ au 31 décembre 2016 (305 244 \$ en 2015), et se situe au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur est fournie par un service de notation externe.

Le 16 décembre 2016, la société a émis des débetures subordonnées non garanties d'un montant en principal de 200 000 \$, dont la date d'échéance est le 16 décembre 2026. Le taux d'intérêt du 16 décembre 2016 au 16 décembre 2021 est de 3,383 %, et le taux d'intérêt du 16 décembre 2021 au 16 décembre 2026 correspond au taux CDOR (Canadian Deposit Offered Rate) sur trois mois majoré de 1,95 %. L'intérêt est payable sur une base semestrielle, aux 16 décembre et aux 16 juin, jusqu'au 16 décembre 2021, puis sur une base trimestrielle par la suite, avec un premier versement le 16 mars 2022. La société peut exiger le rachat de l'émission à compter du 16 décembre 2021, sous réserve de l'approbation du BSIF. Les détenteurs n'ont aucun droit de rachat. La juste valeur de ces débetures se chiffre à 199 870 \$ au 31 décembre 2016, et se situe au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur est fournie par un service de notation externe.

La dette est subordonnée en droit de remboursement à la totalité des passifs des contrats d'assurance et à toute dette de premier rang de la société.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## 14. Primes d'assurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016			2015		
	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette
Primes d'assurance vie	470 115 \$	(93 167) \$	376 948 \$	460 324 \$	(85 418) \$	374 906 \$
Primes d'assurance maladie	356 057	(27 337)	328 720	342 489	(26 170)	316 319
Total des primes d'assurance vie et maladie	826 172	(120 504)	705 668	802 813	(111 588)	691 225
Primes de rentes	176 080	(248)	175 832	144 224	(233)	143 991
Total des primes d'assurance	1 002 252 \$	(120 752) \$	881 500 \$	947 037 \$	(111 821) \$	835 216 \$

## 15. Produits tirés des frais

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Frais de gestion de placements, frais d'administration relatifs aux titulaires de polices et frais liés aux garanties	219 152 \$	208 085 \$
Frais de rachat et autres frais divers	9 217	8 733
Produits tirés des frais	228 369 \$	216 818 \$

## 16. Prestations et charges

### (a) Prestations et règlements payés en vertu des contrats d'assurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016			2015		
	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette
Règlements d'assurance vie	185 379 \$	(53 948) \$	131 431 \$	207 352 \$	(67 549) \$	139 803 \$
Règlements d'assurance maladie	267 921	(16 261)	251 660	257 559	(14 528)	243 031
Total des règlements d'assurance vie et maladie	453 300	(70 209)	383 091	464 911	(82 077)	382 834
Prestations de rentes	212 120	(2 461)	209 659	262 408	(2 911)	259 497
Prestations et règlements payés	665 420 \$	(72 670) \$	592 750 \$	727 319 \$	(84 988) \$	642 331 \$

### (b) Variation des passifs des contrats d'assurance et de la réassurance cédée

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016			2015		
	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette
Vie	188 221 \$	4 342 \$	192 563 \$	193 091 \$	33 569 \$	226 660 \$
Maladie	11 911	(3 215)	8 696	4 340	4 504	8 844
Total de l'assurance vie et maladie	200 132	1 127	201 259	197 431	38 073	235 504
Rentes	4 635	1 404	6 039	(112 210)	2 178	(110 032)
Variation des passifs des contrats d'assurance	204 767 \$	2 531 \$	207 298 \$	85 221 \$	40 251 \$	125 472 \$

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## 17. Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles comprennent les éléments suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Charges liées aux salaires et aux avantages du personnel	83 428 \$	83 301 \$
Services professionnels	16 077	19 658
Location et entretien	12 450	11 290
Amortissement d'immobilisations corporelles et incorporelles	5 065	4 369
Autres	27 984	28 547
<b>Total</b>	<b>145 004 \$</b>	<b>147 165 \$</b>

Les principaux éléments des autres charges comprennent les coûts de déplacement, de publicité, de fournitures de bureau et de services.

## 18. Impôts

### (a) Charge d'impôts

La charge d'impôts comprend des composantes d'impôts exigibles et différés, comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Charge d'impôts exigibles	50 344 \$	26 731 \$
Charge (produit) d'impôts différés lié(e) à la création et à la reprise des différences temporaires	(639)	761
<b>Charge d'impôts</b>	<b>49 705 \$</b>	<b>27 492 \$</b>

Durant l'exercice 2016, la société a versé des acomptes provisionnels totalisant 12 370 \$ (34 185 \$ en 2015).

### (b) Écart par rapport à la charge d'impôts prévue par la loi

La charge d'impôts diffère de la charge d'impôts prévue par la loi en raison des écarts suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Résultat net avant impôts	206 871 \$	129 950 \$
Charge d'impôts aux taux prévus par la loi :	55 214	34 580
Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants :		
Impôt payé sur les dividendes	(7 343)	(7 503)
Divers	1 834	415
<b>Charge d'impôts</b>	<b>49 705 \$</b>	<b>27 492 \$</b>

Le taux d'imposition des sociétés en vigueur en 2016, tel qu'il s'applique à la société, est de 26,69 % (26,61 % en 2015). Les taux d'imposition futurs prévus sont comme suit :

2017	26,66 %
2018	26,64 %
2019	26,61 %
2020	26,58 %
2021	26,59 %

L'incidence des taux d'imposition futurs des sociétés est prise en compte dans le calcul de l'impôt différé.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## (c) Impôt différé

Dans certains cas, la valeur fiscale des actifs et des passifs diffère de la valeur comptable. Ces écarts donnent lieu à l'impôt différé, qui se reflète dans l'état consolidé de la situation financière. Ces écarts surviennent dans les éléments suivants :

Aux 31 décembre	2016	2015
Contrats d'assurance	(7 041) \$	(8 485) \$
Placements de portefeuille	(5 584)	(5 896)
Impôt recouvrable sur les exercices futurs	3 698	2 847
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	5 475	6 300
Autres éléments, valeur nette	(5 537)	(2 676)
<b>Actifs (passifs) d'impôt différé</b>	<b>(8 989) \$</b>	<b>(7 910) \$</b>

Sur le montant total ci-dessus, un montant de 4 827 \$ devrait être payé (montant de 403 \$ reçu en 2015) plus d'un an après la date de clôture.

Les variations nettes du compte d'impôt différé s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Actifs (passifs) d'impôt différé - au début de l'exercice	(7 910) \$	(8 243) \$
Actifs d'impôt différé liés à l'émission d'actions privilégiées (note 20)	248	—
Produit (charge) d'impôt différé		
État des résultats	639	(761)
Autres éléments du résultat global	(1 966)	1 094
<b>Actifs (passifs) d'impôt différé - à la fin de l'exercice</b>	<b>(8 989) \$</b>	<b>(7 910) \$</b>

## (d) Impôts compris dans le cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté net d'impôts.

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans chaque composante du **total des autres éléments du résultat global**.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016			2015		
	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente	8 576 \$	2 289 \$	6 287 \$	5 612 \$	1 494 \$	4 118 \$
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur	(11 740)	(3 187)	(8 553)	(19 128)	(5 206)	(13 922)
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi (note 12)	7 366	1 966	5 400	(4 110)	(1 094)	(3 016)
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>4 202 \$</b>	<b>1 068 \$</b>	<b>3 134 \$</b>	<b>(17 626) \$</b>	<b>(4 806) \$</b>	<b>(12 820) \$</b>

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans chaque composante des **autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires** :

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016			2015		
	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente	3 465 \$	925 \$	2 540 \$	5 775 \$	1 537 \$	4 238 \$
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur	(8 759)	(2 358)	(6 401)	(17 762)	(4 783)	(12 979)
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi (note 12)	7 024	1 875	5 149	(3 919)	(1 043)	(2 876)
Quote-part des actionnaires du cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	156	39	117	(171)	(52)	(119)
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>1 886 \$</b>	<b>481 \$</b>	<b>1 405 \$</b>	<b>(16 077) \$</b>	<b>(4 341) \$</b>	<b>(11 736) \$</b>

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans chaque composante des **autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices** :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016			2015		
	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente	5 111 \$	1 364 \$	3 747 \$	(163) \$	(43) \$	(120) \$
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur	(2 981)	(829)	(2 152)	(1 366)	(423)	(943)
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi (note 12)	342	91	251	(191)	(51)	(140)
Quote-part des actionnaires du cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices (note 23)	(156)	(39)	(117)	171	52	119
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>2 316 \$</b>	<b>587 \$</b>	<b>1 729 \$</b>	<b>(1 549) \$</b>	<b>(465) \$</b>	<b>(1 084) \$</b>

## 19. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. L'émission d'actions privilégiées de 2016 (voir la note 20) ne dilue pas le résultat par action, puisque ces actions ne sont pas convertibles en actions ordinaires.

Le tableau ci-dessous expose les détails relatifs au calcul du résultat net et du nombre moyen pondéré d'actions servant à calculer les résultats par action :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Résultat par action - de base et dilué		
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	152 721 \$	108 577 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	985 076	985 076
<b>Résultat par action - de base et dilué</b>	<b>155,03 \$</b>	<b>110,22 \$</b>

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## 20. Capital-actions

Aux	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Actions autorisées	Actions émises et en circulation	Montant	Actions autorisées	Actions émises et en circulation	Montant
Actions privilégiées						
Série 1	illimitée	5 980 000	149 500 \$	—	—	— \$
Actions ordinaires	2 000 000	985 076	985 \$	2 000 000	985 076	985 \$

Au cours du premier trimestre de 2016, l'Empire Vie a effectué le placement public de 5 980 000 actions privilégiées à taux rajustable et à dividende non cumulatif de série 1 (actions privilégiées de série 1) à 25 \$ l'action. Les porteurs d'actions privilégiées de série 1 ont le droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux fixe correspondant à 5,75 % annuellement, de la manière et au moment prescrits par le conseil d'administration de l'Empire Vie, pour la période initiale qui prendra fin le 17 avril 2021. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans et correspondra au taux de rendement des obligations du Canada à cinq ans majoré de 4,99 %. Le 17 avril 2021 ainsi que le 17 avril tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées de série 1 auront le droit, s'ils le souhaitent, de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 2 (actions privilégiées de série 2), sous réserve de certaines conditions. Les porteurs d'actions privilégiées de série 2 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, de la façon et au moment prescrits par le conseil d'administration de l'Empire Vie, à un taux correspondant au taux de rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois majoré de 4,99 %.

Des frais d'émission d'actions privilégiées de série 1 de 5 150 \$, moins 1 375 \$ d'impôts, ont été imputés au compte des résultats non distribués.

## 21. Dividendes

### Dividendes versés aux porteurs d'actions privilégiées

Le 25 février 2016, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,2402 \$ l'action sur les actions privilégiées de série 1 émises et en circulation payable le 17 avril 2016.

Le 28 avril 2016, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,359375 \$ l'action sur les actions privilégiées de série 1 émises et en circulation payable le 17 juillet 2016.

Le 28 juillet 2016, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,359375 \$ l'action sur les actions privilégiées de série 1 émises et en circulation payable le 17 octobre 2016.

Le 27 octobre 2016, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,359375 \$ l'action sur les actions privilégiées de série 1 émises et en circulation payable le 17 janvier 2017.

Le 24 février 2017, après la date des présents états financiers, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,359375 \$ l'action sur les actions privilégiées de série 1 émises et en circulation payable le 17 avril 2017.

### Dividendes versés aux actionnaires ordinaires

Aucun dividende n'a été versé aux actionnaires ordinaires en 2016 et en 2015.

## 22. Droit aux capitaux propres attribuables aux actionnaires

Le droit des actionnaires à un montant de 4 357 \$ (4 586 \$ en 2015) des capitaux propres attribuables aux actionnaires est subordonné au paiement futur des participations aux titulaires de polices avec participation.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## 23. Information supplémentaire sur les titulaires de polices avec participation

Aux 31 décembre	2016	2015
Actifs appariés à l'avoir du compte avec participation	51 127 \$	52 837 \$
Actifs appariés aux passifs du compte avec participation	618 314 \$	609 423 \$

### Transferts vers le compte des actionnaires

Pour l'exercice 2016, la société a transféré 2 206 \$ (2 057 \$ en 2015), soit 7,8 % (7,9 % en 2015) des profits de participation distribuables, du compte avec participation au compte des actionnaires.

## 24. Information sectorielle

La société exerce ses activités dans le secteur canadien de l'assurance vie. Elle a adopté une approche de gestion par secteur d'activité pour l'information de gestion et la prise de décisions. La description des secteurs d'activité est la suivante :

La gestion de patrimoine comprend les fonds distincts, fonds communs de placement, les rentes à taux d'intérêt garanti et les rentes qui procurent un revenu la vie durant.

L'assurance collective offre aux employeurs des régimes d'assurance collective qui comprennent les protections d'assurance vie, maladie, dentaire et invalidité à l'intention de leurs employés.

L'assurance individuelle comprend des produits d'assurance vie et maladie individuelle sans participation et avec participation.

Le capital et l'excédent se composent d'actifs détenus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux titulaires de polices ainsi que d'autres éléments relatifs au siège social qui ne se rattachent à aucun autre secteur d'activité.

Les **résultats opérationnels** sont divisés en trois secteurs d'activité, en plus du capital et de l'excédent, comme suit :

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016				
	Gestion de patrimoine	Assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Primes nettes de clients externes	175 832 \$	338 908 \$	366 760 \$	— \$	881 500 \$
Produit d'intérêts	31 983	6 074	150 642	29 890	218 589
Revenu de placement total	41 125	3 723	175 785	34 280	254 913
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	(4 290)	322	21 692	(5 851)	11 873
Profit (perte) réalisé sur les actifs à juste valeur par le biais du résultat net	(173)	647	47 979	(28 339)	20 114
Profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur	(162)	(158)	6	12 053	11 739
Produit d'honoraires de clients externes	217 430	9 767	1 035	137	228 369
Prestations et règlements, montant net	209 659	258 986	124 105	—	592 750
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	6 039	(4 392)	205 651	—	207 298
Variation de la provision des contrats de placement	40	—	—	—	40
Participations sur polices	—	—	28 564	—	28 564
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	1 562	1 218	2 285	—	5 065
Charges opérationnelles totales	47 053	41 333	55 489	1 129	145 004
Charge de commissions nette	84 883	33 558	76 718	—	195 159
Charge d'intérêts	—	—	—	9 297	9 297
Impôt sur les primes	—	9 604	9 925	—	19 529
Impôt sur les placements et le capital	—	—	3 996	—	3 996
Charge (produit) d'impôts	20 008	4 124	25 689	(116)	49 705
Résultat net après impôts	62 080	9 996	83 120	1 970	157 166

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015				
	Gestion de patrimoine	Assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Primes nettes de clients externes	143 991 \$	325 223 \$	366 002 \$	— \$	835 216 \$
Produit d'intérêts	35 854	6 036	140 376	38 415	220 681
Revenu de placement total	43 673	3 558	171 119	40 860	259 210
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	(28 153)	(2 137)	(56 408)	1 021	(85 677)
Profit (perte) réalisé sur les actifs à juste valeur par le biais du résultat net	1 276	1 223	38 114	1 620	42 233
Profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur	(30)	72	444	18 642	19 128
Produit d'honoraires de clients externes	205 957	9 265	1 338	258	216 818
Prestations et règlements, montant net	259 497	252 654	130 180	—	642 331
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	(110 032)	(5 238)	240 742	—	125 472
Variation de la provision des contrats de placement	426	—	—	—	426
Participations sur polices	—	—	25 991	—	25 991
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	1 748	1 039	1 582	—	4 369
Charges opérationnelles totales	52 604	41 976	51 586	999	147 165
Charge de commissions nette	86 019	32 592	69 797	—	188 408
Charge d'intérêts	—	—	—	8 959	8 959
Impôt sur les primes	—	7 216	7 010	—	14 226
Impôt sur les placements et le capital	—	—	4 000	—	4 000
Charge (produit) d'impôts	18 980	2 219	(7 440)	13 733	27 492
Résultat net après impôts	59 220	5 785	(1 257)	38 710	102 458

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

Les **actifs** sont divisés en trois secteurs d'activité, en plus du capital et de l'excédent, comme suit :

	Au 31 décembre 2016				
	Gestion de patrimoine	Assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Actifs excluant les fonds distincts	969 991 \$	152 586 \$	4 613 014 \$	2 044 552 \$	7 780 143 \$
Fonds distincts	8 061 128	—	20 905	—	8 082 033
<b>Total des actifs</b>	<b>9 031 119 \$</b>	<b>152 586 \$</b>	<b>4 633 919 \$</b>	<b>2 044 552 \$</b>	<b>15 862 176 \$</b>

	Au 31 décembre 2015				
	Gestion de patrimoine	Assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Actifs excluant les fonds distincts	959 181 \$	162 597 \$	4 301 805 \$	1 572 138 \$	6 995 721 \$
Fonds distincts	7 347 426	—	20 397	—	7 367 823
<b>Total des actifs</b>	<b>8 306 607 \$</b>	<b>162 597 \$</b>	<b>4 322 202 \$</b>	<b>1 572 138 \$</b>	<b>14 363 544 \$</b>

Bien que des actifs spécifiques du fonds général soient théoriquement appariés à des types spécifiques de passifs du fonds général ou détenus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux titulaires de polices, tous les actifs du fonds général sont disponibles pour payer tous les passifs du fonds général, au besoin. Les actifs des fonds distincts ne sont pas disponibles pour payer les passifs du fonds général.

## 25. Engagements et éventualités

### Engagements de placement

Dans le cadre normal des activités, la société a des engagements de placement en cours qui n'apparaissent pas dans les états financiers consolidés. En janvier 2016, la société s'est engagée à acheter des parts additionnelles dans une société immobilière en commandite totalisant 20 000 \$. Les appels sur cet engagement sont payables sur demande jusqu'au 31 juillet 2018, inclusivement.

Le 29 janvier 2016, un appel de liquidités de 2 000 \$ a été signé pour acheter des parts dans la société immobilière en commandite.

Le 29 juin 2016, un appel de liquidités de 6 667 \$ a été signé pour acheter des parts dans la société immobilière en commandite.

Le 14 juillet 2016, un appel de liquidités de 1 666 \$ a été signé pour acheter des parts dans la société immobilière en commandite.

Au 31 décembre 2016, le montant des appels de liquidités en cours pour l'achat de parts dans la société immobilière en commandite s'élevait à 9 667 \$ (néant au 31 décembre 2015).

### Engagements de location

La société a conclu différents contrats de location simple pour la location de locaux à bureaux et de certains équipements informatiques et autres. Les paiements au titre de ces contrats se chiffrent à 2 884 \$ en 2016 (3 079 \$ en 2015). Le montant global des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables est comme suit :

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

aux 31 décembre	2016	2015
2016	— \$	2 662 \$
2017	2 934	2 098
2018	2 880	1 840
2019	2 816	1 777
2020	1 694	761
2021 (et par la suite)	5 647	—
	<b>15 971 \$</b>	<b>9 138 \$</b>

## Autres éventualités

La société exerce ses activités dans le secteur de l'assurance et peut faire l'objet d'actions en justice durant le cours normal de ses activités. Bien qu'elle ne puisse prévoir ou déterminer le résultat final de toute menace d'action en justice ou action en justice en cours, la direction ne considère pas que ces actions (y compris les litiges) auront un effet important sur les résultats ou la situation financière de la société.

Les règlements administratifs de la société prévoient une indemnisation de ses administrateurs, des membres de la direction et de ses employés, anciens ou actuels, à l'égard de toute responsabilité découlant de leur service à la société dans la mesure des dispositions de la loi. La nature générale des règlements administratifs de la société relativement à ces indemnisations ne permet pas une estimation raisonnable du montant potentiel maximum de tout passif.

Dans certains cas, la société possède des recours contre des tiers concernant les éléments précités. La société dispose en outre de polices d'assurance qui peuvent fournir une protection contre certains de ces éléments.

## 26. Opérations entre parties liées

La société est une filiale appartenant à 98,3 % à E-L Financial Services Limited, elle-même une filiale appartenant à 100 % à E-L Financial Corporation Limited. E-L Financial Corporation Limited détient, directement et indirectement par l'entremise d'E-L Financial Services Limited, 99,2 % des actions ordinaires de l'Empire Vie. La société est ultimement contrôlée par l'honorable Henry N. R. Jackman et une fiducie créée en 1969 par son père, Henry R. Jackman. Dans le cours normal de ses activités, la société effectue des opérations avec E-L Financial Corporation Limited ainsi que d'autres sociétés sous contrôle commun ou influence commune concernant la location d'immeubles à bureaux, des services de gestion des placements et divers services administratifs. Les montants gagnés et passés en charges étaient négligeables. Certains administrateurs et dirigeants de la société sont titulaires de polices d'assurance vie et de placement émises par la société.

### Rémunération des membres clés de la direction

Les membres clés de la direction comprennent les administrateurs et les membres de la haute direction de la société. La rémunération des membres clés de la direction est comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Salaires et autres avantages à court terme et à long terme du personnel	6 554 \$	6 314 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	524	616
Total	<b>7 078 \$</b>	<b>6 930 \$</b>

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus au cours de la période pour l'employeur, associés aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## 27. Gestion du capital

La société a pour objectif de gérer son capital de façon à se conformer aux exigences de suffisance du capital de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) telles qu'établies et contrôlées par le BSIF. En vertu des lignes directrices du BSIF, le capital de la société est divisé en deux catégories. Le capital de première catégorie de la société comprend les actions ordinaires, le surplus d'apport, les résultats non distribués et les capitaux propres attribuables aux titulaires de polices avec participation. Le capital de deuxième catégorie se compose du cumul des profits latents sur les actions disponibles à la vente, déduction faite des impôts, des provisions négatives sur les passifs des contrats d'assurance et de la dette subordonnée. Les ratios cibles du BSIF pour le capital de première catégorie et le capital total des assureurs vie canadiens sont de 105 % et 150 %, respectivement. Aux 31 décembre 2016 et 2015, le capital de la société était conforme à ces ratios.

Aux 31 décembre	2016	2015
Capital règlementaire de première catégorie	1 206 134 \$	917 617 \$
Capital règlementaire de deuxième catégorie	707 205	504 430
Capital règlementaire total	1 913 339 \$	1 422 047 \$

## 28. Gestion du risque

La société est exposée aux risques qui découlent de ses activités d'investissement et d'assurance ainsi qu'aux risques liés à sa réputation associés à ses activités et à sa capacité à gérer certains risques particuliers. Les principaux risques et les stratégies de gestion du risque connexes pour les risques que la direction considère comme les plus importants en termes de probabilité et des effets défavorables potentiels sur la société sont décrits dans les sections suivantes : risque de marché, risque de liquidité, risque de crédit et risque d'assurance.

### Mise en garde à l'égard des sensibilités

Dans les sections qui suivent, la société présente des mesures de la sensibilité et de l'exposition au risque pour certains risques. Ces éléments comprennent les sensibilités aux variations particulières des cours du marché et des taux d'intérêt, en fonction des cours du marché, des taux d'intérêt, des actifs, des passifs et de la composition des affaires de la société constatés aux dates des calculs. Les sensibilités sont calculées indépendamment et supposent que tous les autres facteurs de risque demeurent inchangés. Les résultats réels peuvent différer de manière importante de ces estimations, et ce, pour diverses raisons, y compris l'interaction entre ces facteurs lorsque plus d'un facteur varie; les variations des rendements actuariels, des rendements des placements et des hypothèses à l'égard des activités de placement futures; les écarts entre les faits réels et les hypothèses; les changements dans la composition des affaires; les taux d'impôt effectifs et d'autres facteurs de marché ainsi que les limites générales des modèles internes de la société servant aux calculs. Les changements découlant de nouvelles affaires ou d'échéances, d'achats/de ventes d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient également entraîner des changements importants aux sensibilités présentées. Pour ces raisons, les sensibilités devraient être considérées seulement comme des estimations données à titre indicatif des sensibilités sous-jacentes des facteurs respectifs, fondées sur les hypothèses décrites. Elles ne doivent pas être interprétées comme des prévisions des sensibilités futures du bénéfice net de la société, des autres éléments de son résultat global et de son capital. Des fluctuations variables de risque au-delà des fourchettes présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## (a) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de pertes découlant de variations défavorables des taux et des prix du marché, tels que les taux d'intérêt, le cours des actions, des titres immobiliers et des autres valeurs mobilières, les écarts de crédit et les taux de change.

Le risque de marché est directement influencé par la volatilité et le niveau de liquidité des marchés sur lesquels les instruments financiers concernés sont négociés, par les attentes à l'égard des cours et des tendances de rendement futurs ainsi que par la composition du portefeuille de placements de la société. En vertu du cadre comptable et réglementaire canadien des sociétés d'assurance, les résultats de la société pour une période donnée reflètent les valeurs des marchés boursiers et les taux d'intérêt à la fin de la période, selon la méthode d'évaluation à la valeur de marché. Par conséquent, une baisse des valeurs des marchés boursiers ou les fluctuations des taux d'intérêt ou des écarts pourraient entraîner des changements importants au résultat net attribuable aux actionnaires, des hausses des exigences en matière de capital réglementaire et une diminution des ratios de fonds propres de la société.

La société achète des obligations de qualité afin de soutenir, dans une très forte proportion, les passifs des contrats d'assurance et de rente de la société. La stratégie de placement de la société comprend également l'utilisation d'actions de sociétés à forte capitalisation négociées en bourse pour soutenir ses passifs d'assurance. Les flux de trésorerie qui découlent de ces placements visent à répondre aux exigences en matière de liquidité liées aux polices de la société, selon les limites établies par celle-ci. Toutefois, si la société ne réalise pas les rendements prévus sous-jacents à la tarification de ses produits, ses résultats opérationnels peuvent s'en ressentir.

Une baisse de la juste valeur du portefeuille d'actions ordinaires de la société entraîne une réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires, de l'excédent attribuable aux titulaires de polices et du ratio du MPRCE. À mesure que le ratio du MPRCE approche du ratio minimal prescrit par le BSIF, la pression des autorités de réglementation à l'égard de la hausse du capital s'accroît. Le résultat net diminuerait également si des baisses de valeur survenaient à la suite de cessions ou donnaient lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

La société gère cette exposition au risque principalement grâce à des limites de placement et à la supervision de ses gestionnaires de placement par la chef des placements, le comité de gestion des actifs et le comité des placements du conseil d'administration. Le comité des placements surveille activement la taille du portefeuille et la composition de l'actif.

Les placements du fonds général de la société sont assujettis aux limites établies par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux lignes directrices en matière de placements établies par le comité des placements du conseil d'administration. Les lignes directrices de placement sont conçues pour limiter le risque de placement global par la détermination des objectifs de placement, des placements admissibles, des critères de diversification, de l'exposition, de seuils de concentration et de critères de qualité pour les placements admissibles par secteur. Le comité des placements reçoit des rapports mensuels sur la composition et le rendement du fonds général par secteur, l'appariement des dérivés, la composition et le rendement des fonds distincts ainsi que les opérations de placement pour tous les fonds. De plus, au moins une fois par trimestre, la haute direction et les gestionnaires de placements de la société présentent des rapports au comité des placements, et, par l'entremise du comité des placements, au conseil d'administration, sur le contenu des portefeuilles, la composition de l'actif, le rapprochement des positions de la société, le rendement du fonds général et des fonds distincts ainsi que la conformité aux lignes directrices relatives aux placements.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

La société a un comité de gestion des actifs, qui se réunit régulièrement et fait rapport au moins chaque trimestre au comité des placements du conseil d'administration. Le comité de gestion des actifs a pour mandat de surveiller l'appariement de la position des placements de la société à ses passifs au sein des divers segments des activités de la société. Le processus d'appariement est conçu pour exiger que l'échéancier et le montant des actifs soutenant les passifs des contrats correspondent de très près à ceux des obligations liées aux polices, et pour prévoir le montant approprié de liquidités à maintenir afin de répondre aux obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les lignes directrices de segmentation des actifs, qui sont revues régulièrement par le comité des placements, ont été élaborées pour régir ces activités. Le comité de gestion des actifs fait rapport régulièrement au comité des placements sur l'appariement des positions de la société, la composition des actifs et les décisions de répartition des actifs se rapportant aux segments des actifs de la société.

La société a mis en place une politique de gestion du capital, des niveaux de gestion de capital qui surpassent les minimums des autorités de réglementation et un examen dynamique des critères en matière de suffisance du capital qui tiennent compte de l'incidence potentielle des scénarios de risque de placement défavorables (y compris des conditions de marché et des taux d'intérêt défavorables) sur sa situation de capital et de liquidité. La haute direction surveille le ratio du MPRCE de façon régulière et fait un rapport sur son ratio du MPRCE, au moins une fois par trimestre, au conseil d'administration.

Pour la société, les risques de marché les plus importants sont les suivants : risque lié aux actions, risque de taux d'intérêt et risque de change.

## (1) Risque lié aux actions

Le portefeuille de placements de la société comprend principalement des obligations et des actions, et la juste valeur de ces placements varie selon les changements des conditions économiques générales et boursières, incluant les baisses et la volatilité des marchés boursiers. La volatilité des marchés boursiers peut résulter de la volatilité des marchés en général ou d'événements sociaux, politiques ou économiques particuliers. Une baisse des marchés boursiers peut avoir un effet défavorable sur le rendement des actifs appariés au capital, la suffisance du capital, les frais de gestion perçus sur les contrats de fonds distincts, de fonds communs de placement et de fonds indiciaires compris dans les polices d'assurance vie universelle, de même que les passifs des polices d'assurance et les exigences en matière de capital, particulièrement en ce qui concerne les garanties de fonds distincts.

Les titulaires de polices et les porteurs de parts, respectivement, assument généralement le risque de fluctuation de la valeur de marché des fonds distincts et des fonds communs de placement de la société. Les variations de la valeur de marché de tels actifs entraîneront des variations du bénéfice de la société dans la mesure où les frais sont déterminés en fonction de la valeur de ces fonds. Des baisses considérables et constantes des marchés boursiers peuvent entraîner des pertes nettes sur de tels produits, qui peuvent avoir un effet défavorable pour la société. De plus, certains des produits de fonds distincts de la société sont assortis de garanties au décès, à l'échéance ou au rachat qui peuvent prendre effet selon le rendement de marché des fonds sous-jacents. En cas de baisse de marché significative, la hausse résultante du coût de ces garanties pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière, les exigences relatives au montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MPRCE) et les résultats opérationnels de la société. La société a réassuré une partie de son exposition aux prestations garanties au décès sur ses fonds distincts. Au cours du quatrième trimestre de 2014, la société a mis en place un programme de couverture économique semi-statique. L'objectif du programme de couverture économique est de protéger partiellement la société en cas de baisses futures potentielles du ratio du MPRCE qui pourraient être attribuables aux variations défavorables des cours boursiers. Le programme a actuellement recours à des options de vente et à des contrats à terme sur des indices boursiers clés. L'utilisation inappropriée de ces instruments pourrait avoir une incidence défavorable sur les bénéfices. La société gère ce risque en appliquant des limites prescrites par le comité des placements dans ses lignes directrices relatives aux placements, qui

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

déterminent les dérivés autorisés et les utilisations autorisées des dérivés, de même que les limites à l'égard de l'utilisation de ces instruments. Plus précisément, aucun levier financier n'est permis dans l'utilisation de dérivés et des limitations strictes en ce qui concerne le crédit de contrepartie sont imposées, l'exposition globale au risque de crédit de toutes les contreparties étant limitée à 100 millions de dollars.

La société a mis en place une politique de couverture du risque sur capitaux propres afin de soutenir les programmes de couverture économique du fonds général. La politique définit les objectifs, les limites de risque et les autorités se rapportant à ses activités de couverture économique. La haute direction supervise ses activités de couverture économique de façon régulière et fait rapport, au moins chaque trimestre, au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration de la situation du programme de couverture économique.

La société utilise des modèles stochastiques pour surveiller et gérer le risque lié aux garanties des fonds distincts et établit des réserves pour les passifs des titulaires de polices conformément aux normes mises de l'avant par l'ICA. Le développement de produits et les politiques d'établissement des prix exigent également de tenir compte du risque de portefeuille et des exigences en matière de capital à l'égard de la conception, du développement et de l'établissement des prix des produits. Le comité de gestion des actifs produit un rapport trimestriel à l'intention du comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration sur la nature et la valeur des passifs liés aux garanties des fonds distincts de la société, y compris l'exposition aux compléments potentiels et les exigences en matière de capital.

Le tableau ci-après résume l'incidence potentielle approximative pour la société des fluctuations des marchés boursiers mondiaux. La société utilise une hausse ou une baisse de 10 % des marchés boursiers en tant que variation raisonnablement possible des marchés boursiers. La société a également mentionné l'incidence d'une variation à la hausse ou à la baisse de 20 % sur sa sensibilité aux marchés boursiers. Les montants indiqués ci-après comprennent l'incidence du programme de couverture économique du risque sur capitaux propres (décrit ci-dessus) du fonds général de l'Empire Vie. Pour les garanties de fonds distincts, le niveau de sensibilité dépend fortement du niveau du marché boursier au moment de produire l'estimation. En fin de période, si le marché boursier affiche une hausse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité diminue. En fin de période, si le marché boursier affiche une baisse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité augmente. Les montants indiqués ci-après pour les garanties de fonds distincts illustrent l'incidence sur le résultat net attribuable aux actionnaires.

<b>Au 31 décembre 2016</b>				
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
Résultat net attribuable aux actionnaires (incl. les garanties de fonds distincts)*	17 682 \$	(15 674) \$	36 045 \$	(35 579) \$
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	néant	néant	néant	néant
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	2 340 \$	(2 340) \$	4 680 \$	(4 680) \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	2 563 \$	(2 563) \$	5 126 \$	(5 126) \$
<b>Au 31 décembre 2015</b>				
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
Résultat net attribuable aux actionnaires (incl. les garanties de fonds distincts)*	11 804 \$	(6 789) \$	27 044 \$	(18 989) \$
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	néant	néant	néant	néant
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	2 141 \$	(2 141) \$	4 282 \$	(4 282) \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	2 392 \$	(2 392) \$	4 784 \$	(4 784) \$

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

\* Comprend l'incidence approximative sur les produits tirés des frais, déduction faite des commissions de service après impôts pour une période de trois mois.

Pour les affaires d'assurance vie, la politique de la société est d'utiliser également des placements dans des titres de capitaux propres pour couvrir les flux de trésorerie estimés des passifs d'assurance de produits d'assurance vie universelle et d'assurance vie sans participation au-delà de la période de 20 années suivant la date de clôture. La valeur des passifs soutenus par ces titres de capitaux propres dépend des hypothèses relatives aux niveaux futurs des marchés boursiers. Les hypothèses de rendement selon les meilleures estimations pour les titres de capitaux propres sont principalement basées sur les moyennes historiques à long terme des rendements globaux (incluant les dividendes) du marché boursier canadien, qui est de 9,1 % (8,9 % en 2015). La société utilise une hypothèse de 7,6 % (7,8 % en 2015) afin d'inclure des réserves en cas de changements modérés des taux de rendement des titres de capitaux propres déterminés selon les normes actuarielles canadiennes. Les rendements sont ensuite réduits des marges afin de déterminer les rendements nets utilisés dans l'évaluation. Des changements dans le marché actuel entraîneraient la modification de ces hypothèses.

Les répercussions d'une variation soudaine des marchés boursiers sont expliquées ci-dessus. Si la variation des marchés boursiers persistait durant un an, l'hypothèse actuarielle de rendement futur des marchés boursiers serait ajustée. Pour les affaires d'assurance sans participation, une baisse de 1 % des rendements futurs des marchés boursiers entraînerait une augmentation des passifs des polices, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 111 600 \$ (116 500 \$ en 2015).

Le tableau ci-dessous indique la concentration des portefeuilles d'actions ordinaires de la société dans les portefeuilles de placement de l'Empire Vie :

Aux 31 décembre	2016	2015
Placements en actions ordinaires des 10 émetteurs auxquels la société présentait la plus grande exposition	330 213 \$	286 544 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	4,5 %	4,2 %
Exposition au principal émetteur d'actions ordinaires	75 594 \$	60 396 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	1,0 %	0,9 %

## (2) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque des pertes économiques sont enregistrées en raison d'un besoin de réinvestissement ou de désinvestissement en période de fluctuations des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt, qui résultent de la volatilité des marchés en général ou d'événements sociaux, politiques ou économiques particuliers, pourraient avoir une incidence négative sur les activités et la rentabilité de la société et ce, de plusieurs façons. Certains des produits de la société comportent des garanties et, si les taux d'intérêt à long terme chutent en deçà de ces taux garantis, la société peut devoir augmenter ses provisions pour pertes, ce qui aurait par conséquent une incidence négative sur les résultats opérationnels. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent également entraîner le resserrement des écarts nets entre les intérêts gagnés sur les placements et les intérêts crédités aux clients, ce qui aurait par conséquent une incidence négative sur les résultats opérationnels.

Les chutes précipitées des taux d'intérêt peuvent causer, entre autres, une hausse des demandes de rachat de titres et des remboursements anticipés des hypothèques, ce qui exige des réinvestissements à des niveaux de rendement largement inférieurs, ce qui peut avoir une incidence négative sur les résultats. Par ailleurs, durant les périodes de chute des taux d'intérêt, les rachats d'obligations augmentent généralement, ce qui entraîne le réinvestissement de ces fonds à des taux d'intérêt courants plus bas. Les hausses rapides des taux d'intérêt peuvent causer, entre autres, une hausse des rachats de polices. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent entraîner des pertes pour la société en raison du besoin de réinvestir ou de désinvestir

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

durant les périodes de fluctuation des taux d'intérêt, qui peuvent l'obliger à vendre des actifs de placement à perte. De plus, un manque de concordance entre la sensibilité aux taux d'intérêt des actifs et des passifs qu'ils sont censés soutenir pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats opérationnels.

Le tableau qui suit résume l'incidence financière immédiate estimée sur le résultat net et les autres éléments du résultat global qui découle d'une variation immédiate des taux d'intérêt.

	Au 31 décembre 2016			
	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
Résultat net attribuable aux actionnaires	8 451 \$	(9 438) \$	16 030 \$	(19 995) \$
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	169 \$	(184) \$	323 \$	(386) \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	(33 479) \$	39 351 \$	(61 087) \$	84 574 \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	(1 586) \$	1 745 \$	(3 014) \$	3 649 \$

	Au 31 décembre 2015			
	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
Résultat net attribuable aux actionnaires	8 640 \$	(9 700) \$	16 349 \$	(20 608) \$
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	516 \$	(565) \$	987 \$	(1 186) \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	(29 672) \$	34 385 \$	(54 631) \$	73 483 \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	(1 368) \$	1 452 \$	(2 652) \$	2 987 \$

Le calcul des passifs des contrats tient compte du revenu de placement prévu, déduction faite des frais de placement provenant des actifs appariés aux passifs des contrats, et du revenu de placement que la société prévoit réaliser sur les réinvestissements. Les actifs appariés aux passifs des contrats sont distincts des actifs appariés aux capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux capitaux propres attribuables aux titulaires de polices. Pour l'assurance vie et l'assurance maladie, les flux monétaires prévus pour les actifs soutenant les passifs des contrats sont combinés aux taux futurs estimés de réinvestissement, qui sont fonction des perspectives économiques courantes et de la composition future prévue des actifs de la société. Afin de fournir une marge qui tient compte de la non-concordance des actifs et des passifs, les flux de trésorerie font l'objet de tests selon une vaste gamme de scénarios de réinvestissement possibles et les passifs des contrats sont alors ajustés pour parer à tout scénario défavorable crédible futur.

Afin d'apparier la composante d'épargne des passifs des contrats qui varie en fonction de divers indices et monnaies, la société conserve certains instruments financiers sous forme d'actions, d'obligations et de monnaies dans l'actif de son fonds général. Le risque de non-concordance de ces passifs avec les actifs est suivi au jour le jour.

Pour l'assurance vie, pour laquelle les passifs des contrats d'assurance comportent une échéance plus longue que la plupart des obligations et des prêts hypothécaires disponibles, la société doit réinvestir les flux de trésorerie nets futurs pour prolonger la durée de ses actifs. En vertu des normes de pratiques actuarielles canadiennes, les rendements présumés pour ces réinvestissements futurs sont liés aux taux d'intérêt courants, à la conjoncture économique et à la composition future prévue des actifs de la société. L'hypothèse de réinvestissement s'échelonne de l'hypothèse du taux de réinvestissement initial (TRI) à l'hypothèse du taux de réinvestissement ultime (TRU) sur la période mobile de 40 ans suivant la date de clôture.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

L'incidence approximative d'une variation soudaine des taux d'intérêt est expliquée ci-dessus. Si les taux d'intérêt augmentent ou diminuent durant l'année suivante, il serait nécessaire de modifier l'hypothèse relative au TRI pour tenir compte des perspectives économiques du moment. Pour les affaires d'assurance sans participation, une baisse de 1 % des taux d'intérêt modifierait à la baisse l'hypothèse de réinvestissement pour les 40 années subséquentes, ce qui augmenterait les passifs des contrats et, par le fait même, réduirait le résultat net d'environ 47 400 \$ (56 200 \$ pour 2015), en présumant qu'il n'y ait aucune modification à l'hypothèse relative au TRU.

Pour les revenus de placement qu'elle prévoit tirer des réinvestissements au-delà de la période mobile de 40 ans, la société utilise une hypothèse relative au TRU. En vertu des normes actuarielles canadiennes, l'hypothèse relative au TRU est prescrite par l'autorité en normalisation actuarielle en tant que taux de réinvestissement sans risque ultime à long terme de 3,3 % plus un montant maximal pour tenir compte des écarts de crédit, moins un taux de défaut des actifs de 0,8 %. L'autorité en normalisation actuarielle peut modifier périodiquement le niveau prescrit de l'hypothèse relative au TRU. Comme les taux d'intérêt sont actuellement inférieurs à ce qu'ils étaient lorsque les hypothèses relatives au TRU ont été établies, ces hypothèses pourraient tendre à la baisse si les taux étaient mis à jour.

Afin de fournir une marge qui tient compte de la non-concordance à plus long terme, les flux de trésorerie font l'objet de tests selon une vaste gamme de scénarios de réinvestissement possibles, et les passifs des contrats d'assurance sont ajustés pour parer à tout scénario défavorable crédible futur. La société utilise un TRU de 4,0 % (4,0 % en 2015) pour parer à tout scénario défavorable crédible futur.

En ce qui a trait aux rentes, pour lesquelles les échéances et les montants des obligations au titre des prestations peuvent être plus facilement déterminés, l'appariement des flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs est étroitement contrôlé. Une augmentation ou une diminution soudaine des taux d'intérêt aurait des répercussions négligeables sur les profits futurs tirés des rentes actuellement en vigueur. Pour les rentes, l'incidence d'une baisse de 1 % par rapport au TRI présumé sur les passifs des contrats et, par la suite, sur le résultat net serait négligeable en raison de l'appariement décrit ci-dessus.

La société gère le risque de taux d'intérêt lié à son portefeuille de placements en appliquant les limites établies par le comité des placements et par l'entremise de rapports réguliers de la direction au comité des placements et au conseil d'administration. Les lignes directrices de la société relatives aux placements déterminent les objectifs de placement et les placements sensibles aux variations des taux d'intérêt admissibles, en plus d'établir les critères de diversification, l'exposition, la concentration et les limites de qualité des actifs pour ces placements. Le comité de gestion des actifs supervise la sensibilité aux taux d'intérêt. L'objectif est de maximiser les rendements des placements tout en maintenant les risques de défaut, de liquidité et de réinvestissement à des niveaux acceptables, en tenant compte de la tolérance au risque. Les politiques et les pratiques de développement et de tarification des produits exigent également de prendre en compte le risque de taux d'intérêt dans la conception, le développement et la tarification des produits.

### (3) Risque de change

Le risque de change survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux de change et que cela entraîne un effet négatif sur les bénéfices et les capitaux propres lorsque ceux-ci sont évalués dans la monnaie fonctionnelle de la société.

L'exposition principale de la société à une devise découle des placements du portefeuille libellés en dollars américains. Une fluctuation de 10 % du dollar américain aurait des répercussions approximatives de 11 095 \$ (néant en 2015) sur le résultat net attribuable aux actionnaires, de néant (néant en 2015) sur les autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires et de

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

néant (néant en 2015) sur les autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices. La société n'a pas d'exposition notable à des devises dans ses passifs financiers.

La société utilise des dérivés, notamment des contrats à terme standardisés et des contrats de change à terme, afin de gérer les risques de change. L'utilisation inappropriée de ces dérivés pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats. La société gère ce risque en appliquant des limites prescrites par le comité de gestion du risque et du capital dans ses lignes directrices relatives aux placements, qui déterminent les dérivés autorisés et les utilisations autorisées des dérivés, de même que les limites à l'égard de l'utilisation de ces instruments. En particulier, les dérivés ne peuvent pas faire l'objet d'un financement et les contraintes de crédit liées à la contrepartie sont strictes. L'exposition totale au crédit liée à toutes les contreparties est limitée à 100 millions de dollars.

La société dispose d'une politique de gestion du risque de change qui définit les objectifs, les limites de risque et les autorisations se rapportant à toute exposition au taux de change. Le comité de gestion des actifs supervise et gère cette politique, en plus de présenter des rapports au comité de placements du conseil d'administration sur l'exposition aux risques ainsi que les manquements.

## (b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'une entité ne soit pas en mesure de financer tous ses engagements ou obligations en matière de sorties de trésorerie au moment où ils deviennent exigibles, ou encore que, pour financer ses engagements, une entité soit obligée de vendre des actifs à des prix déprimés et de subir des pertes lorsque vient le temps de la vente. Les sorties de trésorerie peuvent se présenter sous forme de paiement de prestations aux titulaires de polices, de charges, d'achats d'actifs ou d'intérêt sur une dette. La plupart des obligations de la société sont liées aux passifs des contrats dont la durée varie selon le secteur d'activité et les attentes relatives aux événements ou mesures clés concernant les titulaires de polices (c.-à-d. retraits, mortalité et morbidité). Les autres obligations de la société concernent sa dette subordonnée (voir la note 13 « Dette subordonnée ») et les charges opérationnelles régulières à mesure qu'elles deviennent payables, lesquelles doivent être réglées dans un laps de temps très restreint.

La stratégie de gestion du risque de liquidité de la société est de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de trésorerie pour répondre à tous ses engagements et à toutes ses obligations d'ordre financier à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Le programme de gestion du risque de liquidité de la société est surveillé par la direction et le conseil d'administration, par l'entremise de rapports réguliers au comité des placements. La société surveille ses obligations en matière de flux de trésorerie et répond à ses besoins de liquidités en détenant des placements de grande qualité négociables qui peuvent être liquidés rapidement, au besoin, et en maintenant une portion de ses placements sous forme de trésorerie et de placements à court terme.

La société a en place une politique en matière de liquidité qui requiert une évaluation du risque de liquidité ainsi que des procédures précises lui permettant de répondre à ses besoins en liquidités. Le comité de gestion des actifs est responsable de surveiller la conformité à cette politique et de signaler l'exposition aux risques ainsi que les manquements au comité des placements du conseil d'administration. Les actifs liquides de la société au 31 décembre sont indiqués dans un tableau à la note 10 (e). En se basant sur l'historique des flux de trésorerie et la performance financière actuelle de la société, la direction considère que les flux de trésorerie qui découlent des activités opérationnelles continueront de fournir suffisamment de trésorerie pour que la société puisse respecter ses obligations de remboursement de la dette et payer ses autres charges.

Le tableau ci-après illustre en détail le profil par échéance prévue des obligations non actualisées de la société relativement à ses passifs financiers et à ses flux de trésorerie estimés liés aux passifs des contrats. Les flux de trésorerie liés aux passifs des contrats comprennent les estimations liées à

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

l'échéancier et au versement des règlements décès et invalidité, aux échéances des polices, aux rentes, aux participations des titulaires de polices, aux montants en dépôt, aux commissions et à l'impôt sur les primes, tous ces facteurs étant compensés par les primes des contrats futurs et les frais prélevés sur les affaires en vigueur. Les montants recouverts à l'égard d'ententes de réassurance sont également reflétés. Les passifs des fonds distincts sont exclus de cette analyse. Ces flux de trésorerie estimés sont basés sur les hypothèses fondées sur les meilleures estimations, avec des marges pour les écarts négatifs, utilisées dans le calcul des passifs des contrats. Les montants actuariels, de même que les autres passifs des contrats, inclus dans les états financiers consolidés 2016 de la société sont basés sur la valeur actuelle des flux de trésorerie estimés. En raison de l'utilisation de ces hypothèses, les flux de trésorerie réels différeront de ces estimations.

Au 31 décembre 2016					
	1 an ou moins	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Passifs des contrats d'assurance	72 467 \$	218 061 \$	531 530 \$	18 003 489 \$	18 825 547 \$
Passifs des contrats de placement	1 784	7 864	4 794	3 986	18 428
Dette subordonnée	15 376	46 884	530 518	—	592 778
Actions privilégiées	8 596	160 087	—	—	168 683
Créditeurs et autres passifs	220 540	7 191	20 505	—	248 236
Total des passifs	318 763	440 087	1 087 347	18 007 475	19 853 672
Engagements de location simple	2 934	8 220	4 297	520	15 971
<b>Total</b>	<b>321 697 \$</b>	<b>448 307 \$</b>	<b>1 091 644 \$</b>	<b>18 007 995 \$</b>	<b>19 869 643 \$</b>

Au 31 décembre 2015					
	1 an ou moins	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Passifs des contrats d'assurance	90 776 \$	191 264 \$	473 493 \$	17 495 346 \$	18 250 879 \$
Passifs des contrats de placement	2 263	6 061	3 468	3 373	15 165
Dette subordonnée	8 610	24 210	311 238	—	344 058
Autres passifs	168 734	6 050	23 174	—	197 958
Total des passifs	270 383	227 585	811 373	17 498 719	18 808 060
Engagements de location simple	2 662	6 476	—	—	9 138
<b>Total</b>	<b>273 045 \$</b>	<b>234 061 \$</b>	<b>811 373 \$</b>	<b>17 498 719 \$</b>	<b>18 817 198 \$</b>

Le comité de gestion des actifs, qui se réunit régulièrement, surveille l'appariement des placements de la société par rapport à ses passifs dans les divers segments de ses activités. Le processus d'appariement est conçu pour exiger que l'échéancier et le montant des actifs soutenant les passifs des contrats correspondent de très près à ceux des obligations liées aux polices, et pour prévoir le montant approprié de liquidités à maintenir afin de répondre aux obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société maintient une portion de ses placements en trésorerie et équivalents de trésorerie et en placements à court terme afin de répondre à ses besoins de financement à court terme. Au 31 décembre 2016, 6,2 % (3,4 % en 2015) de la trésorerie et des placements étaient détenus sous forme de placements à plus court terme.

## (c) Risque de crédit

Le risque de crédit renvoie à la possibilité de perdre des sommes dues par des contreparties financières, comme les débiteurs, les réassureurs et les autres institutions financières, ou reliées à des émetteurs de titres détenus dans un portefeuille d'actifs. La société est sujette à un risque de crédit qui découle des débiteurs ou de contreparties qui ne sont pas en mesure de respecter leurs obligations en vertu d'un emprunt ou d'un dérivé. Le risque de crédit découle principalement de placements dans des obligations, des débentures, des actions privilégiées, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts hypothécaires, ainsi que des traités de réassurance conclus avec les réassureurs.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

La société gère ce risque en appliquant ses lignes directrices relatives aux placements et sa politique de gestion du risque de conception des produits et d'établissement des prix établis par le comité des placements et le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration respectivement. Les lignes directrices relatives aux placements déterminent les cotes de crédit minimales pour les émetteurs d'obligations, de débentures et d'actions privilégiées, de même que les limites de concentration par émetteur de tels titres de créance. La direction et les comités du conseil d'administration examinent la qualité du crédit relativement aux acquisitions de placements et surveillent en outre la qualité du crédit des actifs investis au fil du temps. La direction fait régulièrement rapport au comité des placements du conseil d'administration à l'égard du risque de crédit auquel le portefeuille est exposé. La politique de gestion du risque de réassurance (de même que les documents justificatifs de la politique de gestion du risque de conception des produits et d'établissement des prix) établit les objectifs et les limites de la réassurance et requiert une évaluation continue de la santé financière des réassureurs. La société conclut des ententes de réassurance seulement avec des réassureurs dont la cote de crédit est de « A- » ou mieux.

L'analyse du risque de crédit tient compte des écarts de crédit. Du point de vue des placements, la société agit selon deux principes lorsqu'elle a recours au crédit. Elle recherche d'abord des placements pour lesquels il y a une probabilité élevée d'obtenir un rendement sur le principal et vise ensuite les placements offrant un taux de rendement acceptable. La société cherche à atteindre un équilibre entre le risque et le rendement qui correspond à ses objectifs et à sa philosophie en matière de risque. Dans le calcul des passifs des contrats d'assurance, les écarts de crédit et la variation des écarts de crédit se reflètent dans l'hypothèse de taux d'intérêt.

Les actifs suivants de la société sont exposés au risque de crédit :

Aux 31 décembre	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	368 873 \$	199 770 \$
Placements à court terme	102 874	33 652
Obligations	5 521 172	5 193 439
Actions privilégiées	285 184	194 680
Actifs dérivés	3 855	14 649
Prêts hypothécaires	264 309	289 221
Réassurance	95 473	94 922
Avances sur polices	47 969	46 925
Prêts sur polices	80 944	84 921
Revenu de placement couru	40 551	26 023
Primes d'assurance à recevoir	53 097	47 909
Créances clients	33 731	20 803
<b>Total</b>	<b>6 898 032 \$</b>	<b>6 246 914 \$</b>

Les prêts hypothécaires, les avances sur polices et les prêts sur polices sont garantis en totalité ou en partie.

La société a constitué une provision à ses états consolidés de la situation financière pour les pertes de crédit. Cette provision est constituée en partie d'une réduction de valeur des actifs (voir la note 3 (b)) et en partie d'une provision liée aux passifs des contrats (voir la note 10 (c)).

Concentration du risque de crédit

(1) Obligations et débentures

La concentration du portefeuille d'obligations de la société par cote de solvabilité est la suivante :

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

Aux 31 décembre	2016		2015	
	Juste valeur	% de la juste valeur	Juste valeur	% de la juste valeur
AAA	380 423 \$	7 %	308 435 \$	6 %
AA	591 132	11 %	524 546	10 %
A	3 689 809	66 %	3 628 158	70 %
BBB (et notes inférieures)	859 808	16 %	732 300	14 %
<b>Total</b>	<b>5 521 172 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>5 193 439 \$</b>	<b>100 %</b>

Les notes de crédit sont généralement obtenues de Standard & Poor's (S&P) et de Dominion Bond Rating Service (DBRS). Advenant une note fractionnée, la note la plus basse est utilisée. Les émissions qui ne sont pas notées par une agence de notation reconnue (c.-à-d. S&P, DBRS, Moody's) sont notées à l'interne par la division des placements. L'évaluation de la note interne est documentée, avec des références à des placements comparables appropriés notés par des agences de notation reconnues et/ou selon une méthodologie utilisée par les agences de notation reconnues.

Les obligations provinciales représentent la concentration la plus importante dans les portefeuilles d'obligations :

Aux 31 décembre	2016	2015
Obligations provinciales	2 925 004 \$	2 845 599 \$
Pourcentage du total des obligations en portefeuille	53,0 %	55,0 %

Le tableau ci-dessous dresse le profil du portefeuille d'obligations par échéance contractuelle, selon la date d'échéance contractuelle la plus rapprochée :

Aux 31 décembre	2016		2015	
	Juste valeur	% de la juste valeur	Juste valeur	% de la juste valeur
1 an ou moins	59 872 \$	1 %	66 769 \$	1 %
1 à 5 ans	586 444	11 %	560 124	11 %
5 à 10 ans	637 529	12 %	571 599	11 %
Plus de 10 ans	4 237 327	76 %	3 994 947	77 %
<b>Total</b>	<b>5 521 172 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>5 193 439 \$</b>	<b>100 %</b>

Le tableau ci-dessous indique les placements en titres à revenu fixe des 10 émetteurs (hormis le gouvernement fédéral) auxquels la société présentait la plus grande exposition, ainsi que la principale exposition à un seul émetteur d'obligations de sociétés.

Aux 31 décembre	2016	2015
Titres à revenu fixe* des 10 émetteurs (hormis le gouvernement fédéral) auxquels la société présentait la plus grande exposition	3 534 308 \$	3 480 719 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	46,5 %	50,8 %
Exposition au principal émetteur d'obligations de sociétés	154 112 \$	151 859 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	2,0 %	2,2 %

\* Les titres à revenu fixe comprennent les obligations, les débetures, les actions privilégiées et les placements à court terme.

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

## (2) Actions privilégiées

Tous les placements en actions privilégiées de la société sont émis par des sociétés canadiennes. Parmi ces placements, 1 % (4 % en 2015) sont notés P1 et 99 % (96 % en 2015) sont notés P2.

## (3) Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires dans la province de l'Ontario représentent la concentration la plus importante avec 264 309 \$ ou 100 % (288 622 \$ ou 99 % en 2015) du portefeuille total des prêts hypothécaires.

## (d) Risque d'assurance

La société offre un large éventail de produits d'assurance vie et maladie, de gestion de patrimoine, de régimes d'assurance collective et de services financiers regroupés par secteur d'activité comme suit :

(en millions de dollars)	Gestion de patrimoine		Assurance collective		Assurance individuelle		Capital et excédent		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
<b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b>										
Produit net des primes	176 \$	144 \$	339 \$	325 \$	367 \$	366 \$	— \$	— \$	882 \$	835 \$
Produit tiré des frais et autres	217	207	9	9	2	1	—	—	228	217
<b>Total</b>	<b>393 \$</b>	<b>351 \$</b>	<b>348 \$</b>	<b>334 \$</b>	<b>369 \$</b>	<b>367 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>1 110 \$</b>	<b>1 052 \$</b>

Le risque d'assurance est le risque que les résultats techniques enregistrés pour les demandes de règlement, les prestations, les charges, le coût des options intégrées aux produits et le coût des garanties associées aux risques d'assurance ne correspondent pas aux estimations. La société est exposée à divers risques d'assurance en raison de la nature de ses activités, y compris : les risques liés à la mortalité, au comportement des titulaires de polices (résiliation ou déchéance), aux charges, à la morbidité, à la longévité, à la conception et à l'établissement des prix des produits, à la souscription, aux demandes et à la réassurance.

La société évalue régulièrement son exposition aux risques prévisibles en procédant à des tests de tension, incluant un examen dynamique des critères en matière de suffisance du capital.

Le risque principal auquel la société est exposée en vertu des contrats d'assurance est le risque que les résultats techniques enregistrés pour les déchéances, les règlements et les charges opérationnelles ne correspondent pas aux estimations. Dans la mesure où les résultats techniques sont plus favorables que ceux présumés dans l'évaluation, la société dégage un produit financier. Si les résultats techniques sont moins favorables, la société enregistre une perte. Par conséquent, l'objectif de la société est d'établir des passifs d'assurance adéquats pour couvrir ces obligations, avec une certitude raisonnable.

Pour calculer les passifs d'assurance et les montants recouvrables de la réassurance qui y sont liés, la société établit, pour la durée restante des contrats, les hypothèses les plus probables. Les hypothèses utilisées sont basées sur les résultats techniques antérieurs, les données internes courantes, les indices boursiers externes et les indices de référence qui reflètent les tendances de marché courantes observables ainsi que d'autres données publiées. Ces hypothèses concernent la mortalité, la morbidité, la longévité, les déchéances, les charges, l'inflation et les impôts. En raison des risques à long terme et de l'incertitude liée à la mesure inhérents à l'assurance vie, le calcul des passifs des contrats comprend, séparément pour chaque variable, une marge pour tenir compte des écarts défavorables par rapport aux meilleures estimations. Ces marges visent à tenir compte de toute détérioration possible des résultats techniques et à fournir une certitude supplémentaire selon laquelle les passifs des contrats sont suffisants pour couvrir les prestations à venir. L'incidence de ces marges est d'accroître les passifs des contrats par rapport aux hypothèses basées sur les meilleures estimations.

Les marges en cas d'écarts défavorables utilisées par la société sont à l'intérieur de la fourchette cible établie par l'ICA. Une marge supérieure correspondante est incluse dans les passifs d'assurance, si une

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

hypothèse est susceptible de changer ou s'il y a davantage d'incertitude au sujet de l'hypothèse basée sur la meilleure estimation. La société revoit chaque marge sur une base annuelle pour s'assurer qu'elle demeure appropriée.

Les hypothèses relatives aux passifs des contrats sont examinées et mises à jour au moins une fois l'an par l'actuaire désigné de la société. L'incidence des changements dans ces hypothèses se reflète dans les bénéfices de l'exercice au cours duquel s'est produit le changement. Les détails sur les changements dans les hypothèses sont également discutés avec les membres du comité d'audit du conseil d'administration. Les méthodes utilisées pour déterminer les principales hypothèses sont décrites ci-dessous. Des mesures sont également incluses afin de déterminer la sensibilité du résultat net de la société à la variation des hypothèses fondées sur les meilleures estimations pour les passifs des contrats d'assurance sans participation, selon le point de départ et la composition des affaires au 31 décembre 2016. Pour les contrats avec participation, il est présumé que des variations se produiront dans les barèmes de participation des titulaires de polices en fonction de la variation des hypothèses fondées sur les meilleures estimations, et que, par conséquent, la variation nette des passifs d'assurance avec participation sera négligeable.

## (1) Mortalité

La société mène chaque année une étude de ses propres résultats techniques au chapitre de la mortalité. Les hypothèses d'évaluation de la mortalité proviennent d'une combinaison de ces résultats techniques et des résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA. Une hausse du taux de mortalité entraînera un plus grand nombre de demandes de règlement (et les demandes pourraient avoir lieu plus rapidement que prévu), ce qui, pour l'assurance vie, augmentera les dépenses et réduira le bénéfice attribuable aux actionnaires.

Pour les contrats d'assurance sans participation, une augmentation de 2 % par rapport aux hypothèses de mortalité fondées sur les meilleures estimations entraînerait une augmentation des passifs des contrats, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 9 700 \$ (11 900 \$ en 2015).

Pour les rentes, une baisse de la mortalité (ou longévité) est défavorable financièrement. Par conséquent, une baisse de 2 % par rapport aux hypothèses de mortalité fondées sur les meilleures estimations entraînerait une augmentation des passifs des contrats, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 4 000 \$ (4 500 \$ en 2015).

## (2) Comportement des titulaires de polices (résiliation ou déchéance)

Les hypothèses liées aux résiliations de police (déchéances) et aux rachats sont fondées sur la combinaison d'une étude interne sur les résiliations (effectuée sur une base annuelle) et des résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA. Des hypothèses distinctes de résiliation sont utilisées pour les affaires qui comportent une valeur en espèces permanente, l'assurance temporaire renouvelable, l'assurance temporaire à 100 ans et l'assurance vie universelle. Dans l'établissement des taux de résiliation pour l'assurance temporaire renouvelable, il est présumé que des déchéances supplémentaires auront lieu à chaque point de renouvellement et que les titulaires de polices qui sont en bonne santé auront alors davantage tendance à laisser leurs polices tomber en déchéance que ceux qui ne sont plus assurables.

Il se peut que les frais d'acquisition ne soient pas recouverts en totalité si le taux de déchéance, tôt dans la durée de vie d'une police, excède le taux de déchéance des hypothèses actuarielles. Une hausse du taux de résiliation tôt durant la vie d'une police a tendance à réduire le résultat attribuable aux actionnaires. Une hausse du taux de résiliation plus tard durant la vie d'une police tend à accroître le résultat attribuable aux actionnaires si le produit tient compte des déchéances, comme l'assurance temporaire à 100 ans, mais à réduire le résultat attribuable aux actionnaires pour les autres types de polices.

Pour les affaires d'assurance sans participation et de rentes, une variation défavorable de 10 % par rapport aux hypothèses liées aux déchéances augmenterait les passifs des contrats, et, par

# NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

conséquent, réduirait le résultat net d'environ 118 400 \$ (113 500 \$ en 2015). En ce qui concerne les produits pour lesquels un taux de résiliation inférieur serait désavantageux financièrement pour la société, la variation est prise en compte sous forme d'une révision à la baisse de l'hypothèse liée aux déchéances. D'autre part, en ce qui concerne les produits pour lesquels un taux de résiliation supérieur serait désavantageux financièrement pour la société, la variation est prise en compte sous forme d'une révision à la hausse de l'hypothèse liée aux déchéances.

## (3) Charges

Les passifs des polices tiennent compte des charges futures liées à l'administration des polices en vigueur, aux commissions de renouvellement, aux frais généraux et aux impôts. Les charges liées à l'acquisition et à l'émission de polices sont expressément exclues. L'hypothèse des charges futures comprend une hypothèse relative à l'inflation et est fondée sur des études internes de coût.

Une hausse du niveau des charges pourrait entraîner une hausse des dépenses, ce qui réduirait le résultat attribuable aux actionnaires.

Pour les affaires d'assurance sans participation et de rentes combinées, une hausse de 5 % des charges de maintenance entraînerait une augmentation des passifs des polices, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 5 900 \$ (5 500 \$ en 2015).

## (4) Morbidité

La société mène chaque année une étude de ses propres résultats techniques au chapitre de la morbidité calculés en fonction des taux d'accidents ou de maladies et des taux de rétablissement à la suite d'un accident ou d'une maladie. Les hypothèses d'évaluation proviennent d'une combinaison de résultats techniques internes et des résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA.

Pour les affaires individuelles d'assurance maladies graves, les taux d'incidence (ou taux d'accidents ou de maladies) constituent l'hypothèse principale relativement à la morbidité. L'augmentation des taux d'incidence entraîne une hausse du nombre de demandes de règlement, ce qui augmente les dépenses et diminue le résultat attribuable aux actionnaires. Pour les affaires d'assurance invalidité de longue durée des régimes d'assurance collective, les taux de cessation (ou taux de rétablissement) constituent l'hypothèse principale relativement à la morbidité. Une baisse des taux de cessation signifie que les demandes de règlement se poursuivent sur une plus longue période, ce qui augmente les dépenses.

Pour les affaires d'assurance sans participation pour lesquelles la morbidité représente une hypothèse importante, une variation défavorable de 5 % par rapport aux hypothèses entraînerait une hausse des passifs des polices, ce qui réduirait le résultat net d'environ 6 500 \$ (6 300 \$ en 2015).

## (5) Risque de conception des produits et d'établissement des prix

La société est exposée au risque de pertes financières qui découle de la pratique en matière d'assurances selon laquelle les coûts et les passifs pris en charge relativement à un produit excèdent les attentes reflétées dans l'établissement du prix de ce produit. Ce risque peut être causé par une évaluation inadéquate des besoins du marché, une mauvaise estimation des résultats techniques futurs de plusieurs facteurs, tels que la mortalité, la morbidité, les déchéances, les rendements futurs sur les placements, les charges et l'impôt, de même que la mise en marché de nouveaux produits qui pourraient influencer de façon négative le comportement futur des titulaires de polices.

Pour certains types de polices, la totalité ou une partie de ce risque peut être partagée avec le titulaire de police ou transférée à celui-ci par l'entremise de participations et de rabais dans la tarification selon les résultats, ou par le fait que la société peut ajuster les primes ou les prestations futures si les résultats techniques s'avèrent différents des prévisions. Pour les autres types de polices, la société assume la totalité du risque, et doit par conséquent effectuer une évaluation complète des engagements à cet égard.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

La société gère le risque de conception des produits et d'établissement des prix grâce à une gamme de programmes et de contrôles mis en place à l'échelle de la société décrits ci-dessous. La société a établi les passifs des contrats conformément aux normes de l'ICA. Des études portant sur les résultats techniques (tant au niveau de la société que du secteur) sont prises en considération dans les processus continus d'évaluation, de renouvellement et des nouvelles affaires afin que les passifs des contrats, de même que la conception des produits et l'établissement des prix tiennent compte des nouveaux résultats. La société a créé un processus de gestion active du capital qui comprend une politique de gestion du capital et des niveaux de gestion du capital qui excèdent les critères minimaux des autorités de réglementation. Tel qu'il est prescrit par les autorités de réglementation, l'actuaire désigné procède à un examen dynamique des critères en matière de suffisance du capital et produit un rapport annuel sur la situation financière de la société à l'intention du comité d'audit, rapport qui souligne l'incidence de résultats techniques futurs négatifs sur les niveaux de capital. La société a également élaboré une politique de conception politique de gestion des risques liés à la conception des produits et à l'établissement des prix pour chacun de ses principaux secteurs d'activité. Cette politique, établie par la direction et approuvée par le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration, définit la philosophie de la société à l'égard de la gestion du risque de conception des produits et d'établissement des prix. La politique définit les autorités responsables d'approuver la conception des produits et l'établissement des prix, les limites de concentration d'un produit, de même que les processus de surveillance et les contrôles du développement des produits nécessaires.

### (6) Risque en matière de règlements et d'appréciation des risques

La société est exposée au risque de pertes financières résultant de la sélection et de l'appréciation des risques à assurer et des décisions et des règlements en matière de demandes de règlement. Plusieurs des produits d'assurance individuelle et d'assurance invalidité collective de la société offrent des prestations durant toute la vie du titulaire de police. Les antécédents de règlements réels peuvent différer des hypothèses de mortalité et de morbidité qui ont servi au calcul des primes d'un produit. Des événements catastrophiques comme des tremblements de terre, des actes terroristes ou une pandémie de grippe au Canada pourraient avoir des effets défavorables sur les résultats en matière de règlements.

En plus des contrôles de gestion du risque mentionnés ci-dessus sous Risque de conception des produits et d'établissement des prix, la société gère également le risque en matière de règlements et d'appréciation des risques au moyen de sa politique de tarification et de gestion du risque des passifs pour chacun de ses grands secteurs d'activité. Cette politique est établie par la direction et approuvée par le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration. Ensemble, ces politiques définissent la philosophie de gestion du risque et de tarification de la société. Ces politiques établissent également, par secteur d'activité, les tolérances au risque d'assurance, les critères de tarification, les limites de concentration de la tarification et des passifs, les exigences relatives à l'approbation des demandes de règlement, les processus et les contrôles de tarification et de règlement, les autorités responsables des approbations et les limites à cet égard, ainsi que les exigences de surveillance continue du risque. La société a recours à la réassurance pour atténuer une exposition excessive à des résultats défavorables au chapitre de la mortalité et de la morbidité. La direction étudie et établit les pleins de conservation pour les divers produits de ses secteurs d'activité et les modifications éventuelles sont soumises pour approbation au conseil d'administration.

### (7) Risque de réassurance

La société est exposée au risque de pertes financières causées par une protection de réassurance inappropriée ou par le manquement d'un réassureur. Les montants de réassurance par vie varient selon le type de protection et le produit. La société maintient également un programme de réassurance en cas de catastrophe, qui lui fournit une protection advenant que de nombreux assurés décèdent dans un même accident ou événement catastrophique. Bien que la société ait recours à la réassurance pour atténuer un risque excessif créé par des résultats défavorables au chapitre de la mortalité et de la morbidité, la réassurance ne la libère pas de ses obligations premières envers les titulaires de polices et elle est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés aux réassureurs.

## NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les autres mentions ainsi que les actions autorisées et en circulation)

L'offre et le coût de la réassurance sont assujettis aux conditions courantes du marché de la réassurance, tant en termes de prix que d'offre, ce qui peut également modifier les résultats.

La politique de gestion du risque de réassurance établit les objectifs et les limites de la réassurance et requiert une évaluation continue de la santé financière des réassureurs. Comme la réassurance ne libère pas un assureur de son obligation première envers les titulaires de polices, l'utilisation d'un processus de surveillance continue est essentielle. La direction produit un rapport annuel sur les activités de réassurance au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration. La majeure partie de la réassurance en ce qui concerne l'assurance vie individuelle (sauf pour les produits temporaires renouvelables) se fait sur la base de l'excédent (avec un plein de conservation de 500 \$), ce qui signifie que la société conserve 100 % du risque jusqu'à concurrence d'un capital assuré de 500 \$. Toutefois, pour ses produits temporaires renouvelables, tous les montants qui excèdent 100 \$ sont réassurés à 80 %, ce qui signifie que la société ne conserve que 20 % du risque pour les protections de plus de 100 \$, jusqu'à une conservation maximale de 500 \$. De plus, la société conserve également un maximum de 100 \$ pour les polices individuelles d'assurance décès accidentel. Les pleins de conservation sont moins élevés pour les affaires collectives, mais s'ajoutent à ceux notés pour les affaires individuelles. La société réassure une partie de son exposition aux prestations garanties au décès sur ses fonds distincts. Toutes les polices de fonds distincts de l'Empire Vie dont les prestations garanties au décès correspondent à 2 millions de dollars ou plus sont couvertes par ce traité de réassurance.

En raison de cette stratégie de réassurance, la société se sert de niveaux de réassurance inférieurs à la moyenne par rapport à ses concurrents canadiens, ce qui a un effet défavorable sur les résultats à court terme compte tenu du poids supplémentaire des nouvelles affaires. La société ne dispose pas d'affaires de réassurance présumée.

# GLOSSAIRE DES TERMES (non audité)

## Actifs financiers disponibles à la vente

Actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction. La plupart des actifs financiers soutenant le compte capital et excédent sont classés comme étant disponibles à la vente.

## Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP)

L'ACCAP est un organisme représentant les fournisseurs d'assurance vie et maladie au Canada. Elle élabore des lignes directrices, volontairement et proactivement, afin de répondre aux situations émergentes et de protéger les intérêts des consommateurs.

## Autres éléments du résultat global

Les profits et pertes latents, principalement sur les actifs financiers qui soutiennent le compte capital et excédent, sont présentés en tant qu'autres éléments du résultat global. Lorsque ces actifs sont vendus ou réduits, le profit ou la perte qui en résulte est reclassé des autres éléments du résultat global au résultat net. Les réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi sont également présentées en tant qu'autres éléments du résultat global. Ces réévaluations ne seront pas reclassées au résultat net et demeureront dans le cumul des autres éléments du résultat global.

## Bénéfices prévus sur les affaires en vigueur

Cette composante des sources de bénéfices représente le profit que l'Empire Vie s'attend à réaliser sur les affaires en vigueur si les résultats correspondent aux hypothèses fondées sur les meilleures estimations de l'Empire Vie en matière de mortalité, de morbidité, de maintien en vigueur, de rendement des placements, de frais et d'impôts.

## Bénéfices relatifs à l'excédent

Cette composante des sources de bénéfices représente les bénéfices avant impôts réalisés sur le capital des actionnaires et l'excédent.

## Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF)

Le principal organisme de réglementation qui régit les institutions financières et les régimes de retraite sous réglementation fédérale au Canada. La mission du BSIF est de protéger les titulaires de polices, les déposants et les participants de régimes de retraite de pertes indues.

## Cumul des autres éléments du résultat global

Une composante distincte des capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux titulaires de polices qui inclut les profits et les pertes nets latents sur les titres disponibles à la vente, les profits et les pertes sur les couvertures des flux de trésorerie non amortis et les profits et pertes de change latents sur conversion, ainsi que la réévaluation des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi. Ces éléments sont constatés dans le résultat global, mais exclus du résultat net.

## Effet des nouvelles affaires

La souscription de nouvelles affaires ajoute en général de la valeur économique à une société d'assurance vie. Les nouvelles affaires peuvent toutefois avoir un effet positif ou négatif sur les bénéfices au point de vente. Un effet négatif (poids des nouvelles affaires) intervient lorsque la provision pour écarts défavorables incluse dans les provisions actuarielles au point de vente est supérieure à la marge bénéficiaire prévue à la tarification du produit. L'effet des nouvelles affaires inclut également tout excédent des frais d'acquisition non couvert par la tarification du produit à l'émission.

## Gains et pertes actuariels

Cette composante des sources de bénéfices représente les écarts entre les résultats réels et les hypothèses fondées sur les meilleures estimations.

## Institut canadien des actuaires (ICA)

Organisme national des professionnels canadiens en actuariat, l'ICA entend servir le public en s'assurant que ses membres offrent des services et des conseils d'actuariat de la plus haute qualité. L'ICA s'assure que les services

# GLOSSAIRE DES TERMES (non audité)

actuariels offerts par ses membres répondent aux normes professionnelles reconnues et aide les actuaires canadiens à s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles.

## Institut canadien des comptables agréés (CPA Canada)

L'association canadienne sans but lucratif de CPA Canada offre de l'information et des conseils à ses membres, aux étudiants et aux marchés financiers. Travaillant en collaboration avec ses organismes provinciaux membres, CPA Canada appuie l'établissement de normes de comptabilité, d'audit et de contrôle de la qualité pour les entreprises, les organismes sans but lucratif et le gouvernement, en plus de concevoir et de présenter des programmes de formation.

## Juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs investis sont classés en tant qu'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont détenus à des fins de transaction ou s'ils sont désignés par la direction sous l'option de la juste valeur. La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont classés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

## Marché actif

Un marché actif est un marché dans lequel les éléments négociés sont homogènes, des acheteurs et des vendeurs consentants peuvent normalement être trouvés à tout moment et les prix sont mis à la disposition du public.

## Méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB)

La méthode prescrite pour l'évaluation des passifs des contrats au Canada. La MCAB est une évaluation prospective qui utilise la prime brute complète d'une police, l'estimation des charges et des obligations au titre de la police, les hypothèses courantes relatives aux résultats attendus, plus une marge pour les écarts défavorables, ainsi que des vérifications de scénarios pour évaluer le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

## Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses

Cette composante des sources de bénéfices comprend les bénéfices qui découlent des mesures prises par la direction pendant l'exercice (par ex., l'acquisition ou la vente d'un bloc d'affaires, les changements relatifs à la tarification d'un produit, aux honoraires exigés, à la composition de l'actif, etc.), ou l'incidence de changements relatifs aux hypothèses ou à la méthode de calcul des provisions actuarielles pour les affaires en vigueur.

## Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif sert à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et à affecter les produits ou charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif permet d'actualiser exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

## Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE)

Le ratio du capital réglementaire disponible d'un assureur vie par rapport à son capital réglementaire requis, chacun étant calculé en vertu des lignes directrices publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

## Normes internationales d'information financière (IFRS)

Normes comptables internationales adoptées au Canada le 1<sup>er</sup> janvier 2011, pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, en remplacement des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

## Polices avec participation

Le compte avec participation comprend toutes les polices émises par la société qui donnent droit à leurs titulaires de participer aux bénéfices qui découlent du compte des participations. Le montant et le moment du versement des participations est à la discrétion de la société et tient compte du maintien de la solvabilité du compte avec participation.

## Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Il s'agit d'une mesure de rentabilité qui présente le résultat net disponible aux actionnaires ordinaires sous forme de pourcentage du capital moyen déployé pour toucher les bénéfices.

# POLITIQUE DE GESTION DU COMPTE AVEC PARTICIPATION

## But

La politique de gestion du compte avec participation énonce les objectifs de gestion pour la surveillance du compte avec participation de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie).

## Étendue

La présente politique de participation s'applique à toutes les polices émises dans le compte avec participation de l'Empire Vie qui autorisent leurs titulaires à participer aux bénéfices du compte avec participation. Des participations sont créditées à la plupart des polices sur une base annuelle, alors que d'autres contrats plus anciens reçoivent des participations sur une base quinquennale conformément aux dispositions contractuelles.

## Politique

### Description du compte avec participation et de ses polices

L'Empire Vie maintient un compte pour les polices avec participation (« compte avec participation »), séparément des comptes maintenus pour les autres polices, de la façon prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), et ce, en vertu de l'article 456 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le compte avec participation comprend toutes les polices émises par l'Empire Vie qui donnent droit à leurs titulaires de participer aux bénéfices qui découlent des polices avec participation.

L'Empire Vie ne maintient pas de comptes auxiliaires, à même le compte avec participation, pour les polices d'assurance vie, d'assurance invalidité et de rentes ni pour d'autres fonds ou pour des blocs d'affaires acquis d'autres sociétés. L'Empire Vie n'a aucun bloc d'affaires de participation fermé établi par suite de la démutualisation d'une société mutuelle et de sa transformation en société par actions.

### Politique de placement

Les placements du fonds général dans le compte avec participation sont assujettis aux limites prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux lignes directrices de placement établies par le comité des placements du conseil d'administration de l'Empire Vie. Les lignes directrices de placement sont conçues pour limiter le risque de placement global par la détermination des objectifs de placement, des placements admissibles, des critères de diversification, de l'exposition, de la concentration et des critères de qualité pour les placements admissibles. Le risque de taux d'intérêt est géré selon les paramètres établis par le comité des placements et fait l'objet de rapports fréquents de la direction au comité des placements et au conseil d'administration. Le comité de gestion des actifs supervise la sensibilité aux taux d'intérêt. Le but est de maximiser le rendement des placements tout en gérant le risque de défaut, ainsi que les risques liés aux liquidités et aux réinvestissements à des niveaux acceptables et mesurables faibles.

Dans le compte avec participation, l'Empire Vie a créé trois segments d'actifs afin d'apparier en principe les placements à des types de passifs ou d'excédents spécifiques, qui sont les suivants : protection avec participation, diverses assurances avec participation et excédent des titulaires de polices. L'Empire Vie attribue à chaque segment des actifs spécifiques d'un montant approximatif qui est à peu près équivalent au montant total de ses passifs ou des excédents. Chaque segment est également assujetti aux lignes directrices de segmentation des actifs établies par le comité de gestion des actifs et approuvées par le comité des placements.

Le comité des placements reçoit un rapport mensuel sur le rendement et la composition de l'actif du fonds général et sur les opérations de placement par segment d'actifs pour tous les fonds. De plus, au moins une fois par trimestre, la direction et les gestionnaires de placement de la société font rapport au comité des placements et, par son entremise, au conseil d'administration sur le contenu des portefeuilles, la composition de l'actif, l'appariement des positions de la société, le rendement du fonds général et des fonds distincts, ainsi que la conformité avec les lignes directrices de placement. Le conseil d'administration revoit les lignes directrices de placement au moins une fois par année.

### Affectation du revenu de placement

Le revenu de placement est enregistré directement sous chaque segment d'actifs. Une part du revenu de placements est affectée au/du segment de l'avoire et de l'excédent des actionnaires du/au segment des actifs du compte avec participation proportionnellement au déficit ou à l'excédent des fonds par rapport aux actifs de chaque segment.

# POLITIQUE DE GESTION DU COMPTE AVEC PARTICIPATION

## Affectation des frais

Les frais généraux sont affectés au compte avec participation selon la méthode des centres de coûts. Les frais associés directement au compte avec participation sont imputés comme tels. Les frais qui découlent ou qui varient en fonction des différentes activités de fonctionnement sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux statistiques propres à chaque centre de coûts. Les frais engagés par les centres de coûts généraux sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux frais directement imputés.

Les frais de placement sont affectés mensuellement au compte avec participation, proportionnellement au total des fonds de la société au début de chaque mois.

Les taxes sur les primes sont affectées en proportion des primes imposables. Les autres taxes, permis et honoraires sont affectés aux différents secteurs d'activité selon la méthode des centres de coûts.

## Affectation de l'impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat est affecté au compte avec participation en proportion du bénéfice imposable total de la société. Les actifs et passifs d'impôt différé sont traités de la même façon pour les comptes de participation et sans participation.

## Gestion de l'excédent

La direction de la société gère le niveau de l'excédent du compte avec participation en prenant en considération le maintien de la solvabilité du compte avec participation, de la capacité du compte avec participation à respecter toutes ses obligations contractuelles et la mesure dans laquelle les affaires avec participation existantes financent les nouvelles affaires avec participation.

## Virements au compte des actionnaires

L'Empire Vie a l'intention de virer la totalité du pourcentage permis de bénéfices pouvant être distribués du compte avec participation au compte des actionnaires tel que permis par l'article 461 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada).

## Actuaire désigné

Sur une base annuelle, le conseil d'administration prendra en considération l'opinion de l'actuaire désigné sur le maintien de l'équité de cette politique pour les titulaires de polices avec participation.

## Processus d'approbation (et fréquence)

Le vice-président et actuaire des produits revoit cette politique chaque année. L'actuaire en chef doit approuver toutes les modifications bénignes. Le conseil d'administration doit approuver les modifications importantes. Les principaux facteurs qui pourraient l'inciter à modifier la politique sont notamment des changements apportés à la législation, à la réglementation relative aux comptes avec participation, aux normes de pratique actuarielle, aux exigences en matière de capital, à l'imposition et aux pratiques comptables, ou encore des changements fondamentaux survenus dans la situation de la société.

La société réexaminera également la politique si elle décide de ne plus accepter de nouvelles affaires dans le compte avec participation.

# POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES PARTICIPATIONS ET DES BONIS POUR LES POLICES AVEC PARTICIPATION

## But

La politique d'attribution des participations et des bonis pour les polices avec participation (« politique de participation ») énonce le processus adopté par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (« Empire Vie » ou « société ») pour déterminer, recommander et déclarer des participations sur les polices émises dans son compte avec participation.

## Étendue

La présente politique de participation s'applique à toutes les polices émises dans le compte avec participation de l'Empire Vie qui autorisent leurs titulaires à participer aux bénéfices du compte avec participation. Des participations sont créditées à la plupart des polices sur une base annuelle, alors que d'autres contrats plus anciens reçoivent des participations sur une base quinquennale conformément aux dispositions contractuelles.

## Déclaration des participations à la discrétion du conseil d'administration

Le montant global des participations et leur attribution aux différentes catégories de polices avec participation sont déclarés sur une base annuelle à la discrétion du conseil d'administration de l'Empire Vie en vertu de l'article 464(1) de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Avant de déclarer le montant global des participations, le conseil d'administration prend en considération les recommandations de l'équipe de direction en ce qui concerne les participations à verser aux titulaires de polices, ainsi que l'opinion de l'actuaire désigné sur la conformité des participations proposées à la présente politique et leur équité pour les titulaires de polices avec participation. L'équipe de direction et l'actuaire désigné doivent respectivement préparer leurs recommandations et leur opinion en respectant les exigences législatives et réglementaires applicables, ainsi que les pratiques actuarielles généralement acceptées, y compris tout changement apporté par le Bureau du surintendant des institutions financières.

## Principaux facteurs qui influent sur le montant global des participations

Le montant global des participations tient compte des résultats de toutes les polices, rentes et protections en cas d'invalidité avec participation, des participations en dépôt, des bonifications d'assurance libérée et d'assurance temporaire avec participation, ainsi que des résultats attribuables à l'excédent du compte avec participation. Le montant global des participations est également déterminé en fonction de différents facteurs comme la solvabilité du compte avec participation, sa capacité à respecter toutes ses obligations contractuelles, la mesure dans laquelle l'excédent du compte avec participation finance les nouvelles affaires, les changements apportés à la législation, la réglementation relative au compte avec participation, l'imposition et la taxation, les pratiques comptables ou encore des changements fondamentaux survenus dans la situation de l'Empire Vie.

## Principales sources de bénéfices

Les principales sources de bénéfices prises en considération pour déterminer le montant global des participations sont le revenu de placements, les actifs en défaut, la mortalité, les déchéances, les charges et les impôts. L'équipe de direction de l'Empire Vie passe en revue chaque année les résultats techniques réels du compte avec participation. L'Empire Vie peut ajuster les sources de bénéfices afin d'atténuer les fluctuations des résultats techniques et de prévoir des mesures de transition au cours de périodes de changements majeurs s'étalant tout au plus sur cinq ans.

L'Empire Vie utilise une approche temporaire pour les versements au compte de l'excédent attribuable aux titulaires de polices afin que ces versements provenant du produit du compte avec participation soient remis aux titulaires de polices sur l'ensemble de la durée de leurs polices. Comme elle ne peut connaître ses résultats techniques à l'avance, l'Empire Vie ne peut garantir le montant global et la répartition des participations. Par conséquent, le montant des participations augmentera ou diminuera en fonction des résultats techniques réels.

## Attribution des participations

Les titulaires de polices participent à l'attribution par le biais des barèmes de participation, qui répartissent le montant global des participations parmi les différentes catégories d'actifs. L'Empire Vie établit les catégories de participation des titulaires de polices avec participation selon les hypothèses de tarification utilisées à l'origine pour déterminer les valeurs garanties par les polices. L'Empire Vie utilise différentes approches de tarification et méthodes axées sur des facteurs afin d'établir des barèmes de participation permettant de répartir le montant global des participations parmi les différentes catégories de participation. Le concept de base de cette méthode consiste à attribuer le montant global des participations aux différentes catégories de participation selon une proportion équivalente à la contribution

# POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES PARTICIPATIONS ET DES BONIS POUR LES POLICES AVEC PARTICIPATION

estimée de chaque police au montant global des participation à long terme. L'objectif fondamental de l'attribution des participations est de maintenir une équité raisonnable entre les catégories et les générations de titulaires de polices, en tenant compte des facteurs et des limites pratiques.

La direction de la société revoit chaque année les résultats techniques, les hypothèses et les pratiques sous-jacents pour les barèmes de participation. Les modifications importantes qui découlent des résultats techniques réels seront transmises aux titulaires de polices avec participation dans les deux exercices qui suivent la modification des résultats techniques, dans la mesure où cette modification n'était pas déjà prise en compte dans le barème de participation courant. La direction de la société fera rapport par écrit sur les résultats techniques, les hypothèses et les pratiques sous-jacents concernant les recommandations proposées pour les barèmes de participation.

Les barèmes de participation peuvent également être ajustés afin de refléter certains comportements particuliers des titulaires de polices qui se refléteraient dans les résultats techniques tels que les déchéances ou les avances versées sur les polices à des taux garantis.

Pour certains blocs de polices, le barème de participation des titulaires peut être déterminé au moyen de méthodes conçues pour établir approximativement la contribution de chaque police au bénéfice de ces blocs.

Aucune participation de résiliation n'est payable pour toute police avec participation émise par l'Empire Vie.

## Actuaire désigné

Sur une base annuelle, le conseil d'administration prendra en considération l'opinion de l'actuaire désigné sur le maintien de l'équité de cette politique pour les titulaires de polices avec participation.

## Processus d'approbation (et fréquence)

Le vice-président et actuaire des produits revoit cette politique chaque année. L'actuaire en chef doit approuver toutes les modifications bénignes. Le conseil d'administration doit approuver les modifications importantes. Les principaux facteurs qui pourraient l'inciter à modifier la politique sont notamment des changements apportés à la législation, à la réglementation relative aux comptes avec participation, aux normes de pratique actuarielle, aux exigences en matière de capital, à l'imposition et aux pratiques comptables, ou encore des changements fondamentaux survenus dans la situation de la société.

La société réexaminera également la politique si elle décide de ne plus accepter de nouvelles affaires dans le compte avec participation.

# GOVERNANCE D'ENTREPRISE À L'ÉGARD DE LA GESTION DU RISQUE

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (la « société ») est une société par actions qui compte des actionnaires et des titulaires de polices avec participation. La société détient aussi une filiale, la société de fonds communs de placement Placements Empire Vie Inc.

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) (la « loi »), chaque titulaire d'une ou de plusieurs polices avec participation a droit à un vote au moment de l'élection des administrateurs pour le compte des titulaires de polices, et chaque actionnaire a droit à un vote pour chaque action qu'il détient au moment de l'élection des administrateurs pour le compte des actionnaires. Au moins un tiers des administrateurs sont élus pour le compte des titulaires de polices, et le reste l'est pour le compte des actionnaires. La société est régie par la loi précitée, qui prévoit des dispositions concernant la gouvernance d'entreprise. Le système de gouvernance de la société est appuyé par des audits internes, des normes de conformité, des audits externes menés par un cabinet indépendant de comptables agréés et l'examen effectué par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada.

La direction est chargée de repérer les risques et d'en déterminer les incidences sur la société. Elle doit également mettre en place des politiques, des procédures et des contrôles appropriés pour atténuer ces risques. La société a un comité interne de gestion du risque, qui rend compte de ses activités au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration, ainsi qu'un service interne de gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, qui soutient les activités de gestion du risque de l'organisation. La fonction d'audit interne est chargée d'évaluer la pertinence des systèmes de contrôle interne et l'adhésion à ces systèmes. Elle présente périodiquement le résultat de ses examens à la direction et au comité d'audit issu du conseil d'administration.

Le conseil d'administration et ses comités supervisent la direction dans l'exécution de ses fonctions. La haute direction de la société fait rapport périodiquement au conseil d'administration sur les politiques et procédures de gestion du risque.

Le conseil d'administration dispose de pleins pouvoirs. Il a pour mandat de superviser la conduite des affaires et des activités de la société, notamment de surveiller la gestion du risque de la société. Le conseil exerce ses responsabilités directement et par l'intermédiaire de comités issus du conseil et de la direction. Le conseil d'administration s'est réuni neuf fois en 2016 et devrait tenir au moins six réunions en 2017.

Parmi les fonctions de gestion du risque faisant l'objet d'une supervision par le conseil, mentionnons le risque de marché (incluant le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux titres de capitaux propres, le risque associé aux placements immobiliers et le risque de change), le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque d'assurance (incluant le risque de mortalité, le risque associé au comportement des titulaires de polices en ce qui concerne les résiliations et les déchéances, le risque lié aux charges, le risque de morbidité ainsi que le risque lié à la conception des produits et à l'établissement des prix, le risque lié à l'appréciation des risques, le risque lié aux règlements et le risque de réassurance), le risque opérationnel (incluant le risque de nature juridique et réglementaire, le risque de modèle, ainsi que les risques liés aux ressources humaines, aux tiers, aux technologies, à la sécurité de l'information et à la continuité des activités), de même que le risque commercial et le risque stratégique. Les principales responsabilités en matière de supervision de certains de ces risques sont déléguées à cinq comités permanents issus du conseil, dont les rôles et les responsabilités sont explicitement définis. Les responsabilités qui ne sont pas déléguées à un comité permanent demeurent au conseil. Voici un bref résumé des principales responsabilités des cinq comités.

Le comité d'audit assume une responsabilité prévue par la loi, soit celle de superviser, au nom du conseil, la présentation de l'information financière, les systèmes d'information financière et de comptabilité et les contrôles internes de la société. Le comité supervise également le travail lié au test de tension.

Le comité des placements assiste le conseil dans le contrôle des politiques, des normes et des procédures en matière de placements et de prêts, ainsi que dans le contrôle des activités et des portefeuilles de placement de la société. Certaines des activités du comité des placements sont prévues dans les lignes directrices relatives aux placements de la société, qui reflètent les exigences de la loi. Le comité surveille également les activités de gestion de l'actif de la société.

## GOUVERNANCE D'ENTREPRISE À L'ÉGARD DE LA GESTION DU RISQUE

Le comité des ressources humaines est chargé de l'examen et du contrôle des pratiques en matière de ressources humaines de la société, notamment de la rémunération, de la dotation ainsi que des régimes de retraite et d'assurance collective des membres du personnel et de la direction.

Le comité d'étude sur les règles de conduite est responsable du suivi des procédures mises en place pour repérer les opérations importantes entre parties liées, conformément à la loi. Le comité surveille également certaines politiques internes, notamment les procédures relatives aux conflits d'intérêts, à la confidentialité de l'information et à l'impartition.

Le comité de gestion du risque et du capital est responsable du suivi des activités de gestion du risque et du capital de la société. Le comité assure également la surveillance du capital utilisé, ainsi que l'identification des risques et leur évaluation en conformité avec les pratiques de gestion du risque et le cadre de tolérance au risque approuvés par le conseil d'administration.

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## Siège social

259, rue King Est  
Kingston, Ontario  
Canada K7L 3A8  
1 877 548-1881  
info@empire.ca  
[www.empire.ca](http://www.empire.ca)

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie est membre d'Assuris, l'organisme qui protège les titulaires de polices d'assurance canadiens de la perte de leurs garanties à la suite d'un échec financier ou de l'insolvabilité d'une société membre de cet organisme.

Nous invitons les titulaires de polices actuels et éventuels qui souhaitent en savoir plus sur Assuris et la protection offerte à visiter le site [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca) ou à composer le 1 866 878-1225 pour joindre le Centre d'information Assuris.

## BUREAUX DES VENTES DES MARCHÉS INDIVIDUELS

### QUEST DU CANADA

#### Vancouver

N302-5811 Cooney Road, North Tower  
Richmond, Colombie-Britannique V6X 3M1  
604 232-5557  
1 888 627-3591

#### Calgary

100-1401 1st Street S.E.  
Calgary, Alberta T2G 2J3  
403 269-1000  
1 800 656-2878

#### Winnipeg

200-5 Donald Street  
Winnipeg, Manitoba R3L 2T4  
204 452-9138  
1 866 204-1001

### ONTARIO

#### Burlington

601-5500 North Service Road  
Burlington, Ontario L7L 6W6  
905 335-6558  
1 888 548-4729

#### Toronto

200-36 York Mills Road  
Toronto, Ontario M2P 2E9  
416 494-0900  
1 888 548-4729

### QUÉBEC

#### Montréal

600, boul. de Maisonneuve O., bureau 1600  
Montréal, Québec H3A 3J2  
514 842-9151  
1 800 371-9151

#### Québec

1220, boul. Lebourgneuf, bureau 100  
Québec, Québec G2K 2G4  
418 628-1220  
1 888 816-1220

## BUREAUX DES VENTES D'ASSURANCE COLLECTIVE

### QUEST DU CANADA

#### Vancouver

N302-5811 Cooney Road, North Tower  
Richmond, Colombie-Britannique V6X 3M1  
604 232-5558  
1 800 547-0628

#### Calgary

100-1401 1st Street S.E.  
Calgary, Alberta T2G 2J3  
403 262-6386  
1 888 263-6386

### ONTARIO

#### Burlington

601-5500 North Service Road  
Burlington, Ontario L7L 6W6  
905 335-6558  
1 800 663-9984

#### Toronto

200-36 York Mills Road  
Toronto, Ontario M2P 2E9  
416 494-6834  
1 800 361-7980

#### Ottawa

Northwood Executive Centre  
43, rue Auriga, bureau 129  
Nepean, Ontario K2E 7Y8  
613 548-1881, poste 8636  
1 877 548-1881, poste 8636

#### London

380 Wellington Street, Suite 658  
London, Ontario N6A 5B5  
519 438-1751

### QUÉBEC

#### Montréal

600, boul. de Maisonneuve O., bureau 1600A  
Montréal, Québec H3A 3J2  
514 842-0003  
1 800 561-3738

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## ADMINISTRATEURS POUR LE COMPTE DES ACTIONNAIRES

**John F. Brierley** <sup>1, 2, 5</sup>  
Administrateur

**Edward M. Iacobucci** <sup>1, 2, 3</sup>  
Doyen, Faculté de droit  
Université de Toronto

**Duncan N.R. Jackman** <sup>3, 5</sup>  
Président du conseil d'administration  
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

**Clive P. Rowe** <sup>4, 5</sup>  
Associé  
Oskie Capital

**Stephen J.R. Smith** <sup>4, 5</sup>  
Président du conseil d'administration  
et président  
First National Financial LP

**Mark M. Taylor** <sup>1, 4</sup>  
Administrateur

## ADMINISTRATEURS POUR LE COMPTE DES TITULAIRES DE POLICES

**Mark J. Fuller** <sup>2, 3, 5</sup>  
Président et chef de la direction  
Commission du régime de retraite de l'Ontario

**Harold W. Hillier** <sup>1, 2, 4</sup>  
Administrateur

**Mark Sylvia**  
Président et chef de la direction  
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

**Jacques Tremblay** <sup>5</sup>  
Associé  
Oliver Wyman Actuarial Consulting

## PRÉSIDENT HONORAIRE

**L'Honorable Henry N.R. Jackman**  
Président honoraire  
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

## ADMINISTRATEUR HONORAIRE

**Le Très Honorable John N. Turner**

<sup>1</sup> Membre du comité d'audit

<sup>2</sup> Membre du comité d'étude sur les règles de conduite

<sup>3</sup> Membre du comité des ressources humaines

<sup>4</sup> Membre du comité des placements

<sup>5</sup> Membre du comité de gestion du risque et du capital

# HAUTE DIRECTION

**Mark Sylvia**

Président et chef de la direction

**Richard Carty**

Chef du contentieux et vice-président principal, Ressources humaines

**Richard Cleaver**

Vice-président principal et chef des technologies

**Ron Friesen**

Vice-président principal et chef des finances

**Edward Gibson**

Vice-président principal et actuaire en chef

**Ian Hardacre**

Vice-président principal et chef des placements

**Sean Kilburn**

Vice-président principal, Marchés individuels

**Steve Pong**

Vice-président principal, Solutions d'assurance collective

**Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.**

## RAPPORT ANNUEL 2016 DE L'EMPIRE VIE

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fière d'être canadienne qui est en activité depuis 1923. Nous offrons une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite, y compris des fonds communs de placement par l'entremise de Placements Empire Vie Inc., notre filiale en propriété exclusive.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada<sup>1</sup> et jouit de la note A (Excellent) que lui a attribuée la firme A.M. Best<sup>2</sup>. Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à obtenir les placements, l'assurance individuelle et l'assurance collective dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils accumulent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur Twitter avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez notre site Web au [www.empire.ca](http://www.empire.ca) pour obtenir plus de détails.

<sup>1</sup> Selon les actifs des fonds généraux et des fonds distincts au Canada, le 31 décembre 2015, d'après les dépôts réglementaires

<sup>2</sup> Le 27 mai 2016

### Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Société de fiducie CST  
320, rue Bay, 3<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5H 4A6  
Téléphone : 416 682-3860  
Sans frais : 1 800 387-0825  
[www.canstockta.com](http://www.canstockta.com)

### Inscription à la Bourse

Actions privilégiées, série 1 EML.PR.A

### Politique sur le signalement des préoccupations relatives à la comptabilité et à l'audit

Si vous avez une plainte à formuler en ce qui concerne la comptabilité, les contrôles internes ou l'audit ou des préoccupations touchant des points discutables de ces aspects, veuillez transmettre votre plainte ou vos préoccupations par écrit à :

M. John Brierley  
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie  
259, rue King Est  
Kingston (Ontario) K7L 3A8  
Courriel : [jfbrierley@sympatico.ca](mailto:jfbrierley@sympatico.ca)  
Téléphone : 905 338-7290

Vous pouvez transmettre votre plainte ou vos préoccupations de façon anonyme. La société en garantit la confidentialité et les traitera selon sa politique sur le signalement des préoccupations relatives à la comptabilité et à l'audit.

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. <sup>MC</sup> Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

### Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>

[www.empire.ca](http://www.empire.ca) [info@empire.ca](mailto:info@empire.ca)